

futuribles

analyse et prospective

**Vers un marché du travail
européen ?**

**France : la dynamique
des territoires**

Le patrimoine des Français

L'Asie, épice de l'économie ?

futuribles

NUMÉRO 347 • DÉCEMBRE 2008

- Sur le capital humain** 3
Hugues de Jouvenel
- Les perspectives d'un marché du travail européen** 5
Florence Lefresne
- La dynamique des territoires en France** 25
À propos du livre de Laurent Davezies, La République et ses territoires
Stéphane Cordobes
- Le patrimoine des ménages français** 35
Une donnée essentielle sujette à interprétations
Charles du Granrut
- La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe** 55
Jean-Raphaël Chaponnière

FORUM

- Produits dérivés et dérive des mathématiques** 69
Pierre Papon

TRIBUNE EUROPÉENNE

- La Russie et l'Europe** 75
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

- 81
Vers une pénurie de main-d'œuvre en Chine ? / Les armes à feu aux États-Unis / Une projection démographique de l'Europe / Un robot pour sauver l'humanité / La France numérique en mal de stratégie / Un monde sans abeilles ? / Pesticides : bon appétit ! / Les migrations Est-Ouest : dans les deux sens / Jouer pour changer le monde ?

BIBLIOGRAPHIE

- Analyses critiques** 95

T. de Montbrial, P. Moreau Defarges (sous la dir. de). *RAMSES 2009* / J.F. Kirkegaard. *The Accelerating Decline in America's High-skilled Workforce* / A. de La Grange, J.-M. Balencie. *Les Guerres bâtarde* / A. Capelle-Pogăcean, P. Michel et E. Pace (sous la dir. de). *Religion(s) et identité(s) en Europe. L'épreuve du pluriel* / J. Surowiecki. *La Sagesse des foules* / J. de Munck et B. Zimmermann (sous la dir. de). *La Liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme.*

- Comptes rendus** 107

- ABSTRACTS** 110

- TABLE DES MATIÈRES 2008** 113

SUR LE CAPITAL HUMAIN

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Alors que la crise financière, partie des États-Unis, se propage en Europe et plus globalement dans le reste du monde, entraînant désormais l'économie réelle dans un marasme dont l'issue est plus qu'incertaine, deux observations me paraissent s'imposer.

La première pour souligner que ses répercussions sur le système productif seront sans doute d'autant plus violentes que l'on a, en France, longtemps résisté (par aveuglement ou inconscience) à en opérer la modernisation, pourtant indispensable. Ainsi la crise entraîne-t-elle de manière brutale des restructurations qui auraient dû et pu être menées de manière plus progressive et concertée si l'on s'y était pris à temps. Mais, il faut le reconnaître, elle joue aussi un rôle de bouc émissaire bien comode pour les dirigeants.

La deuxième observation concerne plus spécifiquement les impacts de la crise sur l'emploi, ceux-ci étant également d'autant plus forts que nous avons laissé durablement s'installer, en France, de graves dysfonctionnements sur le marché du travail. Et c'est plus spécifiquement à cette question que je voudrais ce mois-ci consacrer mon éditorial, en faisant d'abord deux remarques.

La première est destinée à dénoncer, une fois de plus, la grave erreur

*commise par ceux qui, se fiant à une lecture trop hâtive de l'évolution démographique, prévoient un retournement majeur de l'évolution des effectifs de population active en France à partir de 2006. Ceux-là pensaient — comme d'ailleurs le révélaient alors les projections de l'INSEE¹ — qu'à partir de cette date, le nombre de sortants du marché du travail deviendrait supérieur au nombre d'entrants, que la population active irait donc en déclinant. Nous avons souvent signalé cette méprise dans la revue *Futuribles*, tout simplement en faisant valoir que le taux d'emploi en France demeurerait très bas (donc que la population d'âge actif activable était importante), qu'en outre la principale solution au problème des retraites résidait dans l'allongement de la durée d'activité.*

*La seconde remarque est plus audacieuse et je l'avance en forme d'interrogation. Une thèse dominante consiste à dire que la croissance économique entraîne l'emploi. C'est certainement en partie vrai et, là encore, nous avons souvent dénoncé dans *Futuribles* le fait que, après une phase de rattrapage, l'écart de produit intérieur brut par habitant entre la France (et l'Union européenne) et les États-Unis, s'était depuis les années 1990 à nouveau creusé², la*

1. Institut national de la statistique et des études économiques.

2. Voir le dossier « Productivité, croissance et emploi » dans *Futuribles*, n° 299, juillet-août 2004.

question étant alors de savoir si cela était imputable à une moindre productivité horaire du travail ou à une moindre augmentation de la population active occupée. J'ai tendance à penser que ce deuxième facteur a joué un rôle majeur et que si la croissance économique entraîne l'emploi, l'inverse est également vrai. Mais si cette assertion est juste, alors une des questions principales est assurément de savoir comment nous pouvons « activer » la population d'âge actif : quels sont les facteurs qui y font obstacle ?

Comme le rappelle dans ce numéro Florence Lefresne, la réponse des économistes néolibéraux est connue : « l'ampleur du chômage [et, ajouterai-je, du sous-emploi] résulte d'entraves au libre fonctionnement du marché du travail », et les rigidités incriminées résident dans « l'existence et le niveau relatif du salaire minimum, le degré de réglementation de l'emploi, le mode de négociation des salaires, le niveau d'indemnisation du chômage et le degré d'activation des politiques de l'emploi » (p. 8). À l'issue de la critique qu'elle nous livre de cette thèse, à la lumière notamment des travaux du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et de la Commission européenne, sa réflexion se concentre sur ce qui, aujourd'hui, nous est donc présenté comme le remède miracle : la flexibilité.

Sur ce thème majeur, en s'appuyant cette fois sur le Royaume-Uni et le Danemark qui sont souvent considérés comme exemplaires, Florence Lefresne nous montre les vertus et limites des mesures adoptées en ce sens, en soulignant fort à propos que non la flexibilité, mais la flexisécurité impose, non seulement

de lever les obstacles au « libre fonctionnement » du marché du travail, mais de mettre en œuvre toute une politique économique et sociale permettant notamment d'allier une forte mobilité des travailleurs, un effort continu de formation et de protection sociale, une politique vraiment active de l'emploi, en même temps que des adaptations permanentes de l'appareil productif.

À cet égard, souligne-t-elle, les marchés de l'emploi dans l'Union européenne suivent des trajectoires très différentes et, si le marché unique ne s'accompagne pas d'une politique sociale concertée, le risque est grand de voir se développer un dangereux phénomène de dumping social. Tout en souscrivant assez largement à son analyse, qui rejoint celle du rapport Vigie 2008 de Futuribles International, sur « la main-d'œuvre mondiale à l'horizon 2030 » (voir p. 54), je terminerai par une remarque, à mes yeux, essentielle.

Si, en effet, les effectifs de population d'âge actif en France ne fléchissent pas, en revanche il me paraît évident que les aspirations et, surtout, les compétences au sens le plus large du terme de cette population ne sont pas adaptées aux besoins de notre époque. Sa faible propension à entreprendre, à innover, à créer de la richesse, qui constitue un vrai problème, est en outre sérieusement entravée par un « système » fort peu favorable au jaillissement et au développement d'initiatives novatrices. Comme le rappelle le nouveau prix Nobel d'économie Paul Krugman, l'Union européenne n'enregistre pas tant un retard d'inspiration qu'un retard de transpiration. Mais encore faudrait-il que le climat soit moins frileux, le contexte plus stimulant. ■

Les perspectives d'un marché du travail européen

PAR FLORENCE LEFRESNE ¹

Depuis sa création, l'Union européenne progresse sur deux fronts : élargissement de son espace et approfondissement de son champ de compétences. Aujourd'hui forte de 27 États membres, l'Union est un succès en termes de libre-échange. Elle a également beaucoup progressé en matière d'intégration économique, mais les avancées en cette matière sont compliquées par l'absence, à ce jour, de politique sociale unifiée, ce domaine demeurant très largement du ressort des États membres. Dans un tel contexte, en quoi consiste actuellement le marché du travail européen dont on sait qu'il concerne les politiques tant économiques que sociales, et existe-t-il des perspectives d'unification ?

Florence Lefresne présente ici les marchés du travail en Europe, montrant dans un premier temps combien la spécificité européenne, réelle quand on compare l'Union à d'autres ensembles (États-Unis, Japon...), masque une grande diversité interne (en termes de taux d'emploi, de politique salariale, de gestion du chômage, etc.). Elle souligne également la diversité existant en termes de flexibilité, indiquant que les pays les plus flexibles ne sont pas systématiquement les plus performants en matière d'emploi, et que les dispositifs de formation et d'indemnisation du chômage ont un rôle essentiel dans l'efficacité des marchés du travail.

Partant de cette analyse, l'auteur présente ensuite les enjeux de la mobilité des travailleurs européens et, notamment, les risques

1. Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), auteur de *Les Jeunes et l'emploi* (Paris : La Découverte [Repères], 2003), coauteur de *Les Mutations de l'emploi en France* (Paris : La Découverte [Repères], 2005) et de *Travail flexible, salariés jetables* (Paris : La Découverte [Sur le vif], 2006).

réels de dumping social dans une Union d'États dont les niveaux de développement et les modèles sociaux restent très disparates. Elle fait le point sur la Stratégie européenne pour l'emploi, montre bien que la règle actuelle en la matière reste le policy mix avec pour corollaire les risques d'un alignement par le bas ; alors que la solution vertueuse pour un fonctionnement plus homogène du marché du travail en Europe, serait sans conteste une « convergence par le haut », ce qui suppose la définition d'un modèle social européen. S.D. ■

Depuis la signature du traité de Rome, en 1957, les institutions européennes concentrent leur action sur la dynamique de marché unique, marché des biens et des services et marché des capitaux, ainsi que sur la constitution d'un espace de libre circulation des personnes. L'existence d'une zone monétaire unifiée au sein de l'Union consacre des efforts importants d'homogénéisation des politiques économiques monétaires et budgétaires, en même temps qu'elle cherche, par la force symbolique de la monnaie, à conférer davantage de légitimité politique aux institutions européennes. Pour autant, les politiques sociales demeurent — jusqu'à présent — fondamentalement pilotées par les États-nations. Le partage des tâches est d'ailleurs consubstantiel du compromis fondateur. Aux politiques économiques, s'applique un principe communautaire ; aux politiques sociales, celui de la subsidiarité². Il en résulte nécessairement une vision segmentée de l'emploi, cantonné aux bénéfices attendus du marché communautaire, d'un côté, mais foncièrement subordonné aux politiques nationales souveraines, de l'autre.

S'interroger sur les perspectives d'un marché du travail européen suppose en premier lieu d'en accepter l'existence, ce qui n'a rien d'évident. Si les signes d'une spécificité « externe » de l'Europe sont généralement admis dans les comparaisons internationales, notamment avec les États-Unis et le Japon, l'hétérogénéité interne semble au moins aussi forte que l'hétérogénéité externe (première partie). Les disparités de développement, mais aussi de participation au marché du travail, de politiques sociales ou salariales traduisent à cet égard la mosaïque des modèles sociaux en présence et de leur dynamique que l'on ne peut réduire à de simples effets de convergence. Or, les enjeux actuels liés à l'insertion de l'Union européenne (UE) dans un espace économique mondialisé, soulignent l'impératif d'une meilleure coordination des politiques du marché du travail, permettant à la fois de limiter les risques internes de *dumping* social et fiscal, et de mettre en œuvre l'économie de la connaissance au cœur de la stratégie de Lisbonne. La question des perspectives d'un marché du travail européen est dès lors étroitement reliée à celle du choix d'un modèle social européen (seconde partie).

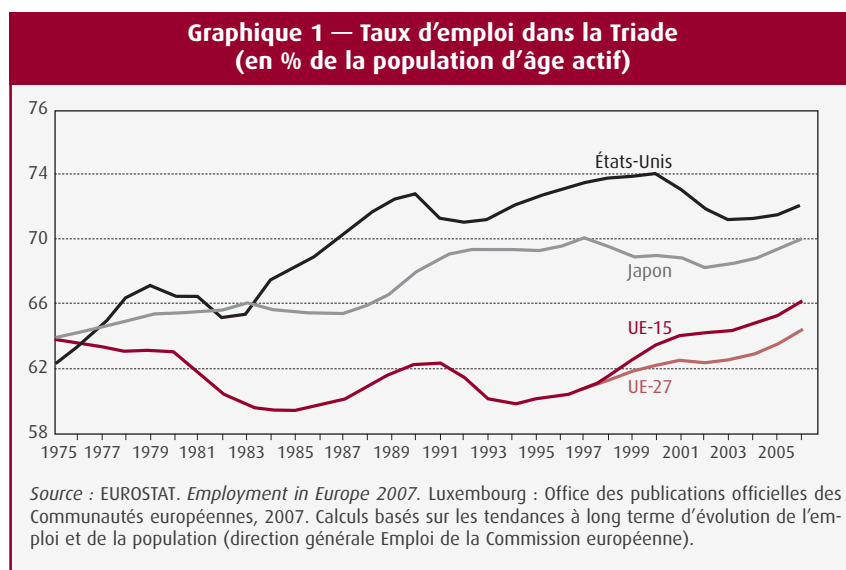
2. Selon lequel la responsabilité de l'action incombe à l'échelon institutionnel ou décisionnel le plus bas (NDLR).

Marchés du travail en Europe : de la spécificité externe à la diversité interne

Au sein de la Triade (Europe / États-Unis / Japon), les performances du marché du travail de l'Union européenne (même en s'en tenant à l'UE-15, graphique 1) laissent apparaître depuis plusieurs décennies de forts contrastes avec celles des États-Unis et du Japon, au désavantage de la première, et ce quel que soit l'indicateur : taux d'emploi, créations d'emplois ou taux de chômage. Souvenons-nous qu'en 1999, le FMI (Fonds monétaire international) allait même jusqu'à qualifier de « remarquable » l'échec de l'Europe en matière d'emploi. La thèse de l'euroscélrose, initiée par l'économiste allemand Herbert Giersch, gagnait du terrain. Les institutions du marché du travail, principalement le mode de fixation des salaires et les politiques redistributives, auraient ainsi empêché l'Europe de profiter de la croissance liée à la nouvelle économie.

L'euroscélrose n'est pas celle que l'on croit

Le message des économistes néolibéraux est connu : l'ampleur du chômage structurel résulte d'entraves au libre fonctionnement du marché du travail. Flexibilité insuffisante des salaires, contrat de travail trop contraignant pour l'employeur (à la signature et à la rupture). Il existerait un dilemme entre inégalités et chômage, les politiques sociales, globalement plus généreuses en Europe, limitant les inégalités sociales mais engendrant inéluctablement du chômage.



L'ouvrage théorique de référence est celui de Richard Layard, Stephen Nickell et Richard Jackman³ qui propose une représentation parfaitement non keynésienne du chômage, où celui-ci dépend de la pression salariale et des chocs nominaux (croissance excessive de la masse monétaire, donc des prix), mais s'avère totalement déconnecté de la demande⁴. L'excessive pression salariale résulterait elle-même de variables institutionnelles rendant compte de la rigidité du marché du travail. Quatre dimensions institutionnelles sont généralement tenues responsables de cette rigidité : l'existence et le niveau relatif du salaire minimum⁵ ; le degré de réglementation de l'emploi (c'est ainsi que l'OCDE propose un indice synthétique de « législation protectrice de l'emploi », construit à partir de 18 indicateurs primaires) ; le mode de négociation des salaires (centralisé vs décentralisé) ; le niveau d'indemnisation du chômage et le degré d'activation des politiques de l'emploi.

Sans avoir à rendre compte de l'ensemble — foisonnant — des travaux économétriques cherchant à évaluer les effets sur l'emploi de chacune de ces dimensions, on soulignera que les études empiriques débouchent sur des résultats très mitigés quant à la relation directe entre institutions et performances du marché du travail. C'est ainsi, par exemple, qu'après une longue tradition d'études sur les effets emploi du salaire minimum, l'OCDE fait état d'une grande perplexité quant à la corrélation supposée négative entre les deux grandeurs et en vient même à préconiser la hausse des *minima* salariaux pour lutter contre la pauvreté⁶. Il y aurait même certains faisceaux de présomptions pour penser que ce sont les pays où le taux de marge des entreprises s'est le plus accru qui sont également ceux où le chômage a le plus sensiblement augmenté.

De ce point de vue, la comparaison entre Europe et États-Unis montre que les indicateurs de modération salariale (salaire réel par habitant, coût salarial unitaire, part salariale⁷) ont évolué plutôt à l'avantage de l'Europe sur la dernière décennie (tableau 1). Dans son rapport annuel sur l'emploi de 2007, la Commission européenne écrit « Après avoir culminé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, la part des revenus du travail a commencé à baisser dans la plupart des États membres de l'Union et se situe actuellement à des niveaux historiquement bas. [...] En comparaison, la part salariale aux États-Unis s'est comportée de façon beaucoup plus stable [...] »⁸.

3. LAYARD Richard, NICKELL Stephen, JACKMAN Richard. *Unemployment: Macroeconomic Performance and the Labour Market*. Oxford : Oxford University Press, 1991.

4. Pour une critique de ce modèle, voir HUSSON Michel. « Pourquoi les taux de chômage différent en Europe ? » *La Revue de l'IREES*, n° 32, 2000/1, pp. 45-77.

5. Pour une recension de ces travaux, on se reportera à GAUTIÉ Jérôme. *Coût du travail et emploi*. Paris : La Découverte (Repères), 1998.

6. *Perspectives de l'emploi*. Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2006.

7. La part salariale est la part des salaires dans l'ensemble de la valeur ajoutée (PIB, produit intérieur brut).

8. In EUROSTAT. *Employment in Europe*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007, chapitre 5, p. 239 (traduction FL).

Tableau 1 — Évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée (%)

	Maximum atteint (année et taux) (MA)		Minimum atteint (année et taux) (MI)		Baisse de la part salariale (MI – MA)	Coefficient de variation* 1960-2006
France	1981	66,9	1998	56,7	- 10,2	5,3
UE-15	1975	69,9	2006	57,8	- 12,1	5,6
États-Unis	1970	65,9	2005	60,9	- 5	1,8

* Le coefficient de variation est l'écart type de la part salariale sur la période 1960-2006 rapporté à la moyenne de cette part salariale sur la même période, multiplié par 100.

Source : EUROSTAT. AMECO (Annual Macro-economic) Database et *Employment in Europe 2007. Op. cit.*, chapitre 5.

Tableau 2 — Croissance du PIB, de l'emploi et de la productivité de la main-d'œuvre (moyennes annuelles)

	1997-2000		2001-2003		2004-2006	
	UE-27	États-Unis	UE-27	États-Unis	UE-27	États-Unis
PIB	3,1	4,2	1,5	1,6	2,4	3,2
Emploi	1,1	2,1	0,3	0,0	1,1	1,6
Productivité de la main-d'œuvre (par travailleur)	2,2	2,1	1,1	2,0	1,5	2,1
Productivité horaire de la main-d'œuvre		2,1	1,6	2,7	1,4	2,3

Source : Eurostat.

Un constat également établi par le FMI, dans ses *Perspectives économiques mondiales* d'avril 2007⁹. Ce serait ainsi, paradoxalement, la zone qui a consenti le plus d'efforts en matière de modération salariale qui aurait créé le moins d'emplois.

Ce n'est donc pas la « rigidité » des salaires qui explique le différentiel de performances d'emploi entre Europe et États-Unis, mais plus fondamentalement le différentiel de croissance et d'efficacité économique en moyenne plus forte outre-Atlantique (tableau 2). Il en résulte un écart croissant de niveau de vie entre les deux ensembles, particulièrement sensible dans la zone euro. Si l'on raisonne en termes de PIB par habitant, cette dernière a en effet perdu six points de pourcentage par rapport aux États-Unis depuis les 15 dernières années¹⁰, alors qu'en moyenne, sur la même période, la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark ont globalement maintenu, voire légèrement accru leur niveau de vie relativement à celui des États-Unis.

9. « La part du travail dans les pays développés a baissé d'environ sept points de pourcentage, en moyenne, depuis le début des années 1980, et de manière encore plus marquée dans les pays européens. » In *World Economic Outlook*. Washington, D.C. : FMI, avril 2007, « Summary of Chapter 5 », p. 2 (traduction FL).

10. CREEL Jérôme, LAURENT Éloi, LE CACHEUX Jacques. « Politiques et performances macroéconomiques de la zone euro : institutions, incitations, stratégies ». *Revue de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques)*, n° 102, été 2007.

L'écart de niveau de vie entre l'Union européenne et les États-Unis se trouve toutefois relativisé si l'on tient compte des inégalités de revenu dont l'accroissement s'est avéré spectaculaire outre-Atlantique depuis le milieu des années 1980 : les deux premiers déciles de la distribution primaire accaparent désormais 46 % des revenus dans ce pays. Les travaux américains de Ian Dew-Becker et Robert Gordon ¹¹ ont ainsi permis de montrer pourquoi les gains de productivité élevés ne se traduisaient pas par une impulsion proportionnelle de la demande effective, les salariés les plus riches captant une grande partie de la croissance. Soulignons par ailleurs que l'écart de développement entre l'Europe et les États-Unis tient aujourd'hui davantage à la différence dans le degré d'utilisation de la main-d'œuvre (heures travaillées par habitant) qu'à un retard technologique issu d'une productivité du travail horaire insuffisante (celle-ci est au contraire supérieure en

France ou en Allemagne à ce qu'elle est aux États-Unis) (tableau 3). Pour reprendre l'aphorisme de l'économiste Paul Krugman ¹², l'UE n'enregistre pas tant un retard d'« inspiration » qu'un retard de « transpiration ».

Tableau 3 — Écart de revenu par habitant (en %)

	PIB par habitant ¹	Écart dans le PIB par habitant	Effet main-d'œuvre ²	Effet productivité ³
OCDE	69,6	- 30,4	- 5,8	- 24,6
G7*	84,2	- 15,8	- 5,5	- 10,3
Europe OCDE	67,3	- 32,7	- 12,6	- 20,1
UE OCDE	66,6	- 33,4	- 12,8	- 20,6
Zone euro	71,4	- 28,6	- 15,3	- 13,3

* États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada.
 1. En % des États-Unis.
 2. Écart dû aux heures travaillées par habitant.
 3. Écart dû au PIB par heure travaillée.
 Source : OCDE in CREEL Jérôme et alii. *Op. cit.*

On le voit, la spécificité européenne n'est pas nécessairement là où l'on croit. La modération salariale y a été plus prononcée qu'outre-Atlantique où les inégalités sociales se sont en revanche davantage accrues. Le développement entravé de l'Union européenne, au moins jusqu'à la période de fort ralentissement économique qu'elle connaît actuellement, réside principalement dans une difficulté à convertir les gains de productivité horaire, soutenus dans les grands pays de l'Union, en croissance économique effective. Une conclusion qui plaide à l'encontre d'une économie de l'offre.

Est-il toutefois pertinent de raisonner comme si l'Union européenne présentait une homogénéité interne du point de vue de ses performances économiques ¹³ ou de sa dynamique d'emploi ?

11. DEW-BECKER Ian et GORDON Robert J. « Where did the Productivity Growth Go? Inflation Dynamics and the Distribution of Income ». *NBER (National Bureau of Economic Research) Working Paper*, n° 11 842, décembre 2005.

12. KRUGMAN Paul. *Pourquoi les crises reviennent toujours*. Paris : Seuil, 2000.

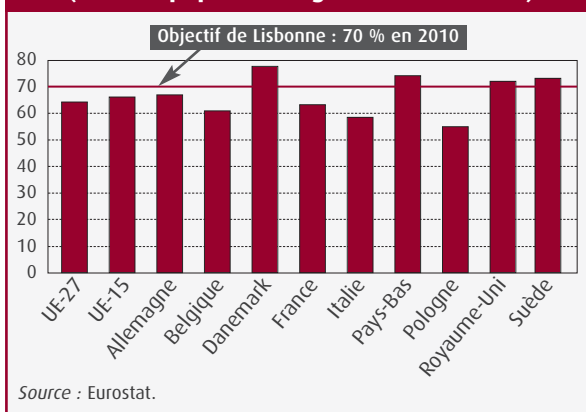
13. DREVET Jean-François. « Union européenne : disparités de développement ». *Futuribles*, n° 333, septembre 2007, pp. 95-100.

La persistance des disparités internes

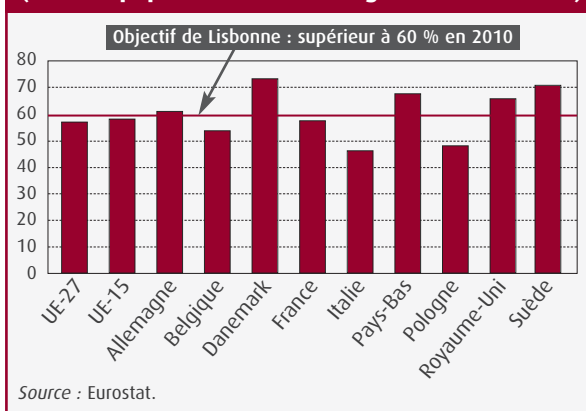
Si l'on s'en tient au simple indicateur de taux d'emploi, devenu central dans les objectifs communautaires avec la mise en place de la stratégie de Lisbonne (2000), force est de constater que les disparités au sein de l'Union sont loin de se résorber (graphiques 2 à 5). Ce n'est pas sur les populations masculines d'âge intermédiaire que se jouent les différences, mais bien sur les comportements d'activité des femmes ou des personnes en début et en fin de vie active. La place des femmes sur le marché du travail, en lien avec la division sexuelle des rôles sociaux et familiaux ; le mode d'insertion professionnelle des jeunes, en lien avec les systèmes de formation (statut d'emploi tel que l'apprentissage ou statut d'inactif) ; ou encore la place des seniors sur le marché du travail, en lien avec les modes de gestion des âges dans les entreprises et les régimes de retraite, restent profondément marqués par l'idiosyncrasie nationale, même si les politiques publiques ont sensiblement fait évoluer les cohérences initiales¹⁴.

Ce n'est pas un hasard si les paradigmes qui permettent de lire cette diversité prennent leur distance avec l'économie standard. En effet, pour cette dernière, les institutions du marché du travail sont réduites à une fonction d'adjuvant ou d'entrave au marché : contraintes

**Graphique 2 — Taux d'emploi global en 2006
(% de la population âgée de 15 à 64 ans)**

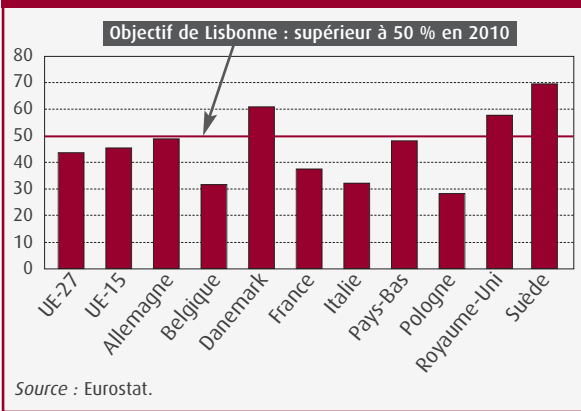


**Graphique 3 — Taux d'emploi des femmes en 2006
(% de la population féminine âgée de 15 à 64 ans)**

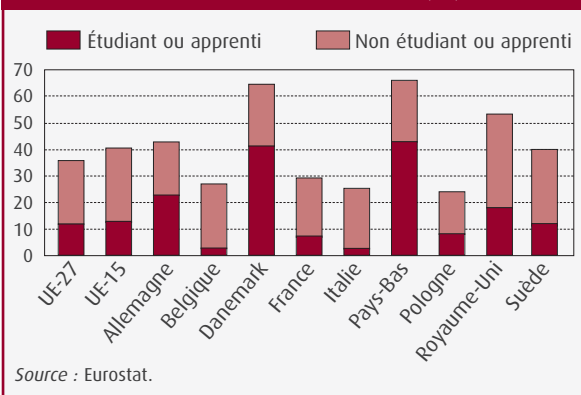


14. IRES. *Les Marchés du travail en Europe*. Paris : La Découverte (Repères), 2000.

Graphique 4 — Taux d'emploi des seniors en 2006 (% de la population âgée de 55 à 64 ans)



Graphique 5 — Taux d'emploi des 15-24 ans selon leur statut en 2006 (%)



exogènes expliquant les déséquilibres ou arrangements contractuels permettant de résoudre les problèmes d'imperfection du marché ¹⁵. Le cadre néoclassique n'offre pas véritablement de modélisation de la variété institutionnelle dans l'espace. Celle-ci n'est jamais son objet principal compte tenu de la centralité et de l'universalité du modèle d'ajustement des prix et des quantités. Les approches institutionnalistes — composées elles-mêmes de familles de pensée différentes — mettent au contraire l'accent sur la variété des institutions, des règles, des normes ou des conventions, sur les conditions de leur cohérence ou sur leurs tensions.

Ainsi, par exemple, la théorie des effets sociétaux ¹⁶ place au centre la congruence des institutions du travail au sein de chaque ensemble national, à partir de trois dimensions du rapport salarial : le rapport organisationnel (système de travail, de qualification et de mobilité de la main-d'œuvre), le rapport industriel (forme du conflit et de la négociation) et le rapport édu-

15. Voir PERROT Anne. *Les Nouvelles Théories du marché du travail*. Paris : La Découverte (Repères), 1992.

16. MAURICE Marc, SELLIER François, SILVESTRE Jean-Jacques. *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*. Paris : Presses universitaires de France (coll. Sociologie), 1982 ; EYRAUD François, MARSDEN David, SILVESTRE Jean-Jacques. « Marché professionnel et marché interne du travail en Grande-Bretagne et en France ». *Revue internationale du travail*, vol. 129, n° 4, 1990, pp. 551-569.

catif. C'est ainsi que le modèle allemand a longtemps été éclairé par la prégnance d'un système professionnel où le métier, à travers ses règles d'accès (apprentissage) ou de défense (syndicats de métier) organisait puissamment le marché du travail. En France, le poids des marchés internes du travail, comme ensemble de règles structurant parfois sur l'ensemble du cycle de vie professionnelle la carrière des salariés en termes de promotion et de progression des rémunérations, explique pour une large part l'exclusion sélective des jeunes, contraints d'acquérir leurs premières expériences professionnelles dans les petites entreprises, le plus souvent au prix d'une période de chômage, de précarité et de déclassement initial.

Dans une approche complète des dynamiques économiques et sociales, les régulations du marché du travail doivent être articulées aux régimes de protection sociale ¹⁷. C'est ainsi que les taux d'emploi élevés qui caractérisent le modèle scandinave (notamment ceux des femmes et des *seniors*) constituent un premier niveau de répartition (par la participation directe au marché du travail) qui se combine à celui de la protection sociale, dominé par un principe d'universalisme (les droits sociaux découlant de la citoyenneté). Les prestations ainsi que la fourniture de services sociaux y sont généreuses — au prix d'un fort contrôle social — notamment dans le domaine de la garde d'enfant et de la prise en charge des personnes âgées. À l'inverse, les taux d'emploi élevés des pays anglo-saxons s'articulent avec une répartition sociale plus résiduelle, une part importante des risques sociaux étant couverte par des assurances privées.

Les approches institutionnalistes, et leurs typologies, sont confrontées aux mutations profondes de l'emploi et de la protection sociale depuis une vingtaine d'années. Les anciens repères sont mis à mal : démantèlement des marchés internes et des marchés professionnels du travail dans un contexte de plus forte pénétration des normes concurrentielles ; mise en cause des systèmes de protection sociale sous l'effet de la fragmentation des normes d'emploi et du resserrement des politiques budgétaires. La montée de la précarité et des inégalités, mais aussi la diversification des parcours professionnels viennent renforcer la contradiction apparente entre une dynamique économique — requérant toujours plus de flexibilité — et le maintien de la cohésion sociale — exigeant de nouvelles règles de sécurité économique et sociale des personnes ¹⁸. Si la thématique de la « flexicurité » monte en force comme une orientation commune aux différents pays européens, désormais intégrée au rang des objectifs communautaires ¹⁹, le sens donné à cette dernière, les modes d'organisation des marchés du travail et l'orientation des politiques d'emploi qu'elle suppose, demeurent contrastés d'un

17. ESPING-ANDERSEN Gøsta. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. New York : Polity Press, 1989.

18. GAUTIÉ Jérôme. « Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale : quelles voies pour l'après-fordisme ? » *Esprit*, novembre 2003.

19. « Vers des principes communs de flexicurité. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité ». Bruxelles : communication au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 27 juin 2007.

pays à l'autre. Là encore, la tentation est forte de rabattre la diversité institutionnelle à la seule question du degré de flexibilité du marché du travail, et de lire les performances d'emploi à l'aune unique de ce critère.

Le faux-semblant de la flexibilité

Si la réforme des marchés du travail est devenue un objectif dans un grand nombre de pays européens, les fondements empiriques de ses effets sur l'emploi laissent une fois encore sceptique. Les travaux économétriques utilisant l'indicateur de LPE (législation protectrice de l'emploi) construit par l'OCDE montrent en particulier que la réglementation de l'emploi a bien un impact sur la durée du chômage et sa répartition catégorielle, mais ses effets sur l'emploi restent non fondés au plan empirique²⁰. Un résultat que reprend à son compte le volumineux rapport d'étape du Conseil d'orientation économique sur la sécurisation des parcours professionnels²¹. Une étude allemande récente, portant sur de nombreux pays européens, souligne à son tour qu'un assouplissement de la protection de l'emploi aurait pour effet d'augmenter la part des emplois temporaires et non pas le volume d'emploi total²².

Une telle prudence du côté des économètres aurait sans doute été de mise pour certains protagonistes du débat public, brandissant trop rapidement l'exemple du Danemark et du Royaume-Uni. Compte tenu du faible taux de chômage qui les caractérise, ces derniers sont en effet devenus des références incontournables dans les débats sur l'emploi. Or, dans ces deux pays, le contrat de travail est faiblement encadré juridiquement et les rotations sur le marché du travail y sont importantes. Ceci permet-il d'en déduire que la flexibilité crée des emplois ? Un regard un tant soit peu attentif sur chacun de ces « modèles » invite à mettre en question ce syllogisme.

Certes, au Royaume-Uni, le contrat de travail fait l'objet d'un encadrement réglementaire faible, mais cela était déjà le cas lorsque ce pays connaissait un chômage à deux chiffres, au début des années 1990. Et la tendance serait plutôt celle d'un renforcement des protections — salaire minimum désormais à parité avec le SMIC français (salaire minimum interprofessionnel de croissance), application des directives européennes sur le contrat à durée déterminée et le temps partiel, renforcement de la négociation collective²³. Les créations nettes d'emplois, plus nombreuses outre-Manche qu'en France

20. OCDE. *Perspectives de l'emploi*. Paris : OCDE, 2004.

21. *Rapport d'étape sur la sécurisation et la dynamisation des parcours professionnels*. Paris : COE (Conseil d'orientation économique), mai 2007.

22. KAHN Lawrence M. « Employment Protection Reforms, Employment and the Incidence of Temporary Jobs in Europe: 1995-2001 ». *Discussion Paper Series*, n° 3241, IZA (Forschungsinstitut für Zukunft der Arbeit), décembre 2007.

23. BEGG Iain, LEFRESNE Florence, « Le marché du travail britannique : mythe et réalité du modèle néolibéral ». *Revue de l'IREs*, n° 58, 2008/3 (dossier special « Performances d'emploi et réformes du marché du travail »), novembre 2008.

sur la dernière décennie (un million de plus) résultent en réalité d'un différentiel de croissance du PIB significatif, résultat d'une politique budgétaire particulièrement active du côté britannique²⁴ : 700 000 emplois créés dans le secteur public depuis 1998, dont 300 000 dans l'éducation et 280 000 dans la santé. Il est vrai que le retard était considérable et ces emplois sont majoritairement non statutaires et à temps partiel, mais le rattrapage fut spectaculaire et les dépenses publiques rapportées au PIB sont désormais plus fortes qu'en Allemagne.

Second non-dit dans la présentation du modèle : la clef du chômage faible réside dans un report significatif sur l'inactivité. Alors que la population en âge de travailler a crû sur la dernière décennie, le nombre d'actifs a stagné et même baissé dans le cas des hommes. Les chiffres du chômage masquent un nombre impressionnant d'invalides : 2,7 millions, soit deux fois et demie le nombre de chômeurs indemnisés ; pour beaucoup, les « gueules cassées » du thatchérisme. Les politiques de l'emploi luttant contre les « trappes à inactivité ou à chômage » (*New Deal* en direction des chômeurs, et incitations financières à travers le crédit d'impôt, *working tax credit*) ont en réalité faiblement mordu sur l'inactivité ou le chômage de longue durée. Elles ont en revanche facilité la mobilité sur le marché du travail et le développement d'emplois de faible qualité.

Au Danemark, les créations d'emplois sont loin d'être spectaculaires. Certes, la croissance du PIB est plus rapide qu'en France (2,8 % de croissance annuelle moyenne sur 1993-2006 contre 2,3 % en France) mais paradoxalement, celle de l'emploi du secteur privé y a été en moyenne plus faible. Ce n'est donc pas le dynamisme de l'emploi qui explique la baisse du chômage, importante au Danemark, mais là aussi l'évolution de la population active. Le taux d'activité y a chuté, entre 1990 et 2005, de huit points pour les 15-24 ans et de trois points pour les 25-54 ans. Pour les jeunes, ce repli s'explique par la baisse des entrées en apprentissage, au profit de la progression des effectifs universitaires. Pour les adultes d'âge mûr et notamment les plus fragiles d'entre eux, le retrait du marché du travail se traduit là aussi par un report sur la maladie de longue durée.

Dans le fameux modèle danois de flexicurité, trois dimensions sont en fait étroitement articulées. En premier lieu, la forte mobilité des travailleurs est reliée à la nature du système productif (tissu de petites et moyennes entreprises) : un salarié sur quatre change d'emploi dans l'année et un sur cinq passe par le chômage où il reste en moyenne peu de temps. La souplesse du contrat de travail s'explique ainsi très largement par cette intensité des mobilités, majoritairement volontaires. En deuxième lieu, le haut niveau de formation et de protection sociale constitue le socle de la sécurisation des trajectoires. L'indemnisation chômage, la plus généreuse des

24. Rappelons les deux règles fondamentales des finances britanniques. La règle d'or stipule que, sur le cycle économique, le gouvernement ne peut emprunter que pour financer ses dépenses d'investissement. La règle de l'investissement soutenable dispose que la dette publique nette ne doit pas dépasser 40 % du PIB.

pays européens, permet de couvrir 80 % du salaire antérieur — avec un plafond à 2 000 euros — pendant quatre ans. En troisième lieu, la politique active de l'emploi, largement régulée par les partenaires sociaux, permet d'accompagner vers la reprise d'un emploi normal, sans que se multiplient les statuts particuliers. Ainsi la sécurisation des trajectoires professionnelles ne doit pas être perçue comme la résultante d'un simple compromis entre représentants des salariés et patronat échangeant flexibilité contre protection : elle est la condition même de régulation économique du système. Indemnisation du chômage et qualité du service de l'emploi jouent ici un rôle fonctionnel positif en facilitant les adaptations de l'appareil productif tout en minimisant le coût social.

Les conditions du modèle ne peuvent être ignorées : niveau de prélèvements obligatoires le plus élevé du monde ; part élevée de l'emploi public (36,9 % dans l'emploi total, contre 19,3 % en France ; budgets de formation conséquents ; et enfin attention portée à la qualité de l'emploi (niveau de salaire, durée du travail, congés, droits dans l'entreprise). Celle-ci fait l'objet d'une « surveillance » par la négociation collective. Un taux de syndicalisation de 80 % garantit cette surveillance, la tradition de forte régulation sociale s'exerçant à tous les échelons (central, branche, local). Enfin, autre atout : un niveau de civisme élevé²⁵ dans un système marqué par une forte imbrication des droits et des devoirs. Limite sérieuse au modèle : 20 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. À cet égard, les discriminations des travailleurs d'origine étrangère sont fortes dans un pays marqué par une tradition de faible mixité ethnique et culturelle.

On le voit, la flexibilité du marché du travail n'explique les performances ni au Royaume-Uni, ni au Danemark. En revanche, les deux modèles renvoient bien à des conceptions différentes de la flexicurité. Minimaliste dans le premier cas où la dynamique d'emploi — sans grand souci de qualité — est perçue comme la principale « sécurité ». Plus ambitieuse, dans le cas nordique où les politiques de formation et de redistribution, ainsi que la force des compromis sociaux autorisent une plus grande sécurité économique et sociale.

À la recherche d'un modèle social européen

La forte diversité observée, accrue par l'entrée de nouveaux États membres au sein de l'Union, interroge nécessairement sur le bilan des institutions européennes dans leur propension à impulser des conditions plus homogènes de fonctionnement du marché du travail en Europe.

Les enjeux de la mobilité des travailleurs européens

En théorie, la mise en place d'un marché unique et l'affirmation d'un principe de libre circulation des travailleurs favorisent les migrations des

25. ALGAN Yann, CAHUC Pierre. *La Société de défiance*. Paris : éd. Rue d'Ulm, 2007.

zones à faibles salaires et fort chômage vers les zones où l'emploi progresse et où les salaires sont plus élevés. L'article 48 du traité de Rome instaure dans ce sens quatre droits pour les travailleurs : postuler aux emplois offerts ²⁶ ; circuler librement ; séjourner librement — avec leur famille — sur le territoire en cas d'embauche ; y demeurer après avoir occupé un emploi. Pour les non-salariés est également affirmé un principe de libre établissement dans un pays de la Communauté.

Dans la réalité, les flux migratoires internes à l'Union restent limités et le plus souvent temporaires : missions professionnelles à l'étranger, étudiants accueillis dans une université étrangère ou encore mutations au sein de groupes multinationaux. L'établissement sur le territoire européen désigne, numériquement, principalement des populations non européennes. Le nouveau schéma est celui de migrants de l'Est et du Sud qui entrent dans l'Union par les États membres du Sud ou par l'Irlande, souvent sur les emplois les plus précaires, puis, le cas échéant, migrent vers des emplois de meilleure qualité dans les pays centraux de l'UE ²⁷.

Les migrations intra-européennes se font majoritairement entre grandes régions au sein d'un même pays (des *Länder* de l'Est vers ceux de l'Ouest en Allemagne), les barrières linguistiques et culturelles demeurant encore significatives. L'absence d'harmonisation des conditions d'accès à l'emploi ou même d'équivalence des diplômes et des certifications professionnelles dont le processus dit de Copenhague constitue toutefois une amorce ²⁸, ou encore l'absence de « transférabilité » des droits sociaux tels que l'indemnisation du chômage ou les retraites complémentaires, constituent des obstacles réels à la mobilité. Au total, si cette dernière joue, aux États-Unis, un rôle d'égalisation relatif, sur le territoire, des taux de chômage, c'est très loin d'être le cas en Europe.

L'entrée des nouveaux États membres a toutefois impulsé une dynamique nouvelle des migrations intra-européennes. De ce point de vue, le statut du

26. Seuls les emplois de l'administration peuvent être réservés aux nationaux. Mais la Cour de justice des communautés européennes a réduit l'exception aux emplois qui comportent une participation dans l'exercice de la puissance publique et qui relèvent de la sauvegarde des intérêts généraux de l'État.

27. MOUHOUD El Mouhoub, OUDINET Joël. *L'Europe et ses migrants : ouverture ou repli ?* Paris : L'Harmattan, 2007.

28. Intégré à la stratégie de Lisbonne, le processus de Copenhague (2002) vise la « construction d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ». Il donne lieu, depuis mars 2005, à la recherche d'un Cadre européen des certifications professionnelles (CECP) autour de huit niveaux de référence indépendants du système dans lequel telle ou telle certification a été délivrée. L'objectif est d'aboutir à une grille de lecture commune des certifications. Par ailleurs, un système européen d'accumulation, de capitalisation et de transfert d'unités, conçu comme une interface entre les différents systèmes de formation professionnelle, devrait permettre aux personnes de combiner et valider des unités et / ou des modules de formation acquis au sein de différents contextes nationaux et / ou sectoriels (*European Credit for Vocational Education and Training*, ECVET). Il est fondé sur des accords volontaires de partenariat entre les prestataires de formation dans l'espace européen. Enfin, le programme européen Leonardo da Vinci constitue le principal outil de mobilité des personnes en formation.

salarié migrant peut s'avérer déterminant. Dans un contexte de recours massif à la sous-traitance transnationale, le risque de *dumping* social revêt en effet une acuité nouvelle puisque le salarié détaché par la firme transnationale exporte avec lui ses conditions de travail et de rémunération. Le problème se pose notamment depuis que l'Union européenne a octroyé, à compter du 1^{er} mai 2004, la libre circulation des services aux entreprises des pays d'Europe centrale et orientale où les salaires sont sensiblement plus bas²⁹. Le statut de travailleur détaché dans le cadre de la libre circulation de services n'est en effet pas le même que celui du salarié migrant dans le cadre de la libre circulation des travailleurs. Le second est soumis au droit social du pays d'accueil tandis que le premier ne l'est pas, son contrat de travail ayant été établi dans son pays d'origine. La directive du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de service (96/71/CE) prévoit toutefois que le salarié détaché bénéficie du salaire minimum du pays d'accueil (sauf lorsque le salarié est détaché pour une période inférieure ou égale à huit jours). Néanmoins, dans certains pays, tels que l'Allemagne ou la Suède où n'existent pas de *minima* salariaux légaux, il devient impossible d'exiger l'application de cette directive (cf. encadré ci-contre).

La mobilité du travail, encore limitée, contraste avec celle accrue du capital dans un contexte où les annonces de délocalisation — bien loin d'être circonscrites aux industries intensives en main-d'œuvre — alimentent quotidiennement l'actualité économique et sociale. Au sein de l'Union, ces délocalisations³⁰ (ou menaces de délocalisation) ont clairement revêtu une fonction de maîtrise des salaires. C'est le cas de l'Allemagne où la pression sur les salaires est considérable depuis la réunification. Le mouvement pourrait toutefois trouver certaines limites avec la prise de conscience d'un pouvoir de négociation du côté des salariés des pays de l'Union à faible coût de main-d'œuvre. Il est possible que l'issue trouvée au conflit — grève de près de trois semaines, suivie par 10 000 des 13 000 salariés — qu'a connu le site de Dacia, en Roumanie, où est fabriquée la fameuse *Logan* (Renault) fasse tache d'huile³¹. La mobilisation récente de la Confédération européenne des syndicats (CES)³² en faveur d'un salaire minimum décent partout en Europe, constitue de ce point de vue une étape décisive dans la limi-

29. MATH Antoine. « Le salaire minimum pris au piège de la sous-traitance internationale ». *Chronique internationale de l'IREs*, n° 103, novembre 2006, pp. 28-36.

30. Notons que les délocalisations font désormais l'objet d'un « Fonds d'ajustement à la mondialisation » créé en mars 2006 et réservé aux salariés d'une entreprise ou d'un secteur directement frappés par des licenciements collectifs en raison de la concurrence des pays à bas salaires. Le fonds vise l'aide à leur reconversion (formation, requalification, aide à la mobilité). Le plafond de dépenses prévu est actuellement très bas (500 millions d'euros par an, soit 0,2 % des dépenses d'indemnisation chômage des États membres).

31. Les salariés de Dacia, dont le salaire mensuel brut moyen s'élève à 1 900 lei (530 euros), ont obtenu une augmentation, en deux fois, de 21,6 % de leur salaire, ainsi qu'une prime annuelle de 900 lei (251 euros).

32. Si l'objectif d'un salaire minimum européen n'est pas à l'agenda de la CES, compte tenu de la grande diversité des approches nationales, la mobilisation de Ljubljana du 5 avril 2008 relance la revendication salariale.

DEUX MODÈLES SOCIAUX LIVRÉS À L'APPRÉCIATION DE LA CJCE

En 2004, une entreprise de maçonnerie lettone, Laval un Partneri, remporte un appel d'offres pour la construction d'une école dans la ville suédoise de Vaxholm, proche de Stockholm, et transfère ses employés de la Lettonie vers la Suède pour mener à bien ses travaux. L'entreprise sous-traitante n'entend nullement appliquer la disposition conventionnelle de branche concernant le salaire minimum. Aux syndicats suédois mis en alerte par ce refus, l'employeur letton rétorque qu'il n'est nullement contraint par la loi. En Suède, où n'existe pas de salaire minimum légal, les contrats collectifs entre employeurs et syndicats permettent de garantir à 90 % des salariés du secteur privé une couverture par un salaire minimum conventionnel. Cette coopération est considérée comme fondamentale à l'équilibre social. L'affaire fait aussitôt grand bruit, l'opinion publique suédoise l'érigeant en symbole d'une menace potentielle sur son modèle social.

Faisant nécessairement écho à la polémique soulevée par la directive « services » dite « Bolkestein », elle déborde vite du cadre strictement suédois. Saisie en 2005 par le syndicat du bâtiment Byggnads, avec l'appui du gouvernement suédois, la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) a finalement tranché, le 18 décembre 2007, en faveur de l'entreprise lettone, contre l'avis de l'avocat général, en justifiant sa décision de la manière suivante.

La convention collective à laquelle le syndicat suédois voulait rattacher l'entreprise prévoyait, dans les domaines concernés par la directive européenne, des dispositions législatives plus favo-

rables que les dispositions minimales prévues par la loi. Contraindre une entreprise à adhérer à une convention collective prévoyant de tels avantages a, selon la CJCE, pour conséquence de rendre moins attractif pour l'entreprise le détachement de salariés, ce qui constitue dès lors une entrave à la libre prestation de services (CJCE, 2007) ¹.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a fait part de sa déception concernant le « défi » que l'arrêt impose au système suédois de négociation collective et à ceux de certains pays nordiques — les modèles de flexibilité actuellement encouragés par la Commission européenne. Elle ajoute : « Cette décision impliquera de revoir la mise en œuvre de la directive sur les travailleurs détachés dans ces pays. L'interprétation étroite de cette directive pourrait avoir des implications négatives pour les systèmes d'autres pays ainsi que des conséquences sur la capacité des syndicats à encourager l'égalité de traitement et la protection des travailleurs quelle que soit leur nationalité. »

Quelques mois plus tard, la CJCE statue selon la même orientation dans une affaire concernant cette fois l'Allemagne. L'arrêt Ruffert du 3 avril 2008 condamne le *Land* de Basse-Saxe pour avoir voulu appliquer à une entreprise polonaise une loi obligeant les entreprises de travaux publics à respecter la convention collective du secteur dans le cas de passage de marchés publics. L'entreprise polonaise avait refusé de le faire en ne versant à ses ouvriers que 50 % du salaire minimum prévu par la convention collective.

F.L.

1. MANTZ Timothée. « Après l'arrêt de la CJCE dans l'affaire Vaxholm : quelles adaptations dans le modèle suédois ? » *Chronique internationale de l'IREs*, n° 110, janvier 2008, pp. 52-60.

tation des pratiques de *dumping* social et fiscal et l'institution d'un véritable marché du travail européen.

Stratégie européenne pour l'emploi : une pluralité de référentiels

Dès le début de la construction européenne, la disparité des systèmes de protection sociale a été considérée comme une cause de distorsion de concurrence. Mais les compromis n'ont pas permis d'aller au-delà des quelques articles du chapitre social du traité de Rome, déléguant à la Communauté certaines compétences en matière de coordination des régimes de sécurité sociale afin de favoriser la libre circulation des travailleurs. Les déclarations ambitieuses sur le niveau et le contenu de la protection sociale en Europe sont demeurées sans portée opérationnelle. À l'occasion du premier élargissement (1973 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark), l'arrivée de systèmes de protection sociale fondés sur des principes différents (universalisme) a définitivement stoppé les perspectives d'harmonisation de la protection sociale. Après l'élargissement à la Grèce (1981) puis à l'Espagne et au Portugal (1986) et lors de la préparation de l'Acte unique, adopté en 1986, qui met pourtant l'accent sur la cohésion économique et sociale, il fut explicitement admis que la libre circulation des biens comme des travailleurs dans le marché commun devait s'accommoder du principe de subsidiarité.

Dès lors, l'idée d'Europe sociale qui reste présente dans les grands traités ne fera l'objet d'aucune disposition contraignante. Il en va ainsi de la Charte des droits sociaux fondamentaux adoptée en 1989 — et que le Royaume-Uni refuse de signer —, du protocole social de Maastricht (1992) intégré au traité d'Amsterdam en 1997, ou encore du traité constitutionnel signé en février 2008 qui affirme « une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social [...]. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale », mais ne prévoit aucune disposition communautaire. La plupart des interventions communautaires en matière sociale restent soumises à un vote à l'unanimité (sécurité sociale, protection sociale des travailleurs, protection des travailleurs en cas de résiliation du contrat de travail, représentation et défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers se trouvant en séjour régulier sur le territoire de la Communauté) et subordonnées au principe de subsidiarité³³. Certains éléments, comme les rémunérations, le droit d'association, le droit de grève et le droit de *lock-out*³⁴, sont explicitement exclus du champ communautaire.

33. Ainsi la directive sur le temps de travail a été vidée de son contenu par l'existence d'une clause d'*opting-out* : le travailleur peut renoncer à la limitation de sa durée de travail à 48 heures.

34. Fait pour un employeur de fermer provisoirement une entreprise (ou un établissement) pour faire pression sur des travailleurs afin de leur faire cesser une grève ou de mettre fin à des revendications (NDLR).

Le processus de Luxembourg (1997), qui fonde juridiquement la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), constitue une certaine rupture en créant les dispositions d'une coordination des politiques de l'emploi, et ce, avec une relative autonomie de l'espace aménagé par les « grandes orientations de politique économique » (GOPE). Lisbonne (2000) est l'étape essentielle par laquelle la SEE devient la première expérimentation d'ampleur de la Méthode ouverte de coordination (MOC), étendue par la suite à d'autres politiques sociales (inclusion sociale, retraites sociales, santé). Sans imposer de politique communautaire, celle-ci s'appuie sur un certain nombre d'instruments et de pratiques de *soft governance* dont la vocation est de favoriser la convergence.

Quels sont les effets de la MOC ? Les diagnostics sont loin d'être unanimes. Deux tendances semblent toutefois bel et bien à l'œuvre. D'une part s'enclenche une dynamique active de concertation engendrant des effets d'apprentissage (rapprochement des administrations de l'emploi, voire des partenaires sociaux, entre les différents pays) et multipliant les échanges et les expertises croisées (*peer reviews*). L'énoncé d'objectifs communs, la démarche d'étalonnage comparé des performances (*benchmarking*), le repérage et la diffusion de « bonnes pratiques », l'usage d'une rhétorique influente bien que peu stabilisée, la production d'un nombre impressionnant de documents, conditionnent et légitiment en partie la dynamique même des politiques nationales et le positionnement de certains acteurs nationaux³⁵. D'autre part, la plupart des travaux réalisés concluent à une absence de convergence réelle quant aux résultats et aux principes d'action mobilisés, ainsi que nous l'avons déjà souligné. En dépit d'un ralliement aux grands objectifs fondamentaux et aux lignes directrices communes, ni les performances observées sur le marché du travail, ni même les conceptions de la politique de l'emploi ne convergent véritablement³⁶. Le processus de greffe européenne reste accompagné d'une forte pluralité des registres d'interprétation.

Les textes de la Commission européenne composent avec cette diversité et entretiennent à cet égard une ambiguïté évidente. Les grands objectifs définis lors des sommets européens donnent lieu à des recommandations plus ou moins stables et se prêtent à des interprétations plurielles. Ainsi, le rapport Wim Kok de la *taskforce* pour l'emploi³⁷ pointe les retards pris par la

35. CORON Gaël, PALIER Bruno. « Changes in the Means of Financing Social Expenditure in France ». In PORTE Caroline (de la), POCHET Philippe (sous la dir. de). *Building Social Europe through the Open Method of Co-ordination*. Bruxelles : PIE-Peter Lang, 2002, pp. 97-136 ; OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN. « Stratégie européenne pour l'emploi : débats et institutionnalisation ». Actes du colloque de Bruxelles des 30-31 août 2004.

36. SERRANO PASCUAL Amparo (sous la dir. de). *Are Activation Policies Converging in Europe? The European Employment Strategy for Young People*. Bruxelles : ETUI (European Trade Union Institute), 2004 ; LEFRESNE Florence, TUCHSZIRER Carole. « Dynamiques d'insertion et politiques d'emploi : une comparaison de six pays européens (Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) ». In DANG Ai-Thu, OUTIN Jean-Luc, ZAJDELA Hélène (sous la dir. de). *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*. Paris : CNRS (Centre national de la recherche scientifique) Éditions, 2006, pp. 68-88.

37. KOK Wim (président). *L'emploi, l'emploi, l'emploi. Créer plus d'emplois en Europe*. Bruxelles : Commission européenne, novembre 2003.

stratégie de Lisbonne visant la mobilisation quantitative et l'amélioration qualitative des ressources en main-d'œuvre (apprentissage tout au long de la vie, qualité de l'emploi) ainsi qu'une plus grande cohésion sociale. Il appelle à un certain nombre de réformes afin d'accroître le capital humain ; la production d'une coresponsabilité entre salariés et employeurs dans la stimulation du vieillissement actif et dans la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie. D'un côté, il souligne l'intérêt des expériences de sécurisation des trajectoires par une mutualisation des coûts et incite à combattre une segmentation trop forte du marché du travail. De l'autre, il se rallie volontiers à la proposition d'allègement des coûts de licenciement ³⁸.

La confrontation des performances nationales le conduit à louer les mérites tant du Royaume-Uni que de la Suède et du Danemark, sans interrogation critique sur les orientations contrastées respectives de ces pays en matière de politique d'emploi. On retrouve cette même ambiguïté dans un communiqué de la Commission daté du 18 février 2008. Celle-ci s'inquiète de la croissance des coûts horaires de la main-d'œuvre, résultant selon elle de la forte augmentation des salaires dans les nouveaux États membres, considérée comme l'« ombre au tableau » de la reprise de l'emploi. Mais par ailleurs, elle déplore que « les progrès relatifs à la qualité de l'emploi [aie]nt été modérés, en particulier en ce qui concerne les transitions entre emplois précaires et non précaires, et la réduction de la segmentation du marché du travail, qui s'accroît actuellement dans de nombreux États membres ³⁹ ». L'amélioration de la qualité de l'emploi s'accommoderait-elle du maintien de fortes inégalités de salaires ?

La pluralité, voire l'antinomie, des référentiels mobilisés finit par déboucher sur un problème de cohérence au point que la source de légitimation initiale (respect de la diversité des modèles) risque de devenir la marque même d'une impuissance de l'action publique communautaire. L'Europe souffre d'un déficit de modèle social ou d'un écartèlement au sein d'une pluralité de référentiels, ce qui revient au même.

Et jusqu'à quel point cette diversité peut-elle être maintenue face à la prégnance des normes concurrentielles défendues par le droit communautaire ? À cet égard, l'arrêt de la CJCE condamnant le Luxembourg pour sa transposition de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs ⁴⁰ sou-

38. « Les employeurs doivent avoir la possibilité d'adapter leurs effectifs au moyen d'une interruption de contrat sans préavis ni coûts excessifs [...] » *Ibidem*, p. 28.

39. Contradiction soulignée par Philippe Pochet dans son *Bilan social de l'Union européenne 2007*. Bruxelles : ETUI / Observatoire social européen, 2008.

40. Dans son arrêt du 19 juin 2008, la CJCE a donné raison à la Commission argumentant que la législation du Luxembourg en matière de détachement des travailleurs allait au-delà de ce que permet le droit européen et constituait un obstacle à la libre prestation de services transfrontaliers. Le Luxembourg va maintenant devoir amender sa législation en ce sens et de fait soustraire les travailleurs détachés d'une grande partie des protections d'emploi et de salaires qui leur étaient garanties. Voir le document en ligne à l'adresse (vérifiée le 28 octobre 2008) www.etuc.org/IMG/pdf_summary_of_judgment_Lux_230608_FR.pdf.

ligne bien les limites de la dichotomie fondatrice entre politique économique relevant du champ communautaire et politique sociale, censée rester de la compétence des États-nations. Des modèles sociaux aussi forts que ceux de la Suède, de la Norvège ou du Luxembourg, se voient désormais percutés de plein fouet par les normes de libre prestation des services portée par l'Union.

La prégnance du policy mix et les risques d'une convergence par le bas

Ainsi, la question des effets homogénéisants par l'apprentissage mutuel se heurte au problème de la cohérence de la politique communautaire à la fois dans ses orientations de politique économique et dans ses finalités d'emploi. Jusqu'à présent, en mettant l'accent sur la rigueur budgétaire et la flexibilité du marché du travail, les GOPE auxquelles est désormais largement subordonnée la SEE, ont fait en grande partie l'impasse sur le besoin d'une reprise effective fondée sur un véritable scénario de croissance. Le *policy mix* reste la doctrine ⁴¹. Les politiques macroéconomiques visent la stabilité, les réformes structurelles sont censées accroître la compétitivité. La politique monétaire est dévolue au contrôle de l'inflation et la politique budgétaire à celui du déficit public. La croissance ne pourrait donc venir que des réformes du marché du travail. Mais nous avons déjà montré qu'il y avait de quoi douter de ce dernier credo.

Si l'objectif d'élévation des taux d'emploi est perçu comme celui d'un simple élargissement de la mobilisation des forces de travail, notamment sous l'effet des politiques d'activation et d'intéressement, sans ambition de qualité et de productivité, le risque est que la cohérence communautaire s'opère dans la stagnation économique. D'autant que les « réformes structurelles » sont désormais au cœur des stratégies non coopératives de désinflation compétitive ⁴². L'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale affaiblit les instances de coordination et renforce les tentations opportunistes de certains États membres. Par ailleurs, les dévaluations compétitives ne sont plus possibles dans le cadre de l'Union monétaire. Dès lors, concurrence fiscale, modération salariale, *dumping* social, améliorant les coûts relatifs de production, sont privilégiés par les gouvernements nationaux, au point que les nouvelles politiques de réduction fiscale sont intégrées au rang de normes sociales ⁴³.

Le cas de l'Allemagne est riche d'enseignements. Les coûts relatifs y ont connu une baisse substantielle (notamment par rapport à certaines économies du sud de l'Europe) sous l'effet des puissantes réformes du marché du

41. FITOUSSI Jean-Paul, GUILLEBAUD Jean-Claude (entretien). *La Politique de l'impuissance*. Paris : Arléa, 2005 ; FITOUSSI Jean-Paul, SARACENO Francesco. *Fiscal Discipline as a Social Norm: The European Stability Pact*. Paris : OFCE, document de travail n° 22, 2007.

42. CREEL Jérôme et LE CACHEUX Jacques. « La nouvelle désinflation compétitive européenne ». *Revue de l'OFCE*, n° 98, juillet 2006, pp. 9-36.

43. FITOUSSI Jean-Paul, SARACENO Francesco. *Op. cit.*

travail (lois dites Hartz IV)⁴⁴ et plus récemment de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Mais contrairement à ce qui se passe dans les petits pays dont le PIB et l'emploi sont très sensibles aux coûts relatifs, la stratégie de l'Allemagne débouche, à moyen terme, sur des effets négatifs massifs pour ses partenaires européens et pour la croissance en Europe. Elle aboutit à aligner les normes productives sur la seule compétitivité par les coûts.

Opter pour une convergence par le haut

Choisir d'autres modalités d'insertion dans la mondialisation suppose de mettre l'accent sur les éléments « hors prix » de la compétitivité ou encore sur les gains de productivité permettant de faire baisser les coûts relatifs sans dépression excessive des salaires (rôle de la recherche-développement au Japon) sans négliger le soutien d'une demande intérieure — à l'échelle européenne. Mais l'engagement vers des solutions coopératives implique un rôle actif du cadre communautaire. Le bilan désenchanté de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne à mi-parcours⁴⁵ et la difficulté à lui donner une nouvelle impulsion dans un contexte de forte atonie de la croissance n'ont pas débouché sur une réforme du pacte de stabilité.

La stratégie de Lisbonne semble dès lors se concentrer exclusivement sur la compétitivité-coût de l'économie européenne, avec une participation extensive à l'emploi, en faisant l'impasse sur la question de la qualité de l'emploi, sur la pauvreté et l'exclusion. Elle souffre indéniablement d'une double insuffisance⁴⁶ : d'une part, elle n'opère pas d'articulation explicite, dans son contenu, entre la qualité de l'emploi comme source de productivité et l'objectif de plein emploi soutenu par une politique de croissance soutenable ; d'autre part, elle ne s'appuie pas suffisamment, dans sa mise en action, sur l'implication effective des acteurs politiques et sociaux trop souvent prioritairement mobilisés sur leur agenda national. Si le thème de la qualité de l'emploi et des transitions professionnelles est relié aux enjeux de productivité et de croissance à travers une politique industrielle et de recherche, ambitieuse et partagée, il devient la première des bonnes pratiques à promouvoir au sein de l'Union. Il s'agit ni plus ni moins de l'objectif de Lisbonne : faire de l'Europe l'économie basée sur la connaissance, la plus compétitive du monde. Une perspective que l'amorce de la récession liée à la crise financière place plus que jamais à l'ordre du jour.

44. CHAGNY Odile. « Les réformes du marché du travail en Allemagne ». *La Revue de l'IRES*, n° 48, 2005/2, pp. 3-42 ; PESIN Fabrice, STRASSEL Christophe. *Le Modèle allemand en question*. Paris : Economica, 2006.

45. FODEN David, MAGNUSSON Lars (sous la dir. de). *Five Years' Experience of the Luxembourg Employment Strategy*. Bruxelles : ETUI, 2003 ; ZEITLIN Jonathan, POCHE Philippe (sous la dir. de), MAGNUSSON Lars (collab.). *The Open Method of Coordination in Action: The European Employment and Social Inclusion Strategies*. Bruxelles : PIE-Peter Lang, 2005.

46. FAYOLLE Jacky. « La politique économique dans l'UEM ». In DEGRYSE Christophe et POCHE Philippe (sous la dir. de). *Bilan social de l'Union européenne 2003*. Bruxelles : ETUI / Observatoire social européen, 2004.

La dynamique des territoires en France

À PROPOS DU LIVRE DE LAURENT DAVEZIES,
LA RÉPUBLIQUE ET SES TERRITOIRES ¹

PAR STÉPHANE CORDOBES ²

Spécialiste du développement des territoires en France, Laurent Davezies explore depuis de nombreuses années les dynamiques à l'œuvre en France à l'échelle locale. Dans son dernier ouvrage, La République et ses territoires, il montre combien le territoire français est le lieu de tous les paradoxes : c'est dans les régions les plus riches que la pauvreté augmente le plus, et certaines des régions les moins productives sont aussi celles où le bien-être social est parfois le mieux réparti. Cela confirme la thèse qu'il défend depuis longtemps mais qui n'avait pas reçu, à ce jour, l'écho qu'elle méritait : la dissociation dans l'espace des logiques de croissance et des logiques de développement.

Stéphane Cordobes a lu ce livre pour Futuribles, il en présente les principaux enseignements concernant notamment les nouvelles inégalités territoriales, les transferts de richesse et leur rôle dans le développement local, l'économie résidentielle, les enjeux en matière d'aménagement du territoire... S.D. ■

L'ouvrage de Laurent Davezies, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, connaît depuis sa parution un suc-

cès éditorial notable. L'auteur y présente des idées qu'il défend depuis plus de 10 ans ³. Le caractère tardif de cet accueil par un public élargi

1. DAVEZIES Laurent. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Paris : Seuil (La République des idées), 2008, 109 p.

2. Conseiller et responsable de la prospective et des études à la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

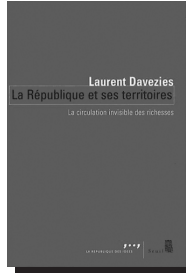
3. Voir notamment son article « Développement local : le déménagement des Français. La dissociation des lieux de production et de consommation » dans *Futuribles*, n° 295, mars 2004, pp. 43-56 (NDLR).

est regrettable. Sa résonance avec l'actualité politique n'est sans doute pas sans lien. Pourtant, l'essentiel est ailleurs : dans la qualité de cette production où l'auteur expose pour la première fois de manière aussi systématique ses thèses ; dans la remise en cause profonde des représentations et des concepts avec lesquels nous appréhendons depuis un demi-siècle les territoires français, leur économie et leur développement. Laurent Davezies nous convie, ni plus ni moins, à refermer définitivement *Paris et le désert français*, texte emblématique de la vision française de l'aménagement du territoire et de ses politiques ⁴.

De nouvelles inégalités territoriales

Les politiques d'aménagement du territoire ont longtemps été motivées par une logique de rééquilibrage entre la capitale, lieu de concentration de la richesse, et les autres villes et régions françaises. Conséquence de celles-ci, les inégalités de PIB (produit intérieur brut) par habitant décroissent ainsi lentement jusqu'aux années 1980, avant que la mondialisation de l'économie, les ajustements structurels qu'elle occasionne et la concentration des activités qui en découle, inversent la tendance. Paradoxalement, les écarts régionaux de revenus par habitant ne connaissent pas la même inflexion et continuent, eux, à se ré-

duire. Victime emblématique de ce phénomène, l'Île-de-France : « En 1976, la région produit 27 % du PIB national et ses ménages disposent de 25 % du revenu des Français [...]. Aujourd'hui, elle produit 29 % du PIB et ne touche plus que 22 % du revenu des ménages. »



Ce nivellement des revenus moyens par habitant entre les régions est masqué par le nouveau visage de l'inégalité territoriale : c'est maintenant au niveau des communes et des quartiers que les inégalités se creusent ; par l'effet de la proximité on induit, à tort, que cette aggravation est valable à toutes les échelles. Ce changement traduit également l'émergence de nouveaux mécanismes à l'origine de ségrégations spatiales et sociales, mécanismes liés, entre autres, aux stratégies d'évitement déployées par les ménages appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures et moyennes ⁵. Sa prise en compte est d'autant plus importante que les politiques susceptibles de réguler ces nouvelles formes d'inégalités ne sauraient être les mêmes que celles qui ont concouru à la réduire au niveau interrégional.

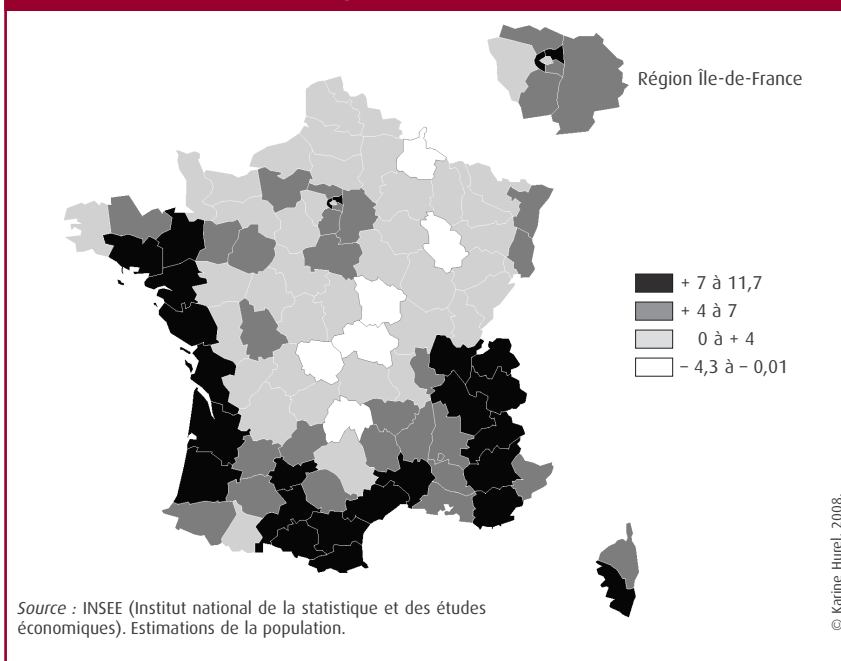
Transferts de richesse et développement

Mais revenons à cet effet de ciseaux entre croissance du PIB et revenus, ou en d'autres termes, entre croissance économique et

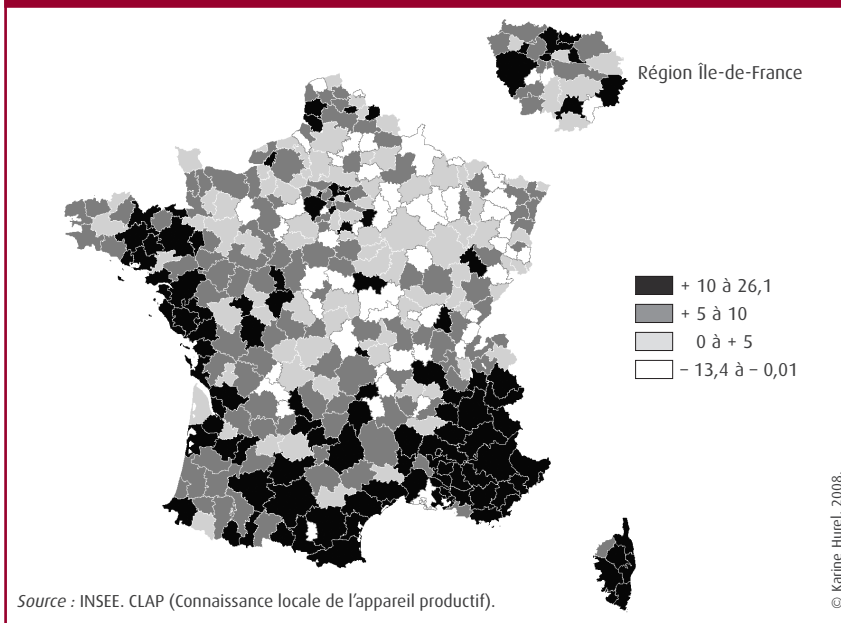
4. GRAVIER Jean-François. *Paris et le désert français*. Paris : Le Portulan, 1947.

5. MAURIN Éric. *Le Ghetto français*. Paris : Seuil (La République des idées), 2004 (voir l'analyse de cet ouvrage par Charles du Granrut dans *Futuribles*, n° 307, avril 2005, pp. 57-64 [NDLR]).

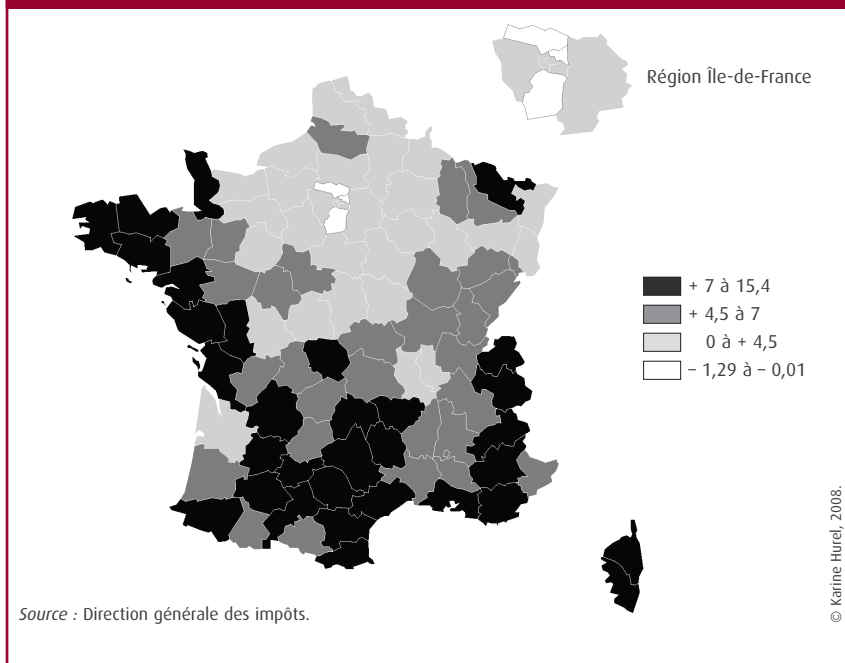
Carte 1 — Évolution 1999-2006 de la population dans les départements français, en %



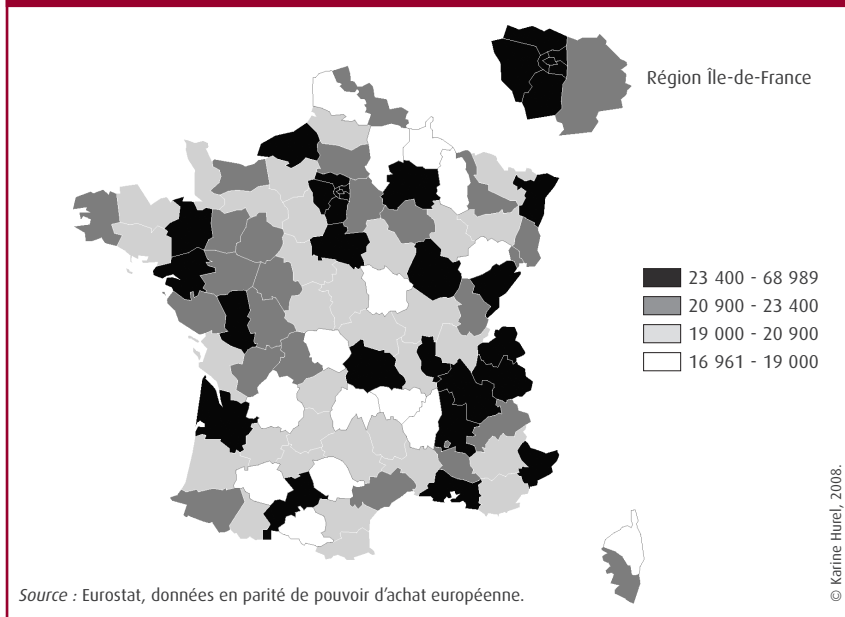
Carte 2 — Évolution 2001-2006 de l'emploi salarié par zone d'emploi en %



Carte 3 — Évolution 1999-2005 du revenu net imposable moyen des foyers fiscaux dans les départements français, en %



Carte 4 — Produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat, par département français, en 2005, en euros



développement territorial, lequel interroge fondamentalement la représentation que nous avons du territoire, de son économie et de son développement. Pour le comprendre, il faut prendre en considération les effets territoriaux des mécanismes nationaux de redistribution des richesses, lesquels sont liés aux prélèvements, aux dépenses publiques et aux transferts sociaux.

« Les dépenses publiques représentaient, selon l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques], 28 % du PIB français en 1950, 39 % en 1973, 51 % en 1990 et 55,4 % en 2003. » Dans le même temps, le taux d'ouverture⁶ passait de 13 % en 1960 à 26 % en 2003. La comparaison de ces indicateurs montre combien l'impact de la mondialisation sur les territoires est finalement moindre par rapport à l'évolution du poids des fonds publics et à leurs transferts vers les territoires.

Si ces mécanismes sont par nature aterritoriaux, ils permettent, dans les faits, aux territoires les plus pauvres de bénéficier de richesses créées par les territoires à la fois les plus productifs et les plus riches. Le cas de l'Île-de-France, précédemment mentionné, est le parangon de ce phénomène : 10 % de son PIB annuel sont ainsi transférés aux autres régions françaises. En soi, cette mutualisation des fruits de la croissance est positive : elle permet d'accélérer le développement des territoires les plus fragiles, voire

d'amortir les ruptures économiques et sociales qui les éprouvent. De manière plus globale, elle renforce le territoire en maintenant un équilibre qui contribue à sa compétitivité et à son attractivité. « À l'échelle territoriale et sur la longue période, cette mutualisation permet de maximiser les chances de l'économie nationale de saisir des opportunités de développement dont les facteurs spatiaux ont changé et peuvent encore changer demain. »

Mécanismes de redistribution et économie résidentielle

Si les transferts publics opérés par l'État au profit des collectivités sont un pan important de cette mutualisation, ils ne sont pas les seuls. L'ensemble des prestations sociales y contribue également. Pour en comprendre les raisons, il faut prendre ici en compte l'essor de la société de loisirs (globalement, les Français ne consacrent au travail que 8 % de leur temps de vie), des mobilités (mobilité en fonction du cycle de vie, mobilité résidentielle, mobilité touristique) et la spécialisation fonctionnelle des territoires.

Considérons les retraites : elles représentaient déjà, en 2004, 23,5 % du revenu déclaré des ménages⁷. Leur poids dans les revenus des territoires oscillait entre 17 % pour la Seine-et-Marne et 35 % pour les Pyrénées-Orientales. Elles constituent donc un vecteur de dévelop-

6. Rapport entre les exportations d'un pays et la valeur de son PIB.

7. Les projections démographiques montrent que cette part va s'accroître considérablement dans les années à venir puisque le nombre des plus de 60 ans dans la population française augmenterait de plus de huit millions entre 2000 et 2030. Voir GODET Michel et MOUSLI Marc. *Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030*. Paris : La documentation Française, 2006.

pement important par la consommation qu'elles occasionnent et ses effets induits en termes d'offre de services et d'emplois. En parallèle, 25 % des actifs quittent l'Île-de-France au moment de leur retraite et ce phénomène se retrouve, en proportions variées, dans les autres grandes métropoles. On comprend mieux la nature et l'ampleur du transfert en question.

Cette dissociation entre lieux de travail et lieux de consommation est renforcée par les autres mobilités, que celles-ci résultent de l'éloignement accru entre lieu de résidence et lieu de travail, de la bi-résidentialité ou des déplacements liés aux pratiques touristiques et de loisirs⁸. Parallèlement à l'économie productive, habituellement seule prise en compte pour mesurer la richesse des territoires, se développe donc une autre économie dite « résidentielle ». Celle-ci repose sur la captation de richesses créées ailleurs : à titre d'exemple, des villes transfrontalières comme Annemasse ou Bâle, des villes moyennes proches de grands bassins d'emploi comme Vienne ou Villefranche-sur-Saône, des espaces ruraux, littoraux ou à vocation touristique en bénéficient largement.

Les bases de l'économie territoriale

L'économie des territoires repose ainsi non seulement sur une base productive, qui comprend l'ensemble des revenus du travail et du capital des activités locales exportatrices, mais aussi sur trois autres

bases : celle, publique, résultant des salaires des emplois publics ; celle résidentielle associant retraites, revenus des actifs dont le lieu de travail est extérieur au territoire, dépenses touristiques... ; celle enfin reposant sur les diverses prestations sociales hors retraites. Si l'on considère l'apport moyen de ces quatre bases à l'échelle des aires urbaines, on obtient respectivement 24 %, 21 %, 42 % et 13 %. Le même calcul à l'échelle des zones d'emploi donne 19 %, 13 %, 55 % et 12 %. Ces moyennes, tout en montrant l'importance de ces différentes sources de revenu et le faible poids dans les territoires de la base productive, dissimulent de fortes disparités selon la spécialisation des territoires.

Une autre manière d'analyser leur économie s'attache aux facteurs dont celle-ci dépend. Le premier type ainsi obtenu regroupe des activités dont la production est exportée et qui dépendent de la qualité des différents facteurs : souvent des activités industrielles que l'on trouve dans des petites villes comme Oyonnax, dans le Choletais, en Vendée-Est, à Épernay ou Laval, ou dans des métropoles comme Lyon et Strasbourg. Le deuxième type comprend des activités dont le produit est vendu et consommé sur place : elles sont cette fois dépendantes de la population locale et de ses revenus, à l'image de villes comme Menton, Berck-sur-Mer, Briançon, Fréjus... Le troisième type est lié aux services publics et relève davantage de la démographie et des choix politiques : ce sont couramment des chefs-lieux comme Brest, Dijon, Nancy, Orléans, Tours.

8. DAVEZIES Laurent. « Développement local : le déménagement des Français ». *Op. cit.*

Or la vulnérabilité de ces différents territoires et leur capacité à produire de la richesse ne sont pas du tout les mêmes. Les premiers hébergent des activités potentiellement délocalisables. Ils présentent une grande vulnérabilité face à la mondialisation en même temps qu'ils contribuent à la production de richesse nationale ; les deux autres dépendent de la richesse créée par ces premiers. Les mécanismes de redistribution assurent leur développement et leur moindre vulnérabilité.

Les territoires qui gagnent et ceux qui perdent

Dans le meilleur des mondes, chaque territoire devrait disposer de manière équilibrée de ses différents types d'activité, ce qui lui permettrait de produire la richesse nécessaire à son développement tout en le prémunissant contre les risques liés à une spécialisation trop poussée. Cet idéal correspond assez bien au modèle promu par les politiques d'aménagement du territoire. Des villes comme Nantes-Saint-Nazaire ou Annecy s'en rapprochent.

Malheureusement, la réalité est autre et le profil des territoires beaucoup plus contrasté. La difficulté ne provient d'ailleurs pas tant de ce contraste en soi, dont on pourrait imaginer qu'au niveau national il soit vertueux et permette de trouver un équilibre entre des territoires spécialisés et complémentaires. Elle résulte de la faiblesse croissante des territoires qui assurent la création de richesse et sans lesquels son transfert n'aurait pas lieu, ni par conséquent le développement des

autres territoires qui en dépendent. « Au niveau national, pas de revenu sans PIB ! Autrement dit, sans territoires de croissance, difficile d'imaginer des territoires de développement résidentiel. »

Les grandes métropoles que sont Paris, Marseille, Lyon et Lille, connaissent des difficultés croissantes. Leur revenu moyen par habitant y croît moins vite que dans les 350 autres aires urbaines françaises (de 4,6 % à 9 % contre 10,2 %, entre 1990 et 2000) ; le développement de l'emploi y est bien inférieur, qu'il soit privé ou public ; le niveau de pauvreté a augmenté alors qu'il régressait ailleurs. Les territoires du Grand Nord-Est sont les autres grands perdants. Ils pâtissent également du manque d'attractivité qui détourne les populations des régions les plus industrielles et productives françaises, mais leurs difficultés sont d'autant plus importantes qu'elles ne bénéficient pas des facteurs de compétitivité des métropoles.

Globalement, c'est un ensemble de grandes tendances — démographique, économique, financière — qui tend à fragiliser les territoires les plus productifs et / ou ceux qui ne bénéficient pas de la même attractivité résidentielle. La géographie des flux d'actifs est maintenant la même que celle des retraités, des étudiants ou des touristes. « La régionalisation des retraités ressemblant à celle des touristes, on est conduit à penser que le premier facteur de convergence économique des territoires français est aujourd'hui leur qualité environnementale, avec une distribution des avantages comparatifs résidentiels qui parvient à compenser — à l'exception notable des régions du Nord-

Est français — l'inégalité croissante de la géographie des avantages comparatifs productifs. »

Parmi les grands bénéficiaires, on trouve les espaces ruraux qui ont vu leur population s'accroître de 600 000 habitants entre 1982 et 1999 ⁹, et un revenu déclaré augmenter de 18 %, contre 13 % en moyenne nationale ; des capitales régionales comme Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux et, plus généralement, les aires urbaines hors grandes métropoles ; enfin les départements de l'ouest et du sud de la France, littoraux, et certains départements de montagne dont l'attractivité environnementale joue à plein.

De nouveaux enjeux pour l'aménagement du territoire

Fort de son analyse, Laurent Davezies esquisse de nouveaux enjeux pour les territoires et interroge la manière de les aménager. Le premier d'entre eux concerne les métropoles, ces lieux de croissance privilégiés dans une économie mondialisée, dont évidemment Paris. « On voit que c'est plutôt de notre déficit métropolitain qu'il faut se soucier. » Les métropoles sont aujourd'hui doublement pénalisées par une panne de croissance et par le poids des transferts de richesse qu'elles continuent de supporter. Il s'agit donc de favoriser leur compétitivité, mais aussi de restaurer une attractivité qu'elles semblent avoir perdue. En mobilisant de nouvelles ressources, elles bénéficieraient en

retour du levier de l'économie résidentielle, et fourniraient à la France et à ses territoires les fruits de la croissance dont ils ont besoin. La métaphore des wagons qui ont besoin de locomotive pour avancer, souvent employée par l'auteur, a ici le mérite de l'expressivité. Reste la question du comment.

« Plutôt que l'enjeu de la compétitivité, c'est celui de l'attractivité qui apparaît aujourd'hui majeur pour la santé de nos territoires. » À l'instar des métropoles, le quart nord-est de la France pâtit de maux comparables sans bénéficier des atouts que sont la concentration des facteurs de production ou la présence de fonctions supérieures. Comment maintenir une économie productive dont on connaît la vulnérabilité ? Comment restaurer une attractivité aujourd'hui insuffisante ? Comment développer une économie résidentielle ? Faut-il imaginer de grands projets d'envergure européenne ? Valoriser des cultures régionales dont on sait l'importance dans l'attractivité et la compétitivité territoriales ? Ou, au contraire, investir davantage dans les territoires champions de la croissance pour que ceux-ci génèrent davantage de richesse, en pariant sur la manne de la redistribution qui a déjà permis de réduire les inégalités interrégionales passées ? L'auteur n'apporte pas de réponse définitive à une question qui interpelle fortement le principe français de cohésion territoriale.

Celle-ci est au cœur d'un autre enjeu : « À l'heure de la décentralisation et de son approfondisse-

9. Cette tendance devrait être consolidée par les résultats du recensement de la population effectué par l'INSEE, attendus en 2009.

ment, il faut donc s'inquiéter de voir au-delà du raisonnable une idée d'autonomie du développement des territoires en compétition, alors que nos différents territoires sont les éléments complémentaires d'un système national à forte différenciation géofonctionnelle. » Inquiétude qui nous oblige à renoncer au postulat selon lequel la compétition entre les territoires est bénéfique pour la compétitivité nationale ; qui nous incite également à repenser une décentralisation qui ne permet pas de responsabiliser les citoyens quant aux dépenses engagées par les collectivités pour répondre à leurs attentes, ni d'assurer une cohérence des politiques de développement menées aux différentes échelles territoriales, voire d'éviter des stratégies territoriales purement parasitaires de captation des ressources et de satisfaction d'intérêts communautaires.

Les lignes qui précèdent ne participent évidemment pas d'un procès à charge de l'économie résidentielle en tant que telle. Elle est et sera demain un levier essentiel du développement des territoires, et son essor, un enjeu majeur. Les attentes recensées et les investissements consentis au bénéfice des services aux particuliers en témoignent. Ce gisement potentiel est complété par les formidables atouts dont disposent les territoires français en matière de patrimoine naturel, rural, culturel... « Et ce patrimoine se révèle aujourd'hui, la mondialisation aidant, très valorisable. » Ainsi le tourisme, fort des 90 milliards d'euros de recette générés et dont la balance commerciale était bénéficiaire de 15 milliards d'euros en 2005, pourrait demain contribuer plus encore au développement et à

la croissance économique du pays, si l'on cessait d'y voir une activité « secondaire » par rapport aux grands secteurs industriels qui ont forgé l'identité économique française.

Impossible enfin de ne pas aborder ici l'enjeu des inégalités infraterritoriales dont l'auteur a souligné l'avancée tout en ébauchant quelques pistes d'action. Constatant que l'économie résidentielle, lorsqu'elle se déployait, permettait de résorber en partie le chômage des moins qualifiés, souvent victimes des restructurations de l'économie productive, ainsi que de réduire la pauvreté, il préconise le maintien ou la restauration d'une connexité minimale sur les marchés locaux entre demandeurs de services domestiques et actifs à même de les satisfaire. Ce rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois de services domestiques est une idée qui mérite d'être approfondie malgré la complexité de sa mise en pratique et le fait qu'elle ne constitue évidemment qu'une réponse partielle au problème de l'inégalité, voire de la cohésion territoriale.



Sans doute est-il inutile de souligner davantage l'importance et la richesse de cet ouvrage que la présente recension est loin d'épuiser. Ce sont d'ailleurs des lectures, plurielles, que l'on aimerait susciter pour que cette représentation « davezienne » des territoires et de leurs politiques d'aménagement soit plus débattue et, au final, mieux partagée : un pas en avant certain pour répondre aux enjeux auxquels la France et ses territoires sont confrontés. ■

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 9 DÉCEMBRE 2008

ATELIER DE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS CONTRASTÉS
FORMATION-ACTION APPLIQUÉE À LA CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS
CONTRASTÉS SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN 2020

ANIMATEURS

Véronique Lamblin et François de Jouvenel, directeurs d'études du groupe Futuribles

OBJECTIFS

- Permettre aux participants, à travers un travail collectif, de s'approprier très pragmatiquement la méthode des scénarios comme instrument d'exploration des futurs possibles, en traitant, à titre d'exemple, la question de l'économie française en 2020.
- Réaliser, après un bref rappel des concepts et des méthodes, un exercice collectif en trois étapes : identification et hiérarchisation des variables-clefs ; élaboration d'hypothèses contrastées sur l'évolution des variables ; et construction de scénarios à l'aide d'une analyse structurelle et d'une analyse morphologique emboîtées.
- Procéder à une évaluation générale de la méthode, de ses vertus et de ses limites, au regard de la définition de politiques et de stratégies adaptées aux défis du futur qui auront pu être mis en évidence.

PROGRAMME

- **La méthode des scénarios**
Introduction générale de la méthode des scénarios comme instrument d'exploration des futurs possibles de l'environnement stratégique des entreprises et organisations, et modalités pratiques des travaux collectifs
- **L'identification des variables-clefs**
 - Définition et hiérarchisation des variables
 - Regroupement des variables en composantes principales
- **Élaboration des hypothèses d'évolution par variable**
 - Choix des indicateurs et des données ; rétrospective critique
 - Élaboration des hypothèses d'évolution des variables-clefs à l'horizon 2020
- **La construction de scénarios globaux**
 - L'exploration des combinaisons entre hypothèses
 - Les scénarios et leurs cheminements
- **Présentation d'une étude utilisant la méthode des scénarios**

PRIX

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Le patrimoine des ménages français

UNE DONNÉE ESSENTIELLE
SUJETTE À INTERPRÉTATIONS

PAR CHARLES DU GRANRUT ^I

Alors que de nombreux analystes prévoient une détérioration à court terme de la situation économique en France, le patrimoine des Français doit être pris en compte si l'on souhaite disposer d'une vision exhaustive de la situation. Mais que connaît-on de ce patrimoine, sur quoi repose-t-il, qui est concerné ?

Charles du Granrut s'est penché, dans cet article, sur le patrimoine des ménages français. Il nous en présente les évolutions sur longue période, la manière dont il est évalué, les principales caractéristiques (prépondérance du logement, notamment), la répartition dans la population française, le rôle qu'il pourrait jouer dans la gestion des risques auxquels les ménages sont susceptibles d'être confrontés, etc. Cette analyse très détaillée permet d'appréhender à la fois la place centrale et la grande complexité du patrimoine, dont la composition, l'accumulation et les stratégies d'allocation demeurent très liées à la psychologie et aux itinéraires de vie des individus.

Mais s'il est fort probable qu'il jouera un rôle accru dans les relations intergénérationnelles et la couverture des risques de la vie (telle la dépendance), il faut néanmoins garder à l'esprit — outre une certaine méconnaissance des individus à l'égard de leur patrimoine et de l'usage qu'ils peuvent en faire — la très grande inégalité de sa répartition qui empêche d'en faire un instrument universel, par exemple en matière de couverture sociale. S.D. ■

I. Économiste, membre du comité de rédaction de *Futuribles*.

Longtemps négligé, le patrimoine des ménages français est devenu l'objet d'une attention de plus en plus grande car son rôle économique et social s'est accru rapidement dans les années récentes. Il semble être un facteur croissant dans les inégalités et influence de plus en plus les comportements des individus. Les évolutions de la valeur des actifs paraissent jouer un rôle important dans la croissance économique. Et la montée en puissance du patrimoine des ménages s'inscrit dans une France marquée par le vieillissement démographique et le développement de la sphère financière.

Dans ce cadre, il a paru intéressant de se poser plusieurs questions : quelle est l'évolution du patrimoine sur longue période ? Comment est-il évalué ? Quelles sont les grandes caractéristiques du patrimoine des ménages en termes de types d'actifs et au regard des inégalités de détention ? Comment analyser son accumulation et quel peut être son rôle dans la gestion des risques auxquels les ménages doivent faire face ?

Pour tenter de répondre à ces questions, deux dimensions ont été combinées. D'une part, une dimension macroéconomique donnée par la comptabilité nationale qui fournit les grandes masses et leurs évolutions, et les enquêtes notamment de patrimoine qui donnent des éclairages sur leur répartition ; d'autre part, une dimension microéconomique et théorique qui cherche à analyser les comportements au regard des objectifs des individus et des contraintes pesant sur eux.

Plusieurs thèmes seront développés. Tout d'abord, le patrimoine est estimé en s'appuyant sur un ensemble de conventions et la liquidité de certains actifs le composant n'est pas immédiate. Ensuite, sa répartition est très inégalitaire. Enfin, la dynamique de son accumulation répond à différents facteurs et ne peut être dissociée du système économique et social.

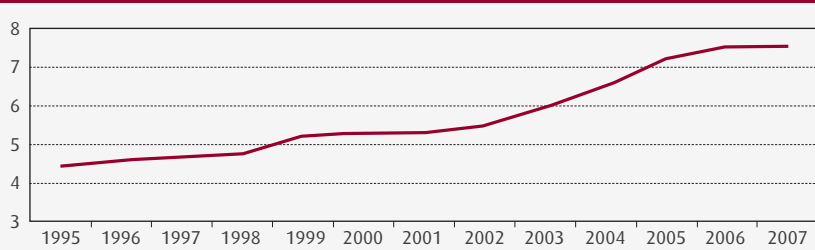
Le patrimoine : une composition hétérogène et une répartition inégalitaire

Des actifs de liquidité variable et valorisés au moyen de diverses méthodes

Sur longue période, on observe une hausse du patrimoine des ménages² notamment par rapport à leur revenu, et cette hausse s'est accélérée entre 2000 et 2006 pour, semble-t-il, atteindre un plateau (graphique 1).

Cette hausse du patrimoine est essentiellement due à celle du prix des actifs détenus. Le patrimoine recouvre un ensemble d'actifs qui ont chacun leur mode de valorisation, dont les évolutions de prix obéissent à des dynamiques particulières et dont la liquidité est variable. Concernant le patri-

2. En comptabilité nationale, le compte institutionnel des ménages comprend les entreprises individuelles qui sont des entreprises non financières n'ayant pas la forme juridique de sociétés.

Graphique 1 — Patrimoine net des ménages français rapporté au revenu disponible brut (%)

Source : données INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

moine financier, ce sont essentiellement les caractéristiques institutionnelles (détenion directe ou gestion déléguée, statuts fiscaux particuliers, etc.) qui sont diverses. Il n'est donc pas étonnant de constater que la complexité de la composition du patrimoine conduit à une grande prudence pour analyser la dynamique de son accumulation ³.

Le patrimoine net est le patrimoine brut duquel on déduit la valeur du passif qui correspond notamment aux dettes contractées afin de financer une partie des acquisitions ou de la consommation. Les passifs ⁴ s'élevaient à 1 164,3 milliards d'euros en 2007 contre 492 milliards d'euros en 1995. Ils représentaient ainsi, en 2007, environ 11 % des actifs bruts, contre 12 % en 1995. Cette stabilité est due à la hausse de la valeur des actifs sur la période considérée. Ainsi, le taux d'endettement des ménages, qui rapporte l'ensemble de leurs dettes à leur revenu disponible, dépasse 70 % en 2006 contre légèrement moins de 54 % en 1995. Au début de 2004, près de 47 % des ménages étaient endettés ⁵.

Tableau 1 — Quelques données sur le patrimoine des ménages français

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Patrimoine net (milliards d'euros)	3484,6	3682	3836,6	4030,6	4558,6	4882,4	5130,3	5559,8	6197,1	7100,7	8146,8	8875,1	9389
Patrimoine net/patrimoine brut (%)	87,6	87,9	87,9	87,3	88,0	87,9	87,7	88,4	88,7	89,2	89,8	89,1	89,0
Crédits/revenu disponible brut (%)	53,9	54,4	54,9	54,8	56,6	56,4	56,8	57,3	59,3	61,3	66,3	70,5	73,6

Source : comptes nationaux.

3. Dans le cadre d'un régime par répartition, aucune créance n'est comptabilisée à l'actif des bénéficiaires de droits à la retraite. Les organismes de sécurité sociale versent les droits échus en prélevant non sur des fonds constitués antérieurement, mais sur des cotisations de l'année.

4. Les passifs comprennent essentiellement l'endettement et des comptes divers dus à des décalages comptables.

5. Ceci étant, la France est l'un des pays du monde développé où l'endettement des ménages est le plus faible.

Tableau 2 — Le patrimoine brut des ménages français (%)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Logements	37,3	37,0	37,0	36,2	33,2	33,3	33,2	32,4	31,0	29,0	27,8	27,0	27,7
Terrains bâtis et non bâtis	14,4	13,5	12,1	12,5	15,2	16,6	19,4	22,6	25,9	30,3	33,1	35,0	35,1
Autres actifs non financiers	6,9	6,6	6,3	6,1	5,6	5,5	5,5	5,2	4,9	4,5	4,1	4,0	3,9
Numéraire, dépôts, titres et crédits	20,3	20,0	20,1	19,1	17,4	16,5	15,9	15,1	13,9	12,6	11,5	10,7	10,4
Actions cotées	1,5	1,7	1,7	2,0	2,3	2,2	1,7	1,1	1,2	1,3	1,5	1,5	1,2
Actions non cotées et autres participations	3,0	3,8	4,3	4,8	6,5	6,1	4,6	4,5	4,7	4,7	5,1	4,8	4,7
OPCVM et fonds d'investissement	5,4	5,0	4,7	4,9	5,0	4,8	4,6	3,9	3,8	3,3	3,1	3,1	2,8
Assurance vie et fonds de pension	8,8	9,9	11,2	11,9	12,0	12,4	12,5	12,1	11,9	11,5	11,2	11,4	11,6
Réserves primes et sinistres et autres comptes à recevoir	2,4	2,4	2,5	2,7	2,9	2,7	2,7	2,9	2,6	2,8	2,6	2,6	2,5
Actifs non financiers	58,6	57,1	55,5	54,7	54,0	55,3	58,0	60,3	61,8	63,8	65,0	66,0	66,7
Actifs financiers	41,4	42,9	44,5	45,3	46,0	44,7	42,0	39,7	38,2	36,2	35,0	34,0	33,3
Total actifs (milliards d'euros)	3976,6	4189,9	4364,4	4615,9	5182,8	5554,3	5848,3	6287,5	6983,9	7964,6	9073,8	9958,9	10553,3

Source : comptes nationaux.

L'analyse de la composition du patrimoine brut permet de dégager plusieurs caractéristiques majeures : la prépondérance du logement, l'importance d'une épargne liquide et une épargne financière dont la gestion est essentiellement déléguée.

L'immobilier occupe une place prépondérante dans le patrimoine des ménages : fin 2007, la valeur du patrimoine résidentiel (logement et terrains bâtis et non bâtis) représentait près de 62,8 % du patrimoine brut et 70,5 % du patrimoine net. Fin 2005, près de 57 % des ménages étaient propriétaires ou accédants à la propriété de leur logement, contre 54 % en 1992 et à peine 50 % en 1982. En France, les ménages sont propriétaires de la majeure partie du patrimoine résidentiel.

Outre son poids dans le patrimoine, le logement est un bien dont certaines caractéristiques en font un actif particulier⁶. Le logement est un bien hybride puisqu'il s'agit d'un bien de consommation et d'un actif. Le service fourni par le logement est élastique (dans la majorité des cas, le propriétaire ou le locataire d'un logement peut continuer à occuper un logement qu'il désire quitter), aussi il est relativement facile de repousser la décision d'achat. Son usage, s'il est convenablement entretenu, ne fait pas baisser sa valeur qui, au contraire, s'accroît sur longue période sauf événement exceptionnel.

6. Voir pour une analyse plus détaillée : GRANRUT Charles (du). *Le Logement en France : un rôle pérenne mais pas immuable*. Futuribles International : Système Vigie, note de synthèse n° 4, mai 2007.

Comparé aux autres actifs, le logement est un bien peu liquide (les transactions sont faibles par rapport au stock et deux logements sont imparfaitement substituables), a des coûts de transaction importants (frais d'agence, droits de mutation, coûts de prospection et de déménagement) et c'est le seul actif qu'un ménage peut acheter en s'endettant ⁷. En outre, la définition d'un indice de prix des logements et la collecte de statistiques à ce sujet se heurtent à plusieurs difficultés méthodologiques : marché comprenant du neuf et de l'ancien, grand décalage dans le temps entre l'achat et la revente, faible substituabilité entre deux logements, multiplicité des variables pour caractériser un logement, etc. Il s'agit d'un marché où les baisses de prix ont tendance à être moins prononcées que les hausses. Plus précisément, dans un cycle baissier, l'ajustement se fait plutôt par les quantités (baisse des mises en chantier, réduction du nombre des transactions).

En outre, dans les comptes nationaux, le patrimoine résidentiel est composé d'une part des logements proprement dits (actifs fixes corporels « produits »), et d'autre part des terrains sur lesquels sont construits ces logements (actifs fixes corporels « non produits ») ⁸. La valorisation des logements et des terrains sous-jacents résulte d'un ensemble de calculs statistiques qui sont complexes et reposent sur plusieurs hypothèses pouvant être discutées ⁹.

Concernant l'épargne « peu risquée », celle placée en dépôts occupe encore le tiers de l'épargne financière contre environ la moitié en 1995. Ce type d'épargne comprend essentiellement les dépôts à vue, les placements à vue (livrets A, livrets bleus, livrets de développement durable, etc.) et l'épargne contractuelle (plan d'épargne logement et plan d'épargne populaire).

Une part croissante du patrimoine financier des ménages est gérée par des professionnels, notamment des sociétés d'assurances ou des sociétés de gestion. En termes de produits, les OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et l'assurance vie, qui est souvent investie en OPCVM, représentent la majeure partie de cette forme d'épargne. Cette gestion déléguée est caractérisée par une multiplicité de canaux de réseaux de distribution, plusieurs niveaux d'intervenants, et bénéficie très fréquemment de dispositifs fiscaux avantageux.

7. Les crédits immobiliers accordés par les institutions de crédit aux ménages représentaient fin 2005 un encours de 502 milliards d'euros, c'est-à-dire 45 % de leur revenu disponible brut.

8. Cette distinction est rendue nécessaire pour l'analyse économique car l'acquisition de terrains ne fait pas partie de la formation brute de capital fixe, alors que la construction de bâtiments constitue une formation de capital.

9. L'évaluation des terrains sous-jacents pour les logements est déduite du patrimoine total logement. Le logement proprement dit est évalué selon le principe de l'inventaire permanent, c'est-à-dire qu'il est calculé à partir des flux d'équipements nouveaux, de la durée de vie et des règles d'amortissement. Ainsi le modèle fait implicitement l'hypothèse que c'est le terrain sous-jacent qui hérite de toute la plus-value du logement. En utilisant l'indice du coût de la construction pour valoriser les bâtiments seuls, ce modèle applique les variations de l'indice des prix de transaction du patrimoine en logements aux seuls terrains sous-jacents, si bien que l'on obtient une valeur des terrains très dépendante de la conjoncture sur le marché immobilier.

Fin 2007, les ménages français détenaient 1 228,6 milliards d'euros en assurance vie, ce qui représentait 34,9 % de leur patrimoine financier contre 21,2 % fin 1995. Dotée d'avantages fiscaux spécifiques ¹⁰, l'assurance vie a régulièrement progressé dans le patrimoine des ménages français. Deux types de contrats existent : les contrats à revenus fixes et les contrats en unités de compte ¹¹.

En part relative, les OPCVM détenus en direct ont tendance à légèrement décroître. Les flux de placements en OPCVM suivent la conjoncture financière. Les OPCVM recouvrent différents types, notamment les OPCVM monétaires, les OPCVM obligataires, les OPCVM garantis, les OPCVM actions et les OPCVM diversifiés ¹².

La part des actions cotées et non cotées et autres participations détenues en direct par les ménages, est relativement faible. Fin 2007, les actions non cotées atteignaient 372,8 milliards d'euros alors que la valeur des actions cotées détenues en direct s'élevait à 129,8 milliards (le rapport était donc de 2,9 contre 1,4 en 1995). Mais le rôle des actions non cotées dans le patrimoine des ménages mérite d'être examiné car elles constituent un actif original à divers égards.

Tout d'abord, cet actif regroupe des participations dans des entreprises aux caractéristiques très variées. Ensuite, les entrepreneurs individuels qui sont inclus dans le secteur des ménages détiennent ces actions qui représentent leur outil de production et non pas un placement « pur ». La détention de ces actions est donc extrêmement concentrée. Enfin, la valorisation et l'identification des détenteurs d'actions non cotées se révèlent complexes. Elles ont connu de nombreuses modifications au cours du temps suite à plusieurs révisions liées notamment à l'élaboration de nouvelles séries de comptes nationaux. Ces révisions sont loin d'être négligeables comme en témoigne l'exemple suivant : pour l'année 1995, la valeur des actions non cotées détenues par les ménages est passée de 380 milliards d'euros (base 1980) à 81,8 milliards d'euros ¹³. Pour les actions cotées comme pour les actions non

10. Notamment l'exonération des droits de succession et l'exonération, dans la limite d'un plafond de retrait annuel, de l'imposition des plus-values réalisées.

11. Un contrat en unités de compte est un contrat dont les garanties sont exprimées par référence à un ou plusieurs supports (parts actions de valeurs mobilières ou immobilières) : elles varient comme les valeurs qui leur servent de référence. En 2006, les placements pour les contrats à revenus fixes et unités de compte des sociétés « vie », de capitalisation et mixtes, étaient pour les deux tiers investis en obligations et OPCVM à revenu fixe selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurance).

12. Depuis plusieurs années, une montée en puissance de la détention d'OPCVM par les ménages via les systèmes d'épargne salariale, peut être observée. Ainsi, au 30 juin 2007, près de 11 millions de salariés détenaient 93,4 milliards d'euros investis en fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

13. En application d'une nouvelle méthode de calcul en 1995, la valeur de marché des actions non cotées est égale au produit de leurs fonds propres comptables par un « ratio de capitalisation » sur fonds propres des sociétés cotées. Désormais, et à la suite des travaux conduits au sein d'Eurostat sur ce sujet, ce ratio de capitalisation est calculé à partir des seules entreprises cotées dont les fonds propres sont supérieurs à 10 millions d'euros et qui n'appartiennent pas à l'indice Stoxx 600. Plus précisément, en base 2000, on utilise les fonds propres, qui incluent

L'IMPACT DE LA CRISE ACTUELLE

Il est encore trop tôt pour connaître précisément l'impact de la crise en cours — caractérisée notamment par une baisse du marché des actions et une stabilité ou une baisse des prix de l'immobilier — sur le patrimoine des ménages. Cependant, plusieurs remarques peuvent être faites.

Cette crise affecte la valeur des stocks détenus, par l'effet prix, et modifie les flux de placements, en raison notamment de l'influence de la conjoncture des marchés sur le comportement d'investissement des ménages. Ainsi, la valeur des placements en actions, qu'elles soient cotées ou non cotées et

que ce soit sous forme d'OPCVM ou en direct, devrait diminuer. En outre, les flux de placements dans ce type d'actif baissent. Simultanément, un report vers l'épargne liquide et sûre peut être observé, comme en témoigne l'augmentation de la collecte du livret A. Enfin, l'évolution du patrimoine logement dépendra de l'ampleur de la baisse des prix qui sera éventuellement constatée.

Globalement, la valeur du patrimoine ne devrait donc pas connaître, en 2008, la progression observée dans les années récentes.

C.G.

cotées, leur poids dans le patrimoine des ménages est étroitement lié à l'évolution des marchés financiers.

À cela s'ajoutent les parts détenues dans les sociétés constituées sous forme de SARL (société à responsabilité limitée), en commandite simple ou sociétés coopératives ou mutualistes. Le montant total de ces parts, qui sont évaluées pour le montant de leurs fonds propres comptables tels qu'ils figurent au passif de leur bilan, atteignait 124 milliards d'euros fin 2007.

Enfin, divers postes qui peuvent être considérés plutôt comme des postes d'ajustement comptable pour assurer la cohérence des différents comptes institutionnels, sont intégrés dans le patrimoine des ménages. Ainsi en est-il des provisions techniques qui sont constituées, conformément à la réglementation, par les sociétés d'assurance pour sinistres. Ces provisions sont investies pour une part importante en actions et en immobilier. Le poste « autres comptes à recevoir » est constitué des décalages comptables clairement identifiés, mais aussi du report de certains écarts provenant du croisement entre les différents comptes institutionnels.

Le patrimoine marchand des ménages est donc constitué d'actifs très hétérogènes qui ont des modes spécifiques d'évaluation. Les effets valeur, c'est-à-dire la variation du prix des actifs, jouent un rôle majeur dans l'évo-

les réserves et le résultat courant, que l'on multiplie par un *ratio* de capitalisation calculé pour 11 branches. Ce *ratio* est ensuite décoté de 25 % de manière à tenir compte de la différence entre actions cotées et non cotées. En ce qui concerne la détention, une meilleure utilisation des données a permis une répartition plus juste entre les sociétés non financières et les ménages. La proportion des actions non cotées détenues respectivement par les sociétés et les ménages était de 40/60 en base 1995 et de 85/15 en base 2000.

lution de la richesse des ménages. Dans la mesure où les variations à la hausse comme à la baisse du prix des actifs sont importantes, comparées notamment à d'autres domaines (prix à la consommation et salaires), cette richesse peut sembler volatile. Enfin, la valeur du patrimoine se révèle paradoxale, puisqu'elle n'est confirmée que s'il est vendu.

Un patrimoine très inégalement réparti

Outre son caractère hétérogène et volatile, le patrimoine est très inégalement réparti, ce qui conduit à être très prudent dans l'analyse de sa dynamique d'accumulation et de son rôle économique quand on se base exclusivement sur les données macroéconomiques.

Les données utilisées pour analyser la répartition du patrimoine proviennent d'enquêtes sur le patrimoine des ménages menées par l'INSEE. Pour différentes raisons, les informations recueillies au cours de ces enquêtes doivent faire l'objet de plusieurs retraitements pour être cohérentes avec les comptes nationaux¹⁴. Ces retraitements, variables selon les études publiées, conduisent à une grande diversité des chiffres concernant des variables similaires et invitent à la plus extrême prudence dans les conclusions. Malgré ces problèmes méthodologiques, plusieurs enseignements peuvent être tirés concernant la répartition du patrimoine.

Tout d'abord, les patrimoines sont très fortement concentrés et dans des proportions beaucoup plus importantes que les revenus. En 2004, selon l'enquête Patrimoine de l'INSEE, le patrimoine brut des ménages vivant en France métropolitaine était approximativement, en moyenne, de 194 500 euros et la médiane¹⁵ s'élevait à 112 200 euros¹⁶.

14. Les ménages déclarent, dans les enquêtes, des montants sous-estimés. Cette sous-estimation reflète sans doute pour partie de la dissimulation mais aussi la difficulté éprouvée par les ménages à évaluer leur patrimoine. Ainsi, dans les enquêtes Patrimoine, les déclarations ne saisissent habituellement qu'un tiers de la valeur des actifs financiers mesurée par les comptes nationaux. La sous-estimation provient aussi de la représentation insatisfaisante des très riches. Les réponses des enquêtés font donc l'objet de redressements calculés en utilisant des méthodes statistiques variées et en les complétant éventuellement avec des données issues par exemple des impôts. Mais ces redressements demeurent imparfaits.

15. Montant du patrimoine tel que la moitié de la population dispose d'un patrimoine inférieur et la moitié d'un patrimoine supérieur.

16. Chiffres tirés de : GIRARDOT Pauline, MARIONNET Denis. « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 ». In *France, portrait social*. Paris : INSEE, 2007. Dans une autre étude, le patrimoine moyen s'élève à 165 070 euros et le patrimoine médian à 98 010 euros : CORDIER Marie, HOUDRÉ Cédric et ROUGERIE Catherine. « Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004 ». In *Les Revenus et le patrimoine des ménages*. Paris : INSEE (coll. Références), 2006, pp. 455-464. Dans la première étude, un calage partiel avec les comptes nationaux a été effectué (complet pour les actifs financiers, la valeur totale du patrimoine logement représente environ 60 % de la valeur dans le compte national et les actions non cotées, les autres participations et certains postes d'ajustement ne sont pas retenus) tandis que dans la deuxième étude les montants sont reconstitués en utilisant la méthode des résidus simulés (méthode statistique pour reconstituer l'actif en continu sur la base des fourchettes communiquées par les enquêtés).

La distribution du patrimoine de l'ensemble des ménages est largement plus inégalitaire que celle des revenus en termes tant de dispersion que de concentration. Alors que le rapport interdéciles (entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) est de 1 à 64 en termes de patrimoine, il est de 1 à 4 en termes de niveau de vie¹⁷. On peut ainsi calculer le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane)¹⁸ : ce rapport est approximativement de 4 contre 1,8 pour les niveaux de vie. L'indice de Gini est aux alentours de 0,60-0,65 contre 0,25-0,30 pour les niveaux de vie¹⁹. Selon les estimations disponibles, les 10 % les plus riches possèdent au total entre 45 % et 50 % de l'ensemble du patrimoine.

Ces chiffres ne doivent pas masquer le fait que le patrimoine se diffuse dans la population. Ainsi, selon les services fiscaux, 67,4 % des décès en 2000 ont donné lieu à une déclaration de succession contre environ un tiers dans les années 1970. En outre, l'actif net moyen de la succession s'élevait à environ 100 000 euros (l'actif net médian était de 56 000 euros) contre 56 000 euros (l'actif net médian était de 49 000 euros) 15 ans auparavant.

Le patrimoine est inégalement réparti selon les âges. Le patrimoine croît fortement avec l'âge jusque vers l'âge de la retraite, se stabilise vers 70 ans puis décroît mais assez faiblement. Après 80 ans, le patrimoine est proche de celui atteint vers 50 ans. Le patrimoine financier tend à demeurer stable.

Le patrimoine est inégalement réparti selon les professions : le patrimoine médian des indépendants est trois fois plus élevé que celui des salariés²⁰, étant précisé que le patrimoine médian des cadres est 3,8 fois supérieur à celui des ouvriers.

17. Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible du ménage dans lequel vit l'individu, divisé par le nombre d'unités de consommation. Elles ne sont pas complètement comparables avec les données de patrimoine qui sont évaluées par ménage.

18. Ce *ratio* est fiable dans la mesure où il n'est pas influencé par le montant des très gros patrimoines, mal connus dans les enquêtes. Les patrimoines les plus faibles sont aussi difficiles à mesurer. En contrepartie, les indicateurs de dispersion gommant les inégalités qui proviennent de la détention par un nombre réduit de ménages d'une partie importante du patrimoine total.

19. L'indice de Gini résume la concentration en donnant l'écart entre la distribution observée et une distribution théorique exactement égalitaire, dans laquelle la moitié des ménages, par exemple, posséderait la moitié du patrimoine total. Plus l'indice de Gini se rapproche de 1, plus la distribution est concentrée. L'indice de Gini n'a pas de signification précise en termes de dispersion puisque des séries tout à fait différentes (d'un point de vue concentration) peuvent avoir le même indice de Gini.

20. Les principales raisons qui peuvent être avancées sont : la possession de l'outil de travail, l'irrégularité de leurs revenus qui sont plus élevés en moyenne que ceux des salariés, ce qui peut conduire à une forte épargne de précaution, l'importante baisse anticipée des revenus à la retraite. En outre, ils détiennent une part significative du patrimoine total des ménages. Pour plus de détails, cf. BLANPAIN Nathalie. « Le patrimoine des indépendants diminue fortement lors du passage à la retraite ». *INSEE Première*, n° 739, octobre 2000. Pour les États-Unis, voir NARDI Mariacristina (de) et alii. « Evidence on Entrepreneurs in the United States: Data from the 1989-2004 Survey of Consumer Finances ». *Economic Perspectives*, 4^e trimestre 2007, pp. 18-36, Federal Reserve Bank of Chicago.

Vu l'importance du logement dans le patrimoine des ménages, il n'est pas étonnant de constater que celui-ci est un facteur discriminant dans les inégalités de patrimoine. Le patrimoine immobilier médian est nul dans le premier décile alors qu'il s'élève à 366 000 euros dans le neuvième décile. Cependant, dans les tranches très élevées du patrimoine, le poids relatif de l'immobilier tend à diminuer comparé aux tranches plus basses.

Les inégalités concernant le patrimoine financier sont plus importantes que celles constatées pour le patrimoine logement. La détention des valeurs mobilières augmente avec le revenu et, à revenu donné, avec le patrimoine financier. Selon les données de l'enquête Patrimoine 2004, dans la catégorie des ménages à revenus modestes (revenus annuels inférieurs à 15 500 euros), neuf ménages sur dix, parmi les plus pauvres en termes de patrimoine, possédaient un compte-chèque et la moitié un livret d'épargne réglementée, mais ils étaient très peu nombreux à détenir des valeurs mobilières, des actions ou de l'assurance vie. À l'inverse, parmi le quart le plus fortuné au sein de la catégorie des personnes à revenus modestes, 30 % détenaient ce type de produits financiers.

L'endettement est lui aussi inégalement réparti et tend à renforcer les inégalités de patrimoine. En 2004, la dette moyenne sous forme d'emprunts personnels (environ 80 % des crédits souscrits) dépassait légèrement 40 000 euros par ménage endetté avec des charges de remboursement annuel qui avoisinaient 21 % des revenus disponibles²¹. Ces charges dépassaient 40 % des revenus disponibles pour près de 3 % des ménages et 30 % des revenus disponibles pour près de 7 % des ménages. Le poids des remboursements décroît fortement pour les revenus les plus élevés. La dette à dominante immobilière est plutôt supportée par les ménages autour de 40 ans et plutôt aisés tandis que le crédit à la consommation est plutôt utilisé par les jeunes générations.

Le patrimoine : élément de richesse ou instrument de couverture du risque ?

Le modèle de cycle de vie peut-il expliquer l'accumulation du patrimoine ?

En première approche, le comportement d'épargne et la gestion du patrimoine sont supposés s'inscrire dans le lissage de la consommation tout au long de la vie des ménages²². Tout en constituant un point de départ solide

21. HOUDRÉ Cédric. « L'endettement des ménages début 2004 ». *INSEE Première*, n° 1131, avril 2007.

22. Une autre théorie moins connue a été développée par Milton Friedman. Selon cette théorie, le ménage détermine son comportement de consommation et d'épargne sur la base d'un revenu permanent, c'est-à-dire le revenu constant au cours du temps qui donne au ménage le même revenu actualisé que ses revenus futurs. Le ménage ne liquide donc pas son patrimoine

pour l'analyse, ce cadre général doit être complété et enrichi par l'intégration de concepts économiques plus précis, de facteurs institutionnels et de données socioculturelles. Ainsi, la prise en compte du risque et le couple rendement-risque ont été utilisés de plus en plus fréquemment pour étudier l'accumulation et la gestion du patrimoine. Ensuite, l'environnement institutionnel joue un grand rôle, notamment le système de protection sociale, la fiscalité et la stratégie des intermédiaires financiers. Enfin, l'environnement familial (transferts intergénérationnels, etc.) et la psychologie individuelle ne peuvent être négligés.

L'hypothèse du cycle de vie (LCH ou *Life Cycle Hypothesis*) postule, dans sa forme simplifiée, que l'épargne est une consommation différée et qu'elle ne dépend pas seulement des revenus courants mais aussi des anticipations de revenus futurs²³. Le patrimoine permet le lissage de la consommation sur l'ensemble de la vie : son accumulation au début de la vie permet de constituer une réserve de consommation qui sera utilisée par la suite²⁴. Les capacités d'épargne et les besoins de consommation varient avec les phases du cycle de vie : un ménage aura tendance à consommer plutôt qu'à épargner, voire à s'endetter au début de sa vie, puis à épargner en perspective de sa retraite. Dans cette approche, l'épargne est positive durant la période d'activité et négative durant la période de retraite. Le montant du patrimoine devrait donc suivre une courbe ascendante jusqu'à la retraite pour décroître ensuite jusqu'à être nul au décès.

D'un point de vue empirique, les observations par âge à une date donnée traduisent des effets d'âge, de génération et de moment. Des individus appartenant à une même classe d'âge peuvent avoir les mêmes comportements d'accumulation et de gestion de leur patrimoine en raison d'un vécu historique propre. Par exemple, ayant accumulé un patrimoine durant les Trente Glorieuses et bénéficiant en outre d'un système de retraite mature, les générations à la retraite actuellement disposent, en moyenne, d'un patrimoine relativement important.

Cependant, les inégalités à âge donné restent comparables aux inégalités dans l'ensemble de la population : la plupart des indicateurs de dispersion et de concentration dans chaque tranche d'âge sont proches de ceux de la population dans son ensemble.

à partir d'un certain âge pour financer sa consommation, les comportements d'épargne de tous les ménages sont identiques.

23. BROWNING Martin, CROSSLEY Thomas. « The Life-Cycle Model of Consumption and Saving ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 15, n° 3, été 2001, pp. 3-22.

24. Les principales hypothèses complémentaires sont : l'individu désire maximiser une fonction dépendant de sa consommation présente et de ses consommations futures sous la contrainte d'un certain montant de ressources, le taux d'actualisation est le même pour chaque période, la fonction d'utilité est homogène par rapport aux consommations des différentes périodes (autrement dit, la richesse intertemporelle des consommations de l'agent est indépendante du niveau de sa richesse). Dans sa version la plus simple, la consommation a une élasticité unitaire par rapport au revenu permanent, qui est la moyenne actualisée des revenus passés et attendus.

LES TROIS EFFETS : EFFET D'ÂGE, EFFET DE GÉNÉRATION ET EFFET DE MOMENT

Les différences de comportement en fonction de l'âge peuvent être expliquées par trois effets que l'on doit tenter de distinguer afin d'éviter des erreurs d'interprétation. Ces trois effets sont :

- ▶ **L'effet d'âge** : il explique les variations de comportement résultant de la date différente où se situent les individus dans le déroulement de leur vie.
- ▶ **L'effet de génération ou l'effet de cohorte** : il mesure la part de dissemblances due au fait que les individus appartiennent à différentes générations / cohortes qui ont vécu dans des

contextes sociologique, économique et politique spécifiques.

- ▶ **L'effet de moment ou l'effet de période** : il concerne les individus de toutes les générations et désigne l'influence de l'environnement à l'instant où l'observation est effectuée.

La distinction de ces effets peut être très variable selon les phénomènes et est affaire de jugement. Aussi faut-il faire preuve de prudence avant d'assigner telle évolution à un des trois effets, car parfois l'évolution ultérieure du phénomène dément les conclusions initiales.

C.G.

Le patrimoine brut d'un ménage résulte d'un processus d'accumulation qui dépend en partie de la capacité d'épargne et de la durée de la période au cours de laquelle il a réalisé cette épargne. En outre, certains ménages ont bénéficié d'héritages ou de donations, ou au contraire transmis une partie de leur patrimoine à d'autres ménages. Selon les estimations de l'INSEE, environ 40 % du patrimoine total ont été hérités, les 60 % restants correspondant à un patrimoine accumulé par le biais de l'épargne ²⁵.

La répartition du patrimoine des ménages s'explique en partie par certaines particularités de la structure économique et sociale de la France. Ainsi, les sociétés non cotées occupent en France une forte part puisque le pays compte environ deux millions d'entreprises non cotées, représentant plus de 70 % des fonds propres comptables, et environ 1 000 entreprises cotées. À titre de comparaison, aux États-Unis, les entreprises non cotées ne représentent que 10 % des fonds propres comptables. Viennent ensuite le poids relativement fort des entreprises publiques, l'organisation collective de la protection sociale et l'importance de certaines structures d'entreprise (mutuelles, coopératives) ²⁶. À cela s'ajoute la politique d'incitations fiscales

25. L'exploitation des données de l'enquête de l'INSEE « Actifs financiers » de 1992 permet de conclure que le fait d'avoir reçu une donation avant l'achat du logement augmente de 12,9 % le montant de l'apport personnel. La réception d'un héritage accroît de 8,6 % l'apport initial. En 2004, 20 % des ménages de moins de 30 ans ont reçu un héritage ou une donation, contre 40 % pour ceux qui ont entre 40 et 50 ans, et 51 % pour les plus de 50 ans.

26. Ainsi, la structure du patrimoine des ménages américains diffère très sensiblement de celle des français puisque le patrimoine des ménages américains est composé majoritairement d'actifs financiers. Cette différence de structure s'explique essentiellement par le mode de financement des retraites, les ménages américains étant détenteurs de créances sur les fonds de pension.

menée par les pouvoirs publics, qui a profondément influencé le comportement des épargnants et la stratégie des intermédiaires financiers ²⁷.

L'INSEE a cherché à expliquer les inégalités de concentration de patrimoine et l'effet des facteurs sociodémographiques sur le patrimoine ²⁸. Quelle que soit la méthode utilisée, les critères retenus n'expliquent que la moitié des inégalités. En 2004, l'analyse économétrique des facteurs concluait que les revenus du ménage, l'âge, le fait d'avoir bénéficié d'une plus-value sur son logement et les héritages ou les donations reçus, étaient les variables ayant le pouvoir explicatif le plus important. En 1992, le type de commune, la catégorie sociale et le type de ménages contribuaient plus fortement aux inégalités que les transmissions ou les plus-values sur le logement.

Une autre approche a cherché à reproduire la distribution des richesses observée en s'appuyant sur un modèle de cycle de vie ²⁹. Chaque agent maximise l'utilité intertemporelle incluant sa richesse, sa consommation et le legs ³⁰. L'intérêt de cette approche est de modéliser des comportements différenciés de legs et d'introduire différents rendements de l'épargne. Ainsi, les revenus supérieurs ont une retraite plus longue et un *ratio* de remplacement à l'âge de la retraite plus faible, ils bénéficient de meilleurs rendements pour leur épargne, reçoivent un héritage supérieur en raison d'une mobilité sociale imparfaite et désirent finalement léguer une proportion supérieure de leur revenu permanent, par crainte que leurs descendants aient un niveau de vie inférieur au leur. La distribution obtenue par le modèle est proche de celle constatée dans la réalité.

Des variables complémentaires et importantes ont dû être ajoutées au modèle du cycle de vie afin d'améliorer son pouvoir explicatif. Néanmoins, l'analyse de la dynamique de l'accumulation du patrimoine, et donc des inégalités de sa répartition, se révèle encore incomplète et parcellaire. On peut se demander si les difficultés éprouvées pour expliquer l'accumulation et l'extrême concentration du patrimoine ne viennent pas en partie de sa nature. En effet, outre son hétérogénéité, le patrimoine s'inscrit dans le temps. L'accumulation du patrimoine est un processus qui se réalise sur le long terme et résulte en partie de l'attitude des individus vis-à-vis du temps (la préférence pour le présent et les anticipations influencent l'arbitrage consommation / épargne). Dans ce cadre, l'impact des événements prévisibles ou imprévisibles, la logique des phénomènes cumulatifs et les préférences des individus semblent jouer un grand rôle. D'un point de vue empirique, il se révèle très difficile

27. Par exemple : la politique de prêts aidés, l'exonération de l'impôt dont bénéficient les intérêts des livrets financiers (le livret de développement durable, etc.), les avantages dont bénéficient l'assurance vie ou le plan d'épargne en actions.

28. CORDIER Marie, HOUDRÉ Cédric et ROUGERIE Catherine. *Op. cit.*

29. DIRER Alexis, WEITZENBLUM Thomas. « Modéliser la distribution des richesses en France ». *Annales d'économie et de statistique*, n° 82, 2006, pp. 151-186 (INSEE).

30. Les revenus sont fonction de la profession et de la catégorie socioprofessionnelle, de la tranche d'âge et du statut d'emploi de la personne de référence. À la retraite, l'individu reçoit une allocation retraite en fonction d'un *ratio* de remplacement.

de disposer de données sur une durée suffisamment longue permettant de quantifier l'influence de ces différents facteurs.

Le patrimoine : un instrument de couverture des risques ?

L'accumulation et l'allocation du patrimoine demeurant encore insuffisamment expliquées, l'apport de nouvelles approches plus globales et s'appuyant sur les théories les plus récentes mérite d'être examiné.

Si l'on envisage le bien-être de l'individu en fonction de la consommation de biens et de loisirs durant l'ensemble de sa vie, le patrimoine ne doit plus être considéré indépendamment des autres ressources et des préférences des individus ainsi que des risques pesant sur eux.

Pour la majeure partie des ménages, le principal actif est leur capital humain, que l'on peut évaluer à la date d'observation par la somme actualisée des revenus d'activité présents et futurs³¹. Ce capital intègre différents éléments dont les plus importants sont la santé et les compétences des individus. L'environnement familial joue évidemment un grand rôle dans l'accumulation de ce capital, notamment par l'investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants³². Ce capital ne peut être diversifié, est difficilement assurable et non vendable à terme.

Or des risques importants pèsent sur ce capital humain : santé, invalidité, chômage, obsolescence des compétences, etc. L'appréciation du risque et de ses différents modes de couverture pourrait se révéler un facteur important dans la décision d'allocation des ressources³³. En outre, au moment du passage à la retraite, la valeur marchande de ce capital humain entendu dans son sens strict devient nulle.

Selon la théorie financière standard, les différences de rendement des actifs sont fonction du degré d'exposition aux risques. Un investisseur peut réduire le risque de son portefeuille simplement en détenant des actifs qui ne soient pas ou peu positivement corrélés entre eux, donc en diversifiant judicieusement son portefeuille. Cela permet d'obtenir la même espérance de rendement en diminuant la volatilité du portefeuille.

31. En d'autres termes, le capital humain pourrait s'assimiler au capital financier qu'il faudrait donner au moment de l'observation à un individu pour qu'il puisse, en vivant uniquement des rentes assurées par les revenus de son capital, s'assurer un flux de revenu pour le reste de son cycle de vie, identique au flux de ressources obtenues en tant que travailleur. Son estimation n'est possible que grâce à certaines conventions. LOLLIVIER Stéfan, VERGER Daniel. « Inégalités et cycle de vie : les liens entre consommation, patrimoine et revenu permanent ». *Annales d'économie et de statistique*, n° 54, 1999, pp. 203-246 (INSEE).

32. BOWLES Samuel, GINTIS Herbert. « The Inheritance of Inequality ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, n° 3, été 2002, pp. 3-30.

33. La gestion du risque qui recouvre quatre stratégies possibles : éviter le risque, prévenir le risque, absorber le risque ou le transférer (se couvrir, s'assurer ou se diversifier). Le patrimoine, qui est lui-même soumis à certains risques, permet dans une certaine mesure le transfert du risque.

LES TRANSMISSIONS DE PATRIMOINE

Trois grands types de transmissions intergénérationnelles de patrimoine peuvent être distingués :

▸ **Les transmissions accidentelles** : même si l'individu ne souhaite rien laisser à son décès, un patrimoine est susceptible d'être constaté car il est impossible de prévoir la date exacte du décès ou il n'existe pas de marché parfait des rentes viagères. Le motif de précaution tend à augmenter le montant de ces transmissions accidentelles.

▸ **Les transmissions altruistes** : les parents transmettent jusqu'à ce que

le coût marginal pour eux en termes de désutilité soit égal au gain marginal en termes d'utilité de l'enfant. Le montant des transmissions dépend alors des niveaux de fortune des parents par rapport à ceux des enfants.

▸ **Les transmissions d'échange** : le patrimoine sert à rémunérer les enfants pour la fourniture de services qui ne peuvent être achetés sur le marché. Les transferts publics influent sur ces transmissions.

C.G.

En France, la couverture des risques non financiers est encore largement du domaine de l'État et des employeurs (système de retraite, sécurité sociale, garanties d'emploi). Les ménages ont été ainsi couverts par des mécanismes combinant des mécanismes d'assurance et d'assistance, et impliquant la population la plus large possible.

La mondialisation, l'éclatement des structures de production, la fragmentation des parcours professionnels, les bouleversements des structures familiales remettent en cause le modèle de protection sociale mis en place après la Deuxième Guerre mondiale³⁴. L'individu se trouve obligé de s'impliquer de plus en plus dans la gestion des risques pesant sur lui. L'évolution sociale et économique crée de nouveaux risques ou modifie les caractéristiques de certains. Plus généralement, elle pourrait conduire à redéfinir l'équilibre entre assurance sociale et protection offerte par les marchés financiers³⁵.

Outre les risques auxquels ils font face, la manière dont les individus prennent en compte ces risques est tout aussi importante³⁶. L'attitude vis-à-vis du risque et, plus généralement, les préférences des individus influencent les décisions patrimoniales. Le poids de ces facteurs demeure pour l'instant difficile à mesurer précisément en raison des statistiques lacunaires concernant la mesure des perceptions des individus.

Il s'agit donc d'analyser la capacité du patrimoine à couvrir les risques pesant sur les individus. Dans ce cadre, plusieurs dimensions paraissent

34. CASTEL Robert. *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Seuil, 2003.

35. GARNIER Olivier. « Pour une nouvelle politique de l'épargne ». *Sociétal*, n° 46, 4^e trimestre 2004.

36. ARRONDEL Luc, MASSON André et VERGER Daniel. « Préférences individuelles et disparités du patrimoine ». *Économie et statistique*, n° 374-375, mai 2005, pp. 129-148.

devoir être prises en compte : la couverture offerte par le patrimoine, notamment par la diversification, et les masses financières en jeu.

Les limites et les contradictions des choix des individus en matière de patrimoine sont fréquemment soulignées : montant insuffisant, faible diversification, prise de risque quasi inexistante, etc.³⁷ Sans vouloir nier le bien-fondé de ces constatations, il s'agit de les mettre en perspective.

Tout d'abord, la stratégie patrimoniale optimale ne fait pas l'objet d'un consensus théorique. En effet, cette stratégie optimale ne peut être définie qu'en s'appuyant sur un modèle explicatif des couples rendement / risque des différents actifs et sur une correcte appréciation des risques pesant sur les individus³⁸. Or, ces deux domaines font l'objet de nombreuses controverses théoriques et il existe un fossé entre les enseignements de la théorie et le discours tenu à l'attention des épargnants³⁹. Ensuite, diverses contraintes pèsent sur les individus qui les empêchent d'effectuer des choix optimaux : incertitude, coûts des transactions, marchés financiers incomplets, etc. Ainsi, dans la mesure où la rémunération du travail représente environ 70 % du produit national brut, le capital humain constitue le principal capital de l'économie. Il est donc difficile d'investir dans des actifs dont le rendement ne soit pas corrélé avec celui-ci⁴⁰.

Par exemple, l'étude du risque attaché à la possession d'un logement permet de porter un éclairage nouveau sur les facteurs expliquant son poids dans le patrimoine des ménages. L'évolution des prix de l'immobilier, qui a une variance faible, est liée à la santé de l'économie. À mesure de l'avancée en âge, la valeur actualisée des services fournis par le logement sera inférieure au prix du logement (ceci est d'autant plus vrai que la dette éventuellement contractée pour son achat est complètement remboursée). Pour les ménages âgés, le logement est considéré comme un actif. Sa transmission ou sa liquidation influence profondément les stratégies patrimoniales à partir de la retraite. Ainsi, durant la vieillesse, la donation du logement aux héritiers s'accompagne en général de l'usufruit, permettant au donateur de

37. BENARTZI Shlomo, THALER Richard H. « Heuristics and Biases in Retirement Savings Behavior ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 3, été 2007, pp. 81-104 ; RABIN Matthew. « Psychology and Economics ». *Journal of Economic Literature*, vol. 36, n° 1, mars 1998, pp. 11-46.

38. CAMPBELL John Y., VICEIRA Luis M. *Strategic Asset Allocation: Portfolio Choice for Long Term Investors*. New York : Oxford University Press, 2002.

39. BODIE Zvi. « What Everyone Should Know About Life-Cycle Saving and Investing » ; KOTLIKOFF Laurence J. « Rethinking your Investment Risk ». Communications, Banque de la réserve fédérale de Boston, 27 octobre 2006. Voir aussi TALEB Nassim Nicholas. *The Black Swan. The Impact of the Highly Improbable*. New York : Random House, 2007 — analysé in GRANRUT Charles (du). « Comment penser l'imprévisible ? » *Futuribles*, n° 336, décembre 2007, pp. 5-13.

40. À cet égard, une diversification intéressante pourrait être l'investissement à l'étranger, notamment dans les pays en développement car ceux-ci se trouvent à un stade de développement différent. Mais c'est actuellement le contraire qui se produit car ils sont exportateurs nets de capitaux.

continuer à occuper le logement ⁴¹. En raison de sa faible liquidité et de son indivisibilité, le logement peut se révéler inadapté aux évolutions de la structure familiale (séparation, départ des enfants, etc.) ou ne pas répondre de manière complètement satisfaisante aux défis posés par le vieillissement des individus composant le ménage (dépendance, etc.).

Puisque le patrimoine est souvent considéré comme un complément de ressources, notamment durant la vieillesse, pour faire face à une baisse de revenus ou des dépenses de santé, il a paru intéressant de comparer les charges financières induites par ces risques avec les montants du patrimoine.

Ainsi, la dépendance, qui est un risque nouveau, possède certaines particularités. Il s'agit d'un risque dont la probabilité augmente très rapidement avec l'âge ⁴², de nombreuses incertitudes existent quant à l'évolution à long terme de sa prévalence et l'état de dépendance provoque des dépenses très élevées.

L'examen des chiffres ci-dessous permet de tirer plusieurs conclusions. L'inégale répartition du patrimoine chez les personnes âgées ne permet pas d'envisager que celui-ci offre une solution universelle et équitable pour couvrir le risque financier de la dépendance ⁴³. De plus, l'utilisation du patri-

Tableau 3 — Patrimoine, retraite et dépendance

Âge du chef de ménage	Patrimoine médian (euros 2003)		Retraite globale (euros 2004)	Dépendance (euros 2005) Coûts de personnel
	Immobilier	Financier		
50-60 ans	121 550	33 890	1 ^{er} décile = 4 944	16 milliards d'euros dont 5 milliards à la charge des particuliers. Environ 850 000 personnes de 60 ans ou plus étaient concernées. Par individu, le coût total annuel peut être estimé à 18 800 euros dont 6 200 à la charge de l'individu.
60-70 ans	107 900	29 360	Moyenne = 18 600	
70 ans ou plus	64 430	29 460	9 ^e décile = 28 068	

Sources : INSEE. Enquête Patrimoine 2004 ; Centre d'analyse stratégique ; DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).
N.B. : ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Les montants du patrimoine sont sans doute sous-évalués et les chiffres concernant la dépendance ne sont que des estimations.

41. ARRONDEL Luc. « Patrimoine logement et cycle de vie ». In *Vieillesse de la population et logement*. Paris : La documentation Française, 2007.

42. Même si le taux de dépendance reste faible jusqu'aux alentours de 75-80 ans, il augmente rapidement au-delà pour atteindre une femme sur cinq entre 80 et 90 ans et une sur deux au-delà de 90 ans tandis que le taux est plus faible pour les hommes à âges comparables. Source : DUÉE Michel, REBILLARD Cyril. « La dépendance des personnes âgées : une projection à long terme ». *Document de travail*, 2004, INSEE.

43. D'après la FFSA, le marché français de l'assurance dépendance, avec deux millions et demi à trois millions d'assurés et un chiffre d'affaires de 373 millions d'euros en 2007, constitue le deuxième marché au monde après les États-Unis, le premier si l'on rapporte le nombre des assurés à la population. Les sommes provisionnées s'élèvent à 2,1 milliards d'euros.

LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE DANS LE FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE

Un rapport du Sénat publié en juillet 2008 a proposé un mécanisme permettant de mieux prendre en compte le patrimoine des personnes pour moduler l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, budget total de 4,5 milliards d'euros en 2007)¹. Le mécanisme est le suivant.

Dès lors que le patrimoine de la personne excède un certain montant, le demandeur de l'allocation aurait le choix, au moment de son entrée en dépendance, entre :

— Le bénéficiaire d'une allocation à taux plein, à condition d'accepter la mise en gage d'une fraction de son patrimoine au-dessus d'un seuil. Ce gage

serait perçu au moment de la liquidation successorale.

— Le bénéficiaire d'une allocation réduite. À titre indicatif, le gage pourrait s'élever à 20 000 euros maximum, correspondant à ce qu'un bénéficiaire de l'APA perçoit en moyenne (c'est-à-dire durant quatre ans). D'après les projections, le budget annuel total de l'APA s'élèverait en 2012 à 5,5 milliards d'euros, et le besoin de financement serait compris entre 0,4 et 0,7 milliard d'euros. La mise en place de ce mécanisme permettrait les économies indiquées dans le tableau ci-dessous, en fonction du seuil de la franchise.

C.G.

Seuil minimal du patrimoine (en euros)	150 000	175 000	200 000
Économies sur les dépenses d'APA en 2012 (en milliards d'euros)	0,82-0,9	0,76-0,85	0,72-0,81

1. VASSELLE Alain. *Rapport d'étape de la Mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque*. Paris : rapport d'information du Sénat, n° 447, juillet 2008.

moins comme complément de ressources nécessiterait la mise en place de mécanismes financiers novateurs et un changement de mentalités⁴⁴.

La prise en compte des risques pesant sur les individus est susceptible d'apporter un éclairage intéressant sur l'accumulation et la liquidation du patrimoine. Mais le patrimoine, dont la valeur est soumise à des fluctuations et dont la liquidité est variable, ne saurait prétendre offrir une couverture parfaite contre les risques. En outre, la répartition très inégalitaire l'empêche d'être un instrument universel de couverture.



44. Ainsi, l'ordonnance du 24 mars 2006 ouvre deux nouvelles formes de crédit : l'hypothèque rechargeable qui donne la possibilité d'un nouvel emprunt une fois le premier prêt en partie amorti, et le prêt viager hypothécaire qui permet d'obtenir un prêt garanti par un bien immobilier à usage exclusif d'habitation sachant que le prêt n'est remboursé qu'au décès de l'emprunteur, sauf dans le cas où il n'occuperait plus son logement.

En conclusion, le patrimoine est devenu une question centrale en économie : son impact sur la conjoncture, les débats au sujet de sa gestion et son importance dans les inégalités sont des thèmes abordés de plus en plus fréquemment. De par sa nature, le patrimoine est un sujet complexe. Il s'agit d'un concept immatériel qui s'inscrit dans le temps. En outre, il est étroitement lié à la psychologie et aux itinéraires de vie des individus. Il n'est donc pas étonnant de constater que de nombreuses questions demeurent sans réponse.

La valorisation du patrimoine est tributaire de diverses conventions qui la rendent fragile. La dynamique de son accumulation demeure encore mal comprise. La stratégie d'allocation est l'objet de vives controverses.

Cependant, le vieillissement dans le cadre d'une économie de plus en plus financiarisée conduit à accroître l'influence du patrimoine sur le bien-être des individus. Son rôle non seulement dans l'économie mais aussi dans les relations intergénérationnelles, en fait un sujet économique mais aussi politique de premier plan. Vu cette évolution, plusieurs chantiers méritent d'être ouverts. Tout d'abord, la répartition et la dynamique d'accumulation du patrimoine devraient faire l'objet d'un suivi statistique plus précis et d'un programme d'études approfondies. L'éducation des individus en matière financière devrait être intégrée dans les programmes scolaires et faire l'objet de campagnes de sensibilisation. Enfin, le conseil financier et la vente de produits d'épargne devront se centrer sur la gestion des risques des individus dans le cadre d'une démarche transparente et pédagogique.

SYSTÈME VIGIE

LA MAIN-D'ŒUVRE MONDIALE À L'HORIZON 2030

Chaque année, le **rapport Vigie** dresse un panorama des tendances lourdes et émergentes d'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations à l'horizon des 10 à 20 prochaines années. Publié fin novembre, *Vigie 2008* porte cette année sur **la main-d'œuvre mondiale à l'horizon 2030**.

Ce rapport complète les travaux réalisés au fil de l'année dans le cadre du système de veille mutualisée Vigie. Il est strictement réservé aux membres partenaires du système Vigie (Futuribles International).



VIGIE : POURQUOI UN SYSTÈME DE VEILLE ?

Il n'existe guère d'entreprises ou d'organisations qui puissent, chacune pour son propre compte, effectuer le travail indispensable de compréhension de l'évolution de leur environnement extérieur. D'où le développement, par l'association Futuribles International, d'un **système de veille prospective mutualisée sur l'environnement stratégique des entreprises et des organisations**, qui s'articule avec leurs préoccupations stratégiques propres.

OBJECTIFS DU SYSTÈME DE VEILLE MUTUALISÉE

- Analyser les mutations du contexte extérieur des entreprises et des organisations, en mutualisant les frais et les bénéfices d'une telle opération.
- Enrichir la simple observation de tendances par des analyses approfondies, grâce à l'expérience et aux compétences du groupe Futuribles, qui mobilise sur ce projet une équipe permanente et son réseau d'experts internationaux.
- Veiller à l'appropriation des analyses issues du système de veille par les organisations participantes, et explorer l'impact de ces tendances sur leurs activités et leurs stratégies.

PRODUITS ET SERVICES

- Brèves « Vigie » sur des idées et faits porteurs d'avenir.
- Notes d'alerte sur des tendances lourdes ou émergentes.
- Notes de synthèse sur des enjeux clefs méritant une analyse de fond.
- Rapport annuel de synthèse (rapport Vigie).
- Base de connaissances regroupant ces produits et des documents sources.
- Interventions d'experts.
- Réunions périodiques de travail sur la pertinence des tendances et facteurs de discontinuité analysés, et la définition des grandes orientations de la veille.

SOUSCRIPTION / RENSEIGNEMENTS

La souscription annuelle est de 12 000 euros hors taxes (soit 14 352 euros TTC dont TVA à 19,6 % = 2 352 euros). Pour en savoir plus sur le système Vigie et les produits et services proposés, contacter François de Jovenel par e-mail : fjovenel@futuribles.com ou tél. : 33 (0)1 53 63 37 77.

La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe

PAR JEAN-RAPHAËL CHAPONNIÈRE ¹

En octobre dernier, Philippe Delalande s'interrogeait, dans ces colonnes ², sur l'impact de la crise financière occidentale actuelle sur l'économie chinoise, indiquant que cette crise pourrait constituer in fine une opportunité pour la Chine de stabiliser son développement économique à un niveau « soutenable ». Ce mois-ci, Jean-Raphaël Chaponnière va au-delà et propose une analyse des conséquences à moyen et long terme des évolutions économiques récentes sur l'équilibre mondial et, plus particulièrement, sur le poids du continent asiatique, ainsi que des enjeux qui en découlent pour l'Europe.

Après un rappel des changements et perspectives démographiques en Asie, l'auteur montre que le basculement économique amorcé dans les années 1970 avec la montée en puissance du Japon et confirmé dans les années 1990 par le « miracle » des nouveaux pays industrialisés, est en passe de se confirmer malgré l'intermède de la crise de 1997. Ainsi, sauf scénario de « rupture de la mondialisation », le cœur de l'économie mondiale pourrait bien s'implanter très durablement en Asie, avec pour moteur principal la demande interne (nationale ou régionale). Jean-Raphaël Chaponnière illustre son propos, chiffres à l'appui, en examinant les évolutions récentes et les perspectives des principaux pays asiatiques (Chine, Inde, Corée du Sud, Taiwan...). Il présente enfin les conséquences de ce basculement économique : concurrence en termes de coût et de qualité de la main-d'œuvre, explosion du nombre de consommateurs (les classes moyennes) et aggravation de la situation environnementale (deux

1. Économiste au département Asie de l'AFD (Agence française de développement), membre d'Asie 21 (Futuribles).

2. DELALANDE Philippe. « La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? » *Futuribles*, n° 345, octobre 2008, pp. 69-78.

éléments sur lesquels l'Europe pourrait s'appuyer pour se repositionner), changements géopolitiques (l'influence croissante de la Chine et de l'Inde en Afrique), etc. S.D. ■

La crise financière de l'automne 2008, la plus grave depuis octobre 1929, s'est invitée au septième sommet Europe-Asie (ASEM), les 24 et 25 octobre 2008, où elle a bousculé l'ordre du jour. À l'occasion, les Européens ont plaidé auprès des Chinois pour qu'ils encouragent la consommation, de façon à limiter la récession. Car l'une des conséquences de la crise sera d'accélérer le glissement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie.

Ce glissement a été évoqué dès 1985 lorsque les échanges entre les rivages de l'océan Pacifique ont dépassé les échanges transatlantiques, eux-mêmes dépassés depuis par les échanges eurasiatiques. Entre-temps, l'Asie est devenue plus résistante aux soubresauts de la conjoncture. Il y a 20 ans, lorsque les États-Unis éternuaient, l'Asie redoutait la grippe. En 2007, les États-Unis ont subi l'épidémie des *subprimes* et si les Bourses asiatiques ont souffert, les économies réelles ont été épargnées. En 2009, l'Asie souffrira sans doute de la récession occidentale ; pour autant, sa croissance restant plus élevée, son poids dans l'économie mondiale augmentera très probablement.

Ce glissement vers l'Asie est perçu comme une menace par les Européens qui ont peu participé à la renaissance de cette partie du monde. Ils ont tardé à prendre la

mesure de son dynamisme. C'est en 1996 que l'Union européenne (UE) a engagé un dialogue avec les pays asiatiques dans le cadre de l'ASEM. Le thème initialement prévu pour son septième sommet, « Vision et action : vers une solution gagnant-gagnant », mettait l'accent sur les opportunités offertes par ce basculement, des opportunités qui masquent parfois de nouveaux défis alors que les menaces évoluent.

Après avoir rappelé les basculements démographiques qui se profilent tant en Europe qu'en Asie, on s'interrogera sur les enjeux économiques du renforcement de l'Asie pour l'Europe.

Basculements démographiques

À l'époque des Grandes Découvertes, la moitié du monde vivait en Asie et un sixième en Europe. Le poids relatif de l'Europe n'a guère évolué jusqu'à la Seconde Guerre mondiale alors que celui de l'Asie a diminué. Depuis, la conjugaison de la dynamique démographique asiatique et de l'essoufflement européen après le *baby-boom*, a conduit au déclassement des grandes nations européennes. Quatre d'entre elles figuraient parmi les 10 premières puissances démographiques en 1950, aucune n'a aujourd'hui sa place dans ce groupe³ où l'on trouve des

3. L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie sont, respectivement, au 14^e, 21^e, 22^e et 23^e rang.

pays de plus de 100 millions d'habitants dont la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan et le Bangladesh.

Cinq fois plus peuplée que l'Europe aujourd'hui, l'Asie (du Japon à l'Inde) pourrait l'être huit fois plus en 2030⁴. Entre-temps, la population européenne aura sans doute légèrement diminué et le nombre de personnes en âge de travailler chuté de 50 millions alors qu'il augmenterait de 700 millions en Asie pendant la même période. Pour la première fois depuis la Grande Peste (XIV^e siècle), on pourrait assister à la baisse simultanée de la population de plusieurs pays européens. Tandis que l'Europe s'engage dans une évolution sans précédent, l'Asie aborde également une période de transformations démographiques.

La population de l'Asie devrait basculer de l'est vers le sud. L'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh) verrait sa population croître de 600 millions d'habitants, six fois plus que l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon, Taiwan) et quatre fois plus que l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Thaïlande, Philippines, Viêt-nam, Cambodge, Laos, Malaisie, Birmanie). En 2030, l'Inde serait ainsi le pays le plus peuplé au monde et sept pays asiatiques (dont le Viêt-nam) dépasseraient les 100 millions d'habitants.

Parallèlement, la pyramide des âges se sera elle aussi certainement modifiée. Commencée dans les années 1960, la transition démographique arrive à son terme dans l'Asie de l'Est où la fécondité s'est

effondrée : au Japon, en Corée du Sud et à Taiwan, elle rejoint le niveau extrêmement bas de l'Italie. La chute de la natalité et l'urbanisation menacent des traditions vieilles de 2 500 ans dans des pays où les enfants ne seront plus assez nombreux pour s'occuper de leurs parents alors qu'il n'existe pas encore de systèmes de retraite.

L'Asie de l'Est vieillira et ce vieillissement devrait être spectaculaire en Chine, où le poids des plus de 60 ans dans la population pourrait augmenter autant en 30 ans qu'en un siècle en France. La Chine sera sans doute vieille avant d'être riche. L'évolution démographique pourrait être différente en Asie du Sud. Engagée depuis les années 1970 en Inde, la transition démographique s'amorce au Pakistan et au Bangladesh. Ensemble, ces deux pays et les États pauvres du nord de l'Inde (*l'Hindi Belt*) assureront une part importante de l'augmentation de la population active asiatique.

Parallèlement, l'Asie devrait s'urbaniser. Paradoxalement, alors que 10 des 20 métropoles de plus de 10 millions d'habitants sont en Asie, la majorité de la population asiatique vit dans les zones rurales. Un Indien sur quatre, un Chinois et un Pakistanais sur trois vivent en ville ; l'exode rural est encore à venir. D'ici 2030, on pourrait construire, en Chine, l'équivalent d'une ville d'un million d'habitants par mois et une tous les deux mois en Inde. Moteur de la croissance à venir, ce mouvement constitue un enjeu considérable pour l'environnement et l'avenir de la planète (voir *infra*).

4. Ces chiffres et les données à l'horizon 2030 citées par la suite sont ceux de la Division de la population des Nations unies (scénario médian).

Le basculement économique

À l'horizon 2030, la population européenne représenterait 6 % du total mondial. Cela annonce-t-il une marginalisation de l'Europe ? De petites nations (Mongols, Néerlandais, Portugais) ont construit des empires et certains pays de grande taille n'ont jamais été de grandes puissances. En outre, il y a peu de relations entre la taille et la richesse, plusieurs petits pays — comme le Luxembourg ou la Suisse — figurant parmi les plus riches. En revanche, les grandes puissances économiques ont toujours été, au moins à l'époque de leurs splendeurs, de grands pays.

La montée de l'Asie

Les Européens ont trop souvent perçu l'Asie au prisme d'un seul pays. L'Inde dans les années 1960 lorsque Gunnar Myrdal publiait le « Drame asiatique ⁵ ». Dix ans plus tard, en décrivant l'ascension du Japon, Herman Kahn ⁶ a renouvelé la perception de l'Asie. En 1993, la Banque mondiale analyse « le miracle asiatique ⁷ » en décortiquant la performance des nouveaux pays industriels (NPI : Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hong Kong) et soulignant le rôle des États, sans mentionner la croissance chinoise

qui avait pourtant commencé en 1978. Depuis la crise asiatique de 1997, la Chine monopolise l'attention et elle a été rejointe en 2000 par l'Inde jusqu'alors ignorée des publications portant sur l'Asie.

L'Asie est désormais synonyme d'Inde et de Chine, et les autres pays ne sont plus évoqués qu'à l'occasion de catastrophes (*tsunami* pour l'Indonésie) ou de tensions géopolitiques (péninsule coréenne ou Taiwan). L'arbre cache la forêt et cette approche ignore la dynamique asiatique. Car les Européens ne sont pas « seulement » confrontés à la montée en puissance de la Chine et de l'Inde mais à la mise en mouvement d'un continent.

Rétrospective

Avant d'aborder les perspectives, une rétrospective s'impose. Si les explications du retard de l'Asie sur l'Europe à la fin du XVIII^e siècle font débat ⁸, ce dernier n'en était pas moins patent. C'est lui qui a permis aux Européens, présents en Asie depuis le XVI^e siècle, de s'imposer militairement deux siècles plus tard. La victoire anglaise à la bataille de Plassey (1757) marque le début de la conquête de l'Inde. Un siècle plus tard, les guerres de l'Opium ouvrent la Chine.

L'humiliation chinoise a convaincu le Japon de se soumettre au *diktat*

5. MYRDAL Gunnar. *Asian Drama: An Inquiry into the Poverty of Nations*. New York : Pantheon, 1968.

6. KAHN Herman. *L'Ascension japonaise. Naissance d'un super-État. Défi et réponse*. Paris : Robert Laffont, 1971.

7. BANQUE MONDIALE. *The East Asian Miracle. Economic Growth and Public Policy*. New York : Oxford University Press, 1993.

8. Voir, à ce propos, POMERANZ Kenneth. *The Great Divergence: China, Europe, and the Making of the Modern World Economy*. Princeton : Princeton University Press, 2001.

MESURER LA RICHESSE

On écrit parfois que l'Asie pourrait retrouver la place qu'elle occupait dans l'économie mondiale au XVIII^e siècle. Cette rétrospective qui donne plus de poids à la prospective s'appuie sur l'exploitation des séries longues de revenu par habitant mesuré en parité de pouvoir d'achat (PPA) élaborées par Angus Maddison¹.

L'approche en PPA, très délicate à mener², offre une meilleure appréciation du niveau de vie que la mesure en dollars US courants : ainsi le revenu par habitant chinois est le dixième du revenu français en dollars US courants et le quart en PPA, un résultat plus conforme à l'observation. Multiplier ce revenu par la population conduit à évaluer le produit intérieur brut (PIB) en PPA. L'économie chinoise est alors quatre fois plus importante que l'économie allemande.

Cette approche, qui fait l'hypothèse que le taux de change nominal a rejoint le taux de change en parité de pouvoir d'achat, est discutable. De nombreux économistes estiment que le PIB en dollars US courants est une mesure plus pertinente du poids réel d'une économie (et de son influence) que l'approche en PPA.

J.-R.C.

1. Voir notamment *L'Économie mondiale : une perspective millénaire*. Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développements économiques), 2001.

2. Rappelons à ce propos qu'en décembre 2007, la Banque mondiale a révisé à la baisse (- 40 %) son estimation du revenu par habitant des Chinois et des Indiens mesuré en parité de pouvoir d'achat. Cette révision permet d'apprécier la marge d'erreur qui existe sur l'estimation en PPA.

américain (1853) en s'ouvrant aux échanges et plus encore au savoir occidental. Son industrialisation lui a donné les moyens d'arracher Taiwan à la Chine et de s'emparer de la Corée après avoir anéanti la flotte russe à Tsushima (1905). Tard venu à l'aventure coloniale, le Japon a mené une politique répressive tout en améliorant l'agriculture et en encourageant l'industrie en Corée et à Taiwan, qui ont connu une croissance rapide jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Passés ensuite sous orbite américaine, ces deux pays ont bénéficié d'une aide américaine considérable avant d'adopter une stratégie de promotion des exportations en capitalisant sur leurs bas salaires. Pratiquant une politique interventionniste, ils se sont mis « dans la roue » du Japon.

En 1978, le revenu des Taiwanais est huit fois celui des Chinois, et le PIB de la Corée et Taiwan dépasse celui de l'Inde.

Prenant acte de leur retard, la Chine et l'Inde ont choisi d'intégrer la mondialisation en s'inspirant des réformes des pays d'Asie de l'Est. Partant d'un niveau misérable, le revenu chinois a progressé en 30 ans à un rythme deux fois plus rapide que celui de la France des Trente Glorieuses. En Inde, les réformes ont mis du temps à dynamiser la croissance qui a fini par approcher le rythme chinois dans les années 2000. À la même époque, le succès de l'Est asiatique a inspiré le Sud-Est du continent. Investissements japonais aidant, le Sud-Est asiatique a connu ses « Dix Glorieuses », de

1985 à 1995. Épargnée par la récession américaine de 1991, l'Asie a attiré les capitaux et l'euphorie financière a été sanctionnée par la crise de 1997. Violente en Corée du Sud, Indonésie et Thaïlande, elle a épargné la Chine, l'Inde et la Malaisie qui étaient restées fermées aux flux financiers.

Depuis, les pays asiatiques ont réformé leurs systèmes bancaires tout en résistant aux pressions du « complexe Wall Street-Trésor⁹ » réclamant des mesures plus libérales. Ils sont sortis en ordre dispersé de la crise de 1997¹⁰. La Corée du Sud s'est très vite redressée et les autres pays ont renoué avec une croissance plus molle. Soucieux de se protéger d'une nouvelle crise, tous ces pays ont accumulé des réserves dont les niveaux dépassaient les règles prudentielles en la matière. En continuant d'investir ces réserves en bons du Trésor américain après qu'Alan Greenspan (alors président de la Réserve fédérale américaine) ait décidé une forte baisse des taux en 2001, l'Asie a ainsi permis aux États-Unis de vivre au-dessus de leurs moyens et la boulimie de consommation des ménages américains a dopé ses exportations.

Paradoxalement, alors que l'Asie a renoué avec la croissance, son poids relatif n'a augmenté ni dans le produit intérieur brut (PIB) mondial ni dans les importations des États-Unis ou de l'UE. On a en effet assisté non pas à la montée de

l'Asie mais à sa recomposition autour de la Chine. Bien plus que la parité du ren-min-bi (yuan), c'est l'insertion de la Chine en Asie qui explique sa compétitivité. Plus de la moitié de ses exportations sont le fait de filiales asiatiques qui importent leurs demi-produits. Aussi, une appréciation de la monnaie chinoise porterait seulement sur la valeur ajoutée en Chine, qui représente un pourcentage limité de la valeur des exportations.

Perspectives

En octobre 2008, les Bourses asiatiques ont dévié avec les Bourses occidentales. La crise financière sera sans doute suivie d'une récession : certains espèrent qu'elle aura un profil en V, la remontée étant aussi rapide que la chute, d'autres craignent un U évasé avec plusieurs trimestres de marasme, et le précédent japonais des années 1990 fait craindre un L. Quel que soit son profil, il y aura une vie après la crise ; elle sera sans doute différente. Quel sera l'impact de la crise sur l'Asie ?

À court terme, faisant l'hypothèse d'une stagnation aux États-Unis et en Europe, le Fonds monétaire international (FMI) envisage une croissance de 9 % en Chine¹¹ et de 6 % dans le Sud-Est asiatique. Une perspective qui pêche par excès d'optimisme. La croissance asiatique sera sans doute plus lente en 2009, les pays caractérisés par un déficit de leurs paiements courants (Viêt-nam, Pakistan, Inde) ou ceux dont

9. Expression de l'économiste Jagdish Bhagwati.

10. Voir CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël. « L'Asie 10 ans après la crise ». *Futuribles*, n° 331, juin 2007, pp. 17-35.

11. Celle-ci a les moyens de relancer l'économie et les mesures annoncées par Hun Jintao au bénéfice des campagnes vont sans doute dynamiser la demande intérieure.

LA CRISE DE 2008 ET LE RISQUE DE RUPTURE DE LA MONDIALISATION

L'Asie a bénéficié de la mondialisation et aucun pays asiatique ne gagnerait à une rupture de la mondialisation. Si elle a profité de la mondialisation, la croissance asiatique ne s'est toutefois pas faite aux dépens de l'Europe ou des États-Unis : ce sont moins les importations asiatiques que les exigences de rentabilité du capital financier qui ont provoqué la montée du chômage. Il n'en demeure pas moins que six Américains sur dix estiment que le commerce international ne leur est plus favorable.

Car si les bénéfices de la mondialisation sont réels, ils sont mal distribués. C'est tout particulièrement le cas aux États-Unis où seuls 4 % de la population ayant un niveau d'éducation supérieur à la maîtrise, ont vu leur revenu réel s'accroître depuis 2000. En Europe, comme le montre Jean-Michel Quatrepoint pour l'habillement ¹, la baisse des prix a été confisquée par les distributeurs.

L'essor de la Chine et de l'Inde inquiète les classes moyennes occidentales et la prise en compte de cette perception par les politiques pourrait éventuellement conduire à un retour du protectionnisme. Car si les fondements économiques de la mondialisation sont robustes, ses fondations institutionnelles sont fragiles.

Ce ne serait pas la première fois que l'on assisterait à une rupture de la mondialisation. Commencée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la mondialisation s'est arrêtée en 1914. Provoquée par la guerre, cette rupture avait été précédée de la montée des critiques contre l'intégration économique et les migrations. La situation actuelle est différente : les interdépendances sont plus fortes et des mécanismes de coordination existent. Envisagé ² pour l'Europe, un rejet de la mondialisation est improbable. Il provoquerait une baisse des salaires et un ralentissement en Asie dont les conséquences géopolitiques pourraient être dramatiques.

J.-R.C.

1. QUATREPOINT Jean-Michel. *La Crise globale*. Paris : Fayard / Mille et Une Nuits, 2008.

2. EL KAROUÏ Hakim. *L'Avenir d'une exception*. Paris : Flammarion, 2006.

la croissance repose davantage sur les exportations (Corée du Sud, Thaïlande) auront plus de difficultés.

À moyen terme, l'évolution de l'Asie dépendra des conditions de la sortie de crise aux États-Unis et des réformes mises en œuvre au niveau international. La reprise américaine pourrait s'accompagner d'une inflexion du régime de croissance avec la remontée de l'épargne des ménages qui avait constamment diminué depuis les années 1960. Si elle se concrétise, cette inflexion annoncerait une progression plus lente de

la consommation et de la demande américaine de biens et services adressée à l'Asie. Survenant après plusieurs années de croissance « à deux chiffres », le ralentissement des importations américaines — que pourrait aggraver une montée du protectionnisme — serait une mauvaise nouvelle pour les économies asiatiques du fait de la place qu'y occupe le commerce extérieur. Cela semble annoncer un ralentissement durable de ces économies.

Néanmoins, cela ne devrait pas se vérifier car ce diagnostic repose

sur une illusion statistique. En effet, le taux d'ouverture, qui rapporte la valeur des exportations au PIB, est artificiellement gonflé par la place des échanges de composants. Vue de Sirius, l'Asie apparaît comme un véritable « circuit intégré » car plus les pays asiatiques exportent de produits finis, plus ils importent de demi-produits et plus leur taux d'ouverture augmente. Il augmente bien plus vite que la valeur ajoutée — la somme des salaires et des profits — de leurs exportations, car leur production se limite parfois à de l'assemblage. Ainsi, l'iPod « made in China » utilise des puces fabriquées en Corée du Sud, un écran japonais qui est testé à Taiwan : sa valeur FOB (franco à bord) est de 150 dollars US et sa valeur ajoutée en Chine est de 4 dollars US¹². Ce ne sont pas les exportations, mais la valeur ajoutée de ces exportations, bien plus modérée¹³, qui constitue la mesure la plus pertinente de la place des échanges dans l'économie.

En outre, trop d'attention portée au rôle des échanges conduit à oublier l'essentiel. À l'exception de la Corée du Sud, de Taiwan et de la Thaïlande, depuis trois ans, le principal moteur des économies asiatiques est la demande intérieure : l'investissement qui est parfois sa principale composante — la Chine investit près de la moitié de son

PIB — et la consommation. L'Asie, qui en a les moyens, devrait continuer à investir. Les gouvernements ont des marges de manœuvre budgétaire suffisantes pour relancer l'économie et les ménages asiatiques continueront de consommer. Ces pays ont en outre accumulé d'énormes réserves de change qui leur permettent de prendre des positions dans les grands établissements américains ou européens. Même s'ils ont pâti de la crise financière, les fonds souverains saisiront sans doute cette opportunité pour acquérir des actifs aux États-Unis et en Europe.

De bons fondamentaux macro-économiques ne suffisent pas à dynamiser une économie s'ils ne sont pas relayés par la confiance. Sur ce point, l'Asie a également un avantage. Alors qu'en Europe, la majorité des parents sont pessimistes et craignent pour le futur de leurs enfants, en Asie, exception faite du Japon, ceux-ci sont optimistes.

Aussi, à moins de catastrophes (épidémie, conflit, etc.), la croissance restera vigoureuse en Asie. Le rythme chinois devrait ralentir d'ici 2015 lorsque la population active commencera à se contracter¹⁴. Cette croissance ne se fera pas sans heurts car l'argent facile — les taux d'intérêt réel sont souvent négatifs —

12. LINDEN Greg, KRAEMER Kenneth L., DEDRICK Jason. *Who Captures Value in a Global Innovation System? The Case of Apple's iPod*. Irvine (Californie) : Personal Computing Industry Center, juin 2007.

13. Le rapport valeur ajoutée des exportations / PIB est souvent quatre fois plus faible : il a été évalué à 12 % pour la Chine, 21 % pour la Thaïlande, par Jonathan Anderson in « Is China Export Led? » *UBS Investment Research Asia Focus*, septembre 2007. Voir aussi : DAUDIN Guillaume, MONPERRUS-VERONI Paola, RIFFLART Christine, SCHWEISGUTH Danielle. « Le commerce extérieur en valeur ajoutée ». *Revue de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques)*, n° 98, juillet 2006.

14. Sur ce point, voir l'actualité prospective de Cécile Désaunay, « Vers une pénurie de main-d'œuvre en Chine ? », pp. 81-82 de ce numéro (NDLR).

encourage une mauvaise allocation des crédits. Néanmoins, la Chine a accumulé assez de réserves pour surmonter une crise. Concurrencés par la Chine sur les marchés occidentaux, les autres pays asiatiques pourraient profiter de l'élargissement du marché chinois.

Moins articulée à la Chine et située dans une région très turbulente, l'Inde devra, pour sa part, surmonter des contraintes considérables (éducation, infrastructures) pour conserver un rythme de croissance économique élevé¹⁵. Après avoir percé dans les services informatiques et des niches industrielles à haute valeur ajoutée, ses entreprises pourraient entrer dans l'industrie de masse et exporter en s'appuyant sur le tremplin de leurs marchés en expansion. L'Inde pourrait alors s'engager sur la voie de la Chine qui abandonnera les industries de main-d'œuvre. Cela lui permettrait de capitaliser sur le « bonus démographique ».

Si l'on écarte le scénario de rupture (encadré *supra*), la Chine et l'Inde semblent presque assurées d'atteindre le niveau de revenu par habitant de la Thaïlande et de l'Indonésie à l'horizon 2030. Aussi, du fait de leur taille, ces deux pays à faible niveau de revenu figureraient parmi les plus grandes puissances économiques. Quelles seraient les conséquences pour l'Europe ?

D'une concurrence à l'autre

Entre 1980 et 2008, l'insertion de la Chine, de l'Inde et des pays

socialistes dans les échanges a augmenté de deux milliards le nombre de personnes qui participent à l'économie mondiale. Cet accroissement est une des caractéristiques trop souvent oubliées de la mondialisation. Celle-ci ne soulèverait pas autant d'inquiétudes si elle était cantonnée aux pays de l'OCDE et à une poignée de NPI. Dans les années à venir, du fait de l'exode rural et de la dynamique démographique, plusieurs centaines de millions de personnes devraient à leur tour être intégrées à l'économie mondiale. Elles vivront pour la plupart en Asie. Cette perspective fait craindre une pression sur les salaires et une course au moins-disant social.

En 1978, le secrétaire d'État français au Commerce avait agité à l'Assemblée nationale une petite culotte fabriquée en Corée du Sud pour stigmatiser la concurrence sauvage des pays à bas salaires. Trente ans plus tard, les salaires sud-coréens ont rattrapé les salaires européens et la Corée du Sud exporte des voitures, de l'acier, des téléphones portables. La Chine l'a remplacée sur le marché de l'habillement, et demain ce devrait être le tour du Viêt-nam et du Bangladesh. La pression des bas salaires ne devrait pas faiblir. Pour autant, elle ne s'exercera plus directement sur l'Europe mais sur le Sud, en particulier les pays de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne. En 2005, les médias avaient titré sur l'augmentation spectaculaire des importations de *T-shirts* chinois, oubliant de mentionner que l'on n'en

15. CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël. « L'Inde et l'Asie à l'horizon 2025. L'Inde rejoindra-t-elle le vol des oies sauvages ? » *Futuribles*, n° 340, avril 2008, pp. 35-48.

fabriquait plus en France — la levée des quotas sur le textile n'a pas provoqué une poussée des importations françaises mais une réorganisation des filières d'approvisionnement aux dépens des Tunisiens, des Marocains et des Roumains.

Au cours des 20 dernières années, la concurrence asiatique a eu moins d'impact sur la montée du chômage et l'aggravation des inégalités en Europe¹⁶ que les transformations techniques et surtout les exigences de rentabilité liées à la financiarisation de l'économie. Dans les années à venir, l'Europe devra s'ajuster aux conséquences de la montée en gamme de l'Asie. D'ores et déjà, ce sont moins les bas salaires que les réservoirs de main-d'œuvre qualifiée qui attirent les investisseurs. L'Inde et la Chine forment chaque année cinq fois plus d'ingénieurs que l'Europe. Aujourd'hui, selon les estimations de McKinsey, entre 10 % (Chine) et 25 % (Inde) des diplômés asiatiques répondent aux exigences des multinationales, demain le nombre de diplômés et leur niveau augmenteront et, à l'instar de ce qui s'est passé à Taiwan et en Corée du Sud, les grands pays asiatiques attireront très certainement leurs ressortissants qui ont fait carrière à l'étran-

ger. Ces pays auront besoin de ces cadres pour leur développement, aussi cette perspective n'annonce-t-elle pas une course vers le bas.

C'est ce que craignent les Européens. Ils redoutent que, du fait de l'arrivée de millions de Chinois et d'Indiens qualifiés sur le marché du travail, leurs salaires soient dictés à Pékin. Cela ne devrait pas être le cas. Les salaires des ingénieurs chinois et indiens augmentent bien plus vite que la moyenne.

L'émergence de l'Asie a révélé les faiblesses de l'Europe et on ne peut pas lui attribuer ses difficultés. Face aux pays asiatiques qui capitaliseront sur une démographie encore dynamique, l'Europe n'a d'autre choix que d'augmenter sa productivité. À cet égard, c'est moins la montée de l'Asie que l'évasion des cerveaux européens vers les États-Unis qui constitue l'évolution la plus préoccupante pour l'Europe¹⁷.

En revanche, le renforcement de l'Asie n'est pas sans risque pour l'Europe. L'émergence de pays à bas salaires à « haute capacité technologique », selon l'expression de Pierre-Noël Giraud¹⁸, pourrait éroder les avantages des pays industrialisés. Évoquée aux États-Unis à propos de l'Europe (années 1950), du Japon

16. Les importations de produits « made in Asia » représentent un pourcentage trop faible de la richesse nationale (2 % du PIB) pour expliquer le chômage de masse qui sévit en France depuis plus de 20 ans. Ces importations jouent un rôle deux fois plus important en Allemagne où le chômage décroît. Alors que les Allemands dégagent un surplus dans leurs échanges avec l'Asie, le déficit français se creuse. L'Allemagne a renforcé sa compétitivité grâce aux pays de l'Est et à ses réformes de structure. La France créerait plus d'emplois si les entreprises françaises étaient plus présentes en Asie où sa part de marché oscille entre 1 % et 2 %, soit trois fois moins que celle de l'Allemagne.

17. Voir à ce propos TRITAH Ahmed. « Fuite des cerveaux européens : que nous disent les statistiques américaines ? » *La Lettre du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)*, n° 278, mai 2008.

18. GIRAUD Pierre-Noël. *L'Inégalité du monde. Économie du monde contemporain*. Paris : Folio, 1996.

(années 1970), cette question a été reprise par Paul Samuelson¹⁹ qui a montré que poussée à son terme, l'amélioration du capital humain en Asie pourrait bouleverser la hiérarchie des avantages comparatifs. Les États-Unis et l'Europe pourraient alors trouver avantage à exporter des produits peu sophistiqués et importer de Chine des produits de haute valeur ajoutée.

Nouveaux marchés, nouveaux défis

Le principal moteur des économies asiatiques est la demande intérieure qui ne devrait pas s'essouffler avant plusieurs années.

L'urbanisation exigera des investissements considérables dans les infrastructures. Elle s'accompagnera de l'élargissement de la classe moyenne. Entre 200 et 300 millions de personnes appartiennent à cette catégorie aujourd'hui, dont les achats expliquent une grande part de la progression des ventes de voitures, de produits électroménagers, d'ordinateurs, de téléphones portables et de services ; la Chine est aussi appelée à devenir le premier émetteur de touristes dans le monde. D'ici 2030, les effectifs de la classe moyenne pourraient tripler. Bonne pour la croissance, cette perspective n'en est pas moins inquiétante pour l'environnement.

La croissance asiatique est énergivore et leur production d'électricité reposant de plus en plus sur l'exploitation du charbon, ces pays

se classent parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES). La Chine est d'ores et déjà le premier émetteur de CO₂ devant l'Indonésie (quatrième) et les émissions des autres pays asiatiques progressent rapidement. Quels que soient les efforts entrepris ailleurs, la bataille mondiale contre les émissions de GES se gagnera ou se perdra en Asie. Le scénario du pire n'est pas le plus probable. Il y a 20 ans, l'air des villes japonaises et coréennes était tout aussi irrespirable que celui des villes chinoises aujourd'hui. Depuis, ces agglomérations ont fait des progrès considérables. Car si elle est un élément du problème, l'Asie est également un élément de la solution. Chinois et Indiens sont les premières victimes de la dégradation de leur environnement et les États vont très certainement consacrer un budget important à son amélioration. Mais il manque des technologies.

Toutes ces perspectives représentent une formidable opportunité pour l'Europe. Elle est le premier fournisseur de la Chine. Malheureusement, les entreprises européennes ne sont pas assez présentes en Chine comme dans le reste de l'Asie.

Paradoxalement, l'élargissement des débouchés asiatiques pourrait se révéler un défi plus inquiétant que la concurrence. En effet, il signifie que pour de nombreux biens et services, le centre de gravité de la demande se déplacera vers l'Asie. Ce glissement attirerait la production et la recherche. Pour le mo-

19. SAMUELSON Paul A. « Where Ricardo and Mill Rebut and Confirm Arguments of Mainstream Economists Supporting Globalization ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 18, n° 3, été 2004.

ment, les filiales occidentales de R&D qui s'implantent en Asie privilégient la partie « développement » de leurs activités car elles sont réticentes à s'engager dans des pays qui respectent peu la propriété intellectuelle. Qu'en sera-t-il dans 20 ans ? Par ailleurs, l'adaptation de la production à la demande asiatique ne sera pas sans conséquences sur la définition des normes, à commencer par celles qui sont négociées au sein d'enceintes privées (comme par exemple les téléphones). De plus en plus, les normes seront définies en Asie et les Européens devront s'y adapter. Cela concerne les normes techniques, culturelles (« Bollywood »), voire politiques avec la montée du « consensus de Pékin ²⁰ ».

L'Europe et la dérive des continents

Alors que l'on s'interroge sur la réalité du découplage entre les conjonctures asiatique et européenne, on assiste à un couplage de plus en plus marqué entre l'Asie et les pays du Sud. Le renforcement de l'Asie provoque en effet une véritable dérive des continents dans l'hémisphère Sud. En témoigne la progression spectaculaire des échanges entre l'Afrique, la Chine et l'Inde. À l'horizon 2030, l'Asie ne pèsera sans doute pas assez dans l'économie mondiale pour en être le moteur, par contre, elle sera probablement un partenaire incontournable des économies du Sud. L'intensification des relations entre la Chine et l'Afrique constitue un défi pour l'Europe.

La Chine est d'ores et déjà le premier fournisseur du continent africain et son second marché derrière les États-Unis. Les produits chinois sont adaptés à la demande africaine ; en cassant les prix, les entreprises chinoises ont écarté les entreprises occidentales et dominent la moitié du marché de la construction. Depuis le troisième sommet sino-africain de 2006, la Chine multiplie les initiatives. Ses banques prennent des risques parfois considérables en acceptant de financer des projets ambitieux et en gageant leurs crédits sur des achats de matières premières. La Chine devient un bailleur de fonds important de l'Afrique. Alors que, crise aidant, les pays du G8 ne tiendront sans doute pas les engagements pris à Gleneagles en juillet 2005 (le doublement de l'aide au développement d'ici 2010), aucune contrainte budgétaire ne semble empêcher la Chine de respecter ses promesses et de doubler son aide d'ici 2009.

Les Chinois s'installent en Afrique où ils sont cinq fois plus nombreux que les Français. Bien plus nombreuses que les entreprises d'État, les entreprises privées chinoises ont des pratiques condamnables qui peuvent justifier des réactions de rejet. Par ailleurs, à l'instar de ce qui s'est passé dans les pays riches en matières premières du Sud-Est asiatique, la *diaspora* chinoise pourrait insuffler un nouveau dynamisme aux économies africaines.

L'Inde, qui a organisé son premier sommet avec l'Afrique en 2008, s'intéresse également au continent africain. Après les avoir

20. C'est-à-dire l'absence de conditionnalité de l'aide (par exemple en matière de démocratie et de droits de l'homme).

longtemps ignorés, le gouvernement forge des liens avec les « *non-resident Indians* », la *diaspora* indienne qui est très active en Afrique de l'Est. La concurrence sino-indienne va très probablement s'intensifier sur le continent africain où l'engouement asiatique contraste avec le peu d'allant européen.

Cette irruption de l'Asie en Afrique ne sera pas sans conséquences sur l'Europe et pourrait provoquer des frictions, car la Chine et l'Inde cherchent à sécuriser leurs accès aux matières premières. Il n'est ni dans l'intérêt ni dans la possibilité des Européens de s'opposer à ce rapprochement. Ils doivent au contraire coopérer, car un échec chinois en Afrique aurait des conséquences plus dramatiques pour l'Europe que pour la Chine. À l'horizon 2030, la population africaine dépassera celle de l'Inde et un échec provoquerait un afflux considérable de migrants africains vers l'Europe.



À la veille du sommet de l'ASEM, l'annonce par la Chine, la Corée du Sud et le Japon de la création d'un fonds asiatique de 90 milliards de dollars US pour venir en aide à l'Asie, illustre le chemin parcouru en 10 ans. En 1998, en pleine crise asiatique, la proposition japonaise d'un « FMI asiatique » avait soulevé un tollé. Aujourd'hui, personne ne dénonce cette initiative et celle-ci n'émane plus seulement du Japon.

Car l'Asie ne s'organise plus autour du Japon, ce qui crée un environnement inédit dans une région qui a traditionnellement été dominée par une grande puissance : la Chine jusqu'au XIX^e siècle, le Japon depuis. Cette nouvelle configuration pourrait se révéler une source d'instabilité car le « doux commerce » n'est pas une assurance de paix, comme l'ont démontré les pays européens en 1914. On peut donc craindre que l'essor de l'Asie s'accompagne de la montée de tensions entre des pays jaloux de leurs prérogatives. Ainsi un jour, la diplomatie européenne pourrait être amenée à prendre position dans des conflits intra-asiatiques. Entretemps, elle doit composer avec l'Asie sur la scène internationale, comme cela a été le cas pendant l'été 2008 ²¹.

Il est trop tôt pour savoir si la crise de 2008 débouchera sur une récession semblable à celles qui ont jalonné l'histoire : la dépression des années 1870 et celle qui a suivi la crise de 1929. Chacune de ces périodes a coïncidé avec l'émergence de nouvelles puissances : les États-Unis et l'Allemagne à la fin du XIX^e siècle, le Japon dans les années 1920. *Mutis mutandi*, la crise de 2008 pourrait accoucher d'un monde multipolaire. Ce pourrait être une opportunité pour l'Europe qui a saisi l'occasion du sommet de l'ASEM pour discuter d'une refonte du système financier international et préparer avec l'Asie l'après-crise. ■

21. À Genève, la Chine et l'Inde ont fait capoter le « Doha Round » de l'Organisation mondiale du commerce ; et aux négociations portant sur le climat, à Hokkaido, les deux grandes puissances asiatiques ont fait cause commune contre les pays de l'OCDE.



Avec Aide Médicale Internationale, engagez-vous pour rebâtir les systèmes de santé au Sud

Dans nombre de pays du Sud, la situation des structures de santé est très préoccupante : mal équipées, dotées d'un personnel insuffisant en nombre et non supervisé, elles offrent des soins de médiocre qualité.

Dans ce contexte, **Aide Médicale Internationale (AMI)** pallie l'urgence auprès des populations en détresse, et s'engage pour restructurer des systèmes de santé désorganisés ou inexistants. Rebâtissant hôpitaux et dispensaires, assurant l'approvisionnement en matériel et médicaments, les équipes d'AMI s'attachent surtout à **une mission de long terme : former les professionnels de santé de demain.** Pour agir selon la devise « aidons-les à se passer de nous », elles assurent des sessions de formation continue à destination de médecins, sages-femmes, infirmiers et agents de santé communautaire, éditent et distribuent des magazines de formation à distance et appuient les structures locales de formation médicale.

Pour qu'en Thaïlande, en Birmanie, en Indonésie, comme dans six autres pays à travers le monde, Aide Médicale Internationale poursuive ses programmes de renforcement des capacités sanitaires locales, **devenez membre donateur ou entreprise partenaire.**

Pour soutenir nos actions ou mieux connaître nos activités, écrivez-nous à partenariat@amifrance.org ou téléphonez à Mélanie Fievez, chargée de partenariats, au 33 (0)1 41 50 59 90.

Aide Médicale Internationale est une ONG française, reconnue œuvre de bienfaisance, fondée en 1979. Ses équipes mettent en œuvre des programmes d'accès aux soins et de formation dans neuf pays à travers le monde, au bénéfice de près de 2,5 millions de personnes

Plus d'informations sur www.amifrance.org

Espace gracieusement offert par Futuribles

Produits dérivés et dérive des mathématiques

PAR PIERRE PAPON ¹

La crise financière de l'automne 2008 n'a pas fini de faire couler de l'encre. Il est encore difficile d'en apprécier l'étendue des dégâts et, si l'on se risque à quelques perspectives de moyen ou long terme dans Futuribles ², c'est avec la plus grande prudence. Il semble en effet être devenu quasiment impossible de déterminer la manière dont les choses vont évoluer dans la sphère financière, les acteurs ayant perdu toute confiance mutuelle et les pouvoirs publics peinant, malgré des interventions d'ampleur inégalée, à la leur faire recouvrer.

Même du côté des causes profondes de cette crise, les analystes restent prudents puisque les acteurs du monde de la finance eux-mêmes ont encore du mal à comprendre comment leur machine a pu s'emballer à ce point. La modélisation mathématique, qui constitue un élément essentiel du fonctionnement des marchés boursiers mondiaux, a-t-elle une responsabilité dans ce marasme et dans quelle mesure ? Pierre Papon s'interroge ici sur son rôle non négligeable, montrant en substance que les outils mathématiques ont sans aucun doute une grande utilité dans le domaine financier, mais qu'il importe de les remettre régulièrement à l'épreuve de la théorie comme de la pratique. S.D. ■

La tornade financière qui s'est abattue sur la finance mondiale à l'automne 2008 a mis en évidence le rôle toxique de certains produits dérivés qui jouent, depuis plusieurs années, le rôle d'une drogue dans la finance. Si la responsabilité de cette Bérézina financière appartient essentiellement aux banquiers et aux dirigeants des fonds spéculatifs, on

1. Professeur émérite à l'École de physique et chimie de Paris, président d'honneur de l'OST (Observatoire des sciences et des techniques), ancien directeur général du CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

2. Voir notamment l'article de Jean-Raphaël Chaponnière, en page 55 de ce numéro, ou celui de Philippe Delalande (« La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? ») dans le numéro d'octobre 2008 (n° 345).

doit néanmoins s'interroger sur celle des « ingénieurs » qui ont contribué à mettre au point ces innovations dans les produits financiers.

Il est clair que les mathématiques financières portent une sérieuse responsabilité dans la genèse de ces innovations car des bataillons de spécialistes des statistiques et des probabilités ont modélisé les produits financiers qui ont été largement à l'origine de la crise. Initialement, des produits dérivés ont été mis au point pour permettre à des entreprises de se couvrir contre des risques financiers, par exemple les variations des cours de matières premières, et le recours à des méthodes probabilistes et des modèles mathématiques pouvait donc s'imposer pour quantifier et apprécier ces risques.

On peut penser que les spécialistes des mathématiques financières ont laissé leur système s'emballer, sans réflexion critique sur la validité de leur outil mathématique, en l'utilisant pour créer de nouveaux produits financiers, de plus en plus compliqués, dont il leur était difficile de s'assurer qu'ils correspondaient toujours à une réalité économique quelconque et sans mesurer qu'ils disséminaient les risques dans tout le système. Les patrons de la finance et des banques qui se vantaient, à Paris, Londres et New York, de recruter les meilleurs cerveaux formés à l'école des mathématiques en les embauchant à prix d'or (une valeur sûre !), étaient trop contents de croire, ou de faire croire, à la « scientificité » des modes de fabrication de leurs nouveaux produits et ont, eux aussi, laissé la machine s'emballer.

Les mathématiques ont donné aux sciences exactes des outils performants (qu'il s'agisse des probabilités en physique statistique, de la théorie des distributions élaborée par Laurent Schwartz, plus récemment de l'appareil mathématique de la physique des particules ou de la modélisation en chimie), mais ces techniques mathématiques leur permettent de prévoir des phénomènes observables par des expériences reproductibles.

Or, les mathématiques financières n'ont pas cette capacité de prévision vérifiable, leurs modèles s'appuient sur des variations de prix ou de cours, et sur des régularités statistiques constatées *a posteriori* et qu'elles modélisent ; elles ne sont pas capables de prévoir, par exemple, les effets de contagion d'une crise économique ou boursière, et des situations de crise résultant, par exemple, de vagues de défauts de paiement (alors que l'on peut prévoir un *tsunami* non financier...) ³.

On peut regretter, évidemment, que les mathématiciens de la finance n'aient pas eu plus d'imagination et un peu de culture scientifique pour appliquer les méthodes de la théorie physique du chaos à la finance mondiale, et les vendre à leurs patrons. La pertinence scientifique d'un tel exercice aurait été nulle, mais elle aurait peut-être alerté ces derniers sur les risques que leur faisaient prendre leurs chers mathématiciens....

3. On lira avec intérêt la très intéressante analyse d'Étienne Perrot, écrite avant le paroxysme de la crise : « *Subprimes, la morale de l'histoire* ». *Études*, n° 409/4, octobre 2008, pp. 317-326.

HASARD SAGE VS HASARD SAUVAGE : DU BON CHOIX DE MODÈLE MATHÉMATIQUE DANS LA FINANCE

Le modèle dominant aujourd'hui dans les mathématiques financières n'est pas né de la dernière pluie : il s'agit du modèle brownien, qui postule que les cours de Bourse s'apparentent au mouvement brownien découvert en 1820 par le botaniste britannique Robert Brown. Ce dernier a observé des particules de pollen en suspension dans l'eau : celles-ci semblent se déplacer en tous sens de manière totalement aléatoire, mais il s'agit en fait d'un hasard « sage », raisonné, car les particules ne font que virevolter autour de leur position de départ et l'ensemble des déplacements fluctue autour d'une sorte de moyenne.

La théorie du mouvement brownien fut introduite dans la finance par le Français Louis Bachelier en 1900, mais dut attendre les années 1950-60 pour prendre place aux États-Unis et devenir la clef de voûte de la théorie moderne de la finance mathématique. L'ennui, comme le rappelle Olivier Le Courtois, professeur de finances à l'EM-Lyon (école de management), c'est que ces modèles browniens « décrivent des effets d'agitation moyenne et ne rendent pas compte des situations de risque extrême qui peuvent survenir sur les marchés, de sorte qu'ils ne "voient" pas les crises ou les faillites ».

Des mathématiciens ont pourtant très tôt souligné ces insuffisances et proposé d'autres types de modèles, à l'instar de Benoît Mandelbrot (inventeur des « fractales »). Mais ces modèles alternatifs décrivaient un univers trop irrégulier pour être réaliste et ont été rejetés par le milieu américain de la théorie financière. C'est donc le modèle brownien qui s'est imposé dans tous les secteurs de la finance mathématisée (portefeuille, options, équi-

libre des actifs financiers, règles prudentielles, normes de contrôle et de gestion des risques...).

Le *krach* boursier de 1987 a montré les dangers d'une trop grande confiance en ces modèles browniens. Des mathématiciens européens proposèrent alors une modélisation du hasard « sauvage » du marché réel, rompant avec l'orthodoxie du hasard « sage » des modèles browniens. Mais ces progrès théoriques n'ont pas trouvé de place en pratique : 20 ans après le *krach*, la pratique quotidienne de la finance repose toujours sur les conceptions browniennes des années 1950-60. En témoigne la célèbre agence de notation Moody's (qui estime les probabilités de faillites d'entreprises ou de défauts de paiement), qui établit ses notes à partir d'un modèle d'inspiration brownienne qui conduit *in fine* à surévaluer les titres boursiers.

En 2006, Olivier Le Courtois et François Quittard-Pinon ont recalculé un ensemble de probabilités de défaut de remboursement de dettes établies par Moody's sur la période 1920-1996¹, en se fondant sur un processus dit « de Lévy » qui permet d'introduire les risques extrêmes dans la modélisation. Il en ressort des prévisions de risques de faillite, sur le court terme, jusqu'à cinq fois plus élevées que celles établies par les modèles classiques. Une démonstration qui, selon eux, vaut aussi pour les règles de prudence appliquées par les banques, qui sous-estiment les risques et finissent par ne plus assurer suffisamment leurs arrières.

Le modèle utilisé par ces deux économistes est certes plus pessimiste, mais aussi plus réaliste, estime ainsi le journaliste scientifique Michel de

1. LE COURTOIS Olivier et QUITTARD-PINON François. « Risk-Neutral and Actual Default Probabilities with an Endogenous Bankruptcy Jump-Diffusion Model ». *Asia-Pacific Financial Markets*, vol. 13, n° 1, mars 2006, pp. 11-39.

Pracontal, qui ajoute : « L'illusion brownienne a nourri la conviction que les marchés se comportaient de manière rationnelle et que l'on pouvait prendre beaucoup de risques sans danger. Le laisser-faire n'était pas dans la dérè-

gulation mais dans les équations ! En réalité, le hasard sauvage régit les marchés. Seule une révolution mathématique permettra de l'apprivoiser. »

Futuribles

Source : PRACONTAL Michel (de). « Un *krach* des maths. L'équation de la crise financière ». *Le Nouvel Observateur*, 9-15 octobre 2008. On lira aussi le point de vue de Jean-Philippe Bouchaud : « Economics Needs a Scientific Revolution ». *Nature*, n° 455, 30 octobre 2008.

Toute science, et les mathématiques n'échappent pas à la règle, doit se soumettre à une double critique, d'une part celle de ses praticiens qui doivent s'assurer de la pertinence de ses paradigmes et de ses méthodes, et d'autre part celle de ses utilisateurs qui doivent évaluer l'impact réel de ses applications. Manifestement, dans le cas des mathématiques financières cette double évaluation a dysfonctionné, c'est le moins que l'on puisse dire, et on les a laissées dériver. Par ailleurs, toute pratique scientifique doit obéir à un code éthique — ce que Jean-Jacques Salomon a souligné à de nombreuses reprises dans ces colonnes —, mais l'attrait des spéculations immorales et des salaires hors normes ont manifestement fait oublier aux praticiens des mathématiques financières qu'ils doivent, eux aussi, se soumettre à des règles éthiques.

Les dérives des mathématiques financières sont particulièrement graves par leurs conséquences, mais elles mettent en évidence le phénomène plus général qu'est le recours à une mathématisation excessive du champ des sciences sociales (en économie et en sociologie particulièrement). Ces sciences ont clairement besoin d'un appareil et de méthodes statistiques mais, depuis des années, elles ont cru acquérir un brevet de scientificité en procédant à une modélisation mathématique forcenée des phénomènes qu'elles étudiaient par mimétisme avec les sciences physiques, alors que la scientificité stricte suppose une reproductibilité totale des phénomènes que l'on étudie (la responsabilité des mathématiciens n'est toutefois pas engagée dans cette entreprise)⁴.

De nombreux économistes, dans un passé récent, ont entretenu ce mirage, et la commission d'économie du CNRS n'y a d'ailleurs pas échappé ; alors que l'économétrie avait le vent en poupe, des domaines dont on s'aperçoit aujourd'hui de l'importance, comme l'économie de l'énergie, des transports et de l'environnement, ont été laissés dans l'ombre. À n'en

4. André Lebeau a très bien analysé dans son dernier livre, *L'Enfermement planétaire* (Paris : Fayard, 2008), les limites de la modélisation numérique.

DE LA DIFFICULTÉ DE PRÉVOIR L'IMPRÉVISIBLE

La traduction française de l'ouvrage de Nassim Nicholas Taleb publié aux États-Unis en 2007, *The Black Swan*¹, est sortie cet automne². Charles du Granrut a rendu compte, dans ces colonnes, en décembre 2007³, de la version originale de ce *best-seller* américain.

Écrit par un mathématicien spécialiste de l'aléatoire, l'ouvrage étudie l'influence d'événements imprévisibles, hautement improbables, susceptibles d'avoir des conséquences de grande ampleur, en particulier dans le domaine financier.



Après avoir présenté l'environnement « Extrémistan » (instable et très difficile à prévoir), dont fait notamment partie la finance, Charles du

Granrut souligne deux postulats importants de cet ouvrage : la vanité de la prévision, et la nécessité d'agir avec scepticisme et prudence en matière financière.

Compte tenu du contexte actuel, lire ou relire cette re-cension, ou le très riche ouvrage de Nassim Nicholas Taleb, paraît tout à fait opportun.

Futuribles

1. TALEB Nassim Nicholas. *The Black Swan. The Impact of the Highly Improbable*. New York : Random House, 2007, 400 p.
2. *Le Cygne noir. La puissance de l'imprévisible*. Paris : Les Belles Lettres, 2008, 496 p.
3. « Comment penser l'imprévisible ? À propos du livre de Nassim Nicholas Taleb, *The Black Swan* ». *Futuribles*, n° 336, décembre 2007, pp. 5-13.

pas douter, cela donnera matière à réflexion, en France, au nouvel Institut des sciences de l'homme et de la société du CNRS... De même, le pôle de compétitivité parisien sur la finance, « Finance-Innovation », qui affiche sur son site Internet (www.finance-innovation.org) cette déclaration en forme de programme, « la finance est aujourd'hui une activité industrielle innovante », aura-t-il certainement à cœur de réfléchir à la robustesse scientifique des innovations financières...

En restant optimiste, estimant qu'à toute chose malheur est bon, on ne doutera pas que cette crise donnera l'occasion aux Grandes Écoles, dont sont issus nombre de brillants mathématiciens de la finance, de réfléchir aux moyens d'attirer leurs étudiants vers des carrières de la recherche, de l'industrie, voire de ce qui restera de solide dans les assurances et les banques, où les mathématiques auront toujours un rôle utile à jouer.

1^{re} journée Jean-Jacques Salomon SCIENCE ET POLITIQUE

Vendredi 5 décembre 2008 - Futuribles International (Paris)

Cette première journée « Jean-Jacques Salomon » rend hommage à l'homme, et devrait se poursuivre par un cycle de colloques et de séminaires sur l'évolution des sciences et des techniques dans leurs relations avec la société. La revue *Futuribles*, qui a eu régulièrement le privilège de publier les réflexions et prises de position de Jean-Jacques Salomon, est heureuse d'annoncer cette journée qui, au-delà de l'hommage, entend contribuer à la poursuite des travaux qui furent les siens.

Ouverture

Julie Bouchard (enseignant-chercheur, université de Paris VIII-IUT de Montreuil ; laboratoire Communication et politique, CNRS)

et **Jacques Lesourne** (ancien président du département Économie et gestion du CNAM, président de l'association Futuribles International)

Matinée : « Le savant et le politique »

Session « Politiques de la science et de la technologie et leur évaluation »

Avec : **Ronald Gass** (consultant auprès de la Commission européenne et ancien directeur à l'OCDE), **Benoît Godin** (professeur, Centre Urbanisation, culture, société, Montréal), discutant **Bertrand Saint Sernin** (professeur honoraire, université Paris IV, membre de l'Académie des sciences morales et politiques)

Session « Guerre et paix »

Avec : **Pierre Hassner** (directeur de recherche émérite, Centre d'études et de recherches internationales), **Geneviève Schméder** (professeur des universités, CNAM), discutant **Gérard Toulouse** (directeur de recherche émérite, École normale supérieure de Paris, membre correspondant de l'Académie des sciences)

Après-midi : « L'homme indigné »

Session « Risques et précaution »

Avec : **André Lebeau** (président du Bureau des longitudes), **Jean-Georges Heintz** (secrétaire général du Collège de la prévention des risques technologiques de 1992 à 1994), discutant **Jacques Arnould** (chargé de mission pour les questions éthiques au Centre national d'études spatiales)

Session « L'arme de l'écriture »

Avec : **Stéphane Hessel** (ambassadeur de France), discutant **Dominique Leglu** (directrice de la rédaction de *Sciences et avenir*)

Clôture

Hugues de Jouvenel (directeur général du groupe Futuribles)

Journée sur invitation

Contact : Lucie de Villepin - Futuribles International - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris
Tél. 33 (0)1 53 63 37 74 • E-mail : lvillepin@futuribles.com

La Russie et l'Europe

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

Divers événements récents (en particulier l'intervention russe en Géorgie en août 2008) donnent à penser que la Russie est en train de se repositionner sur la scène internationale, affichant des ambitions de puissance à l'égard d'anciennes républiques de l'Union soviétique et de son « étranger proche ». Si cela venait à se confirmer, la situation aurait quelques relents de guerre froide, une guerre froide dans laquelle l'Union européenne se trouverait en première ligne. Qu'en est-il précisément ? Jean-François Drevet montre ici quels sont à ce jour les objectifs de la Russie et les armes dont elle dispose (notamment dans le domaine énergétique) ; et comment l'Union européenne (dont font aujourd'hui partie d'anciens satellites de l'URSS) réagit dans ce nouveau contexte. Réservé sur l'amélioration des relations euro-russes, il souligne ici la nécessité (et l'urgence) de développer les politiques communes européennes (en particulier celle de l'énergie) pour résister aux éventuelles pressions à venir et continuer à soutenir les avancées démocratiques à l'Est. S.D. ■

Le retour de balancier

Après l'adhésion des pays d'Europe centrale ², l'intégration dans l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) et éventuellement dans l'UE (Union européenne) de plusieurs ex-républiques soviétiques avait été envi-

sagée. Elle impliquait une assez grande passivité de Moscou. Mais depuis la guerre d'août 2008 en Géorgie, le mouvement de recul amorcé depuis la fin de l'Union soviétique est en train de s'inverser et l'on peut même craindre qu'une phase de reconquête soit maintenant amorcée ³.

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. On entend généralement par Europe centrale l'ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007, ainsi que les Balkans occidentaux (ex-Yougoslavie et Albanie). L'Europe orientale correspond aux pays situés plus à l'est : Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Transcaucasie, et à la partie européenne de la Russie jusqu'à l'Oural.

3. Voir également la tribune européenne de novembre, « Le Caucase et l'Europe ». *Futuribles*, n° 346, novembre 2008, pp. 61-66.

Cependant, depuis les années 1990, les relations entre l'UE et la Russie se sont diversifiées. Elles couvrent maintenant un large éventail de thèmes politiques et économiques. Si leur évolution est problématique, c'est d'abord en raison des incertitudes qui pèsent sur les objectifs réels de Moscou. Nous verrons ensuite quelles sont les priorités communautaires et en quoi elles peuvent aussi évoluer.

Les objectifs de la Russie

Dans l'analyse de l'attitude actuelle de Moscou, les experts avancent trois hypothèses.

Dans la première, le gouvernement russe aurait pour objectif la restauration de la puissance impériale soviétique. Bien que de nombreux dirigeants, y compris Vladimir Poutine lui-même, aient exprimé leur nostalgie de l'URSS, ils savent que l'importance de l'écart entre la Russie actuelle et les États-Unis exclut le retour à la parité stratégique de la guerre froide. Avec moins de la moitié de la population du camp soviétique des années 1980, un budget de la défense au dixième de celui du Pentagone et une économie devenue dépendante des échanges avec le reste du monde⁴, il paraît difficile à Moscou de se fixer un tel objectif, qui a ruiné la défunte Union soviétique. La Russie peut faire semblant de s'y engager mais, à l'évidence, un pays immense et en déclin démographique⁵ n'a pas les moyens d'une telle politique.

Dans la deuxième hypothèse, la Russie limiterait ses ambitions à la reconquête des républiques ex-soviétiques, qui resteraient officiellement indépendantes, mais repasseraient sous son influence exclusive, comme ses satellites européens des années de la guerre froide. Elle reporterait ainsi sa limite occidentale sur l'isthme Baltique / mer Noire, de Kaliningrad à l'embouchure du Danube. C'était là que Staline avait placé la frontière de l'URSS en 1945, qui n'était pas très éloignée de celle du pacte germano-soviétique (1939) et de celle du traité de Tilsitt (1807) entre Napoléon et Alexandre 1^{er}. Moscou reprendrait le contrôle de son glacis protecteur en utilisant les armes à sa disposition : la force militaire (comme on a pu le voir en Géorgie), le chantage énergétique (directement vis-à-vis des pays dépourvus d'hydrocarbures, indirectement vis-à-vis de ceux qui doivent faire transiter leurs exportations par la Russie) et aussi l'action politique, en soutenant des régimes dictatoriaux réputés plus sensibles aux pressions. Dans le contexte actuel, le rapport de forces lui est favorable : à la différence de l'Europe centrale, ces pays n'ont pas achevé leur transition économique et la démocratie y reste encore mal assurée (Ukraine, Géorgie), sinon inexistante (Biélorussie et Asie centrale). Il existe donc une fenêtre d'opportunité pour reconstituer un ensemble cohérent autour de la Russie, mais pour quelques années seulement, si l'on considère que ces pays évoluent malgré tout vers l'occidentalisation.

4. Comme le montrent les récents déboires de la Bourse de Moscou, affectée par la guerre en Géorgie avant de subir les effets de la crise mondiale.

5. Il n'y a que sept millions d'habitants dans l'immense Extrême-Orient russe, en face des 110 millions de Chinois qui peuplent l'autre rive de l'Amour. Sur la situation démographique en Russie, voir également : VICHNEVSKI Anatoli. « Russie : les alternatives démographiques ». *Futuribles*, n° 322, septembre 2006, pp. 25-46 (NDLR).



Enfin, selon une troisième hypothèse, le principal objectif de l'oligarchie russe serait de se maintenir au pouvoir et, pour cela, d'écarter toute perspective démocratique, dans la Fédération mais aussi dans les pays voisins afin d'éviter la contagion, en considérant, comme Moscou l'a fait en 2004 avec la « Révolution orange », qu'une Ukraine démocratique exercerait sur la Russie un effet « domino »

comparable à celui observé en Europe centrale en 1989. Dans ce cas, il s'agirait d'une stratégie purement défensive et conservatrice.

L'attitude de l'UE

Au début des années 1990, parallèlement à PHARE ⁶, l'UE a mis en place un programme d'assistance technique aux pays de l'ex-URSS ⁷,

6. PHARE : *Poland and Hungary Assistance to Recovery*, devenu à partir de 1997 un programme de préparation à l'adhésion.

7. TACIS : *Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States*, en faveur de l'ex-URSS (à l'exception des pays baltes, éligibles à PHARE) et de la Mongolie.

qui comportait un volet d'aide à la construction de la démocratie. En 1994, comme avec les autres républiques ex-soviétiques, un accord de partenariat et d'association a été signé avec Moscou. Dans la gestion des relations bilatérales, l'UE et ses États membres ont fait leur possible pour ménager les susceptibilités russes en protestant mollement contre les atteintes croissantes aux droits de l'homme et en ne prenant pas parti dans les conflits du Caucase. Le bilan de cet accord n'est pas négatif : de multiples liens se sont formés dans des domaines très variés. La fédération de Russie et plusieurs de ses « sujets ⁸ » participent activement à des programmes communautaires de coopération transfrontalière et transnationale ⁹.

Cependant, pendant la même période, l'intégration dans l'UE et l'OTAN des anciens satellites européens et surtout des pays baltes a été perçue comme une nouvelle menace. L'influence croissante de l'UE et des puissances occidentales dans l'« étranger proche » (qui l'est maintenant tout autant pour l'UE que pour la Russie) déplaît fortement à Moscou. Depuis 2000, l'ère des bons sentiments a pris fin. En utilisant son pouvoir de nuisance (livraisons d'armes aux *rogue states* ¹⁰, recours au veto au sein de l'Organisation des Nations unies, opposition à la politique européenne dans les Balkans), la Russie s'est isolée. Elle ne craint pas de l'être davantage en soutenant, avec beaucoup d'inconséquence, les efforts de l'Iran pour se doter de l'arme nucléaire.

Depuis 2004, l'entrée dans l'UE des pays d'Europe centrale multiplie les points de friction : les nouveaux membres, qui ont adhéré en partie pour cela, recherchent l'appui de l'UE dans leurs contentieux avec Moscou. Grâce à la capacité de blocage que recèle le système d'accord à l'unanimité en politique extérieure, la Pologne et la Lituanie ont retardé l'ouverture de négociations concernant le futur accord de coopération. Influencés par un passé tragique, Varsovie et Prague accueillent favorablement le projet américain de création d'un bouclier antimissile sur leur territoire, que Moscou perçoit comme une réédition de la « guerre des étoiles » de l'ère Reagan.

Sur le fond, les divergences se précisent sur deux aspects fondamentaux : la défense de la démocratie et la gestion des échanges.

Depuis ses origines, la construction européenne s'est avancée au rythme d'extension de la démocratie. D'abord dans les pays méditerranéens, libérés de leurs dictatures dans les années 1970-1980, puis avec les adhérents de 2004 et 2007. En Europe orientale, près de 20 années après l'ouverture du mur de Berlin, cette évolution marque le pas. Ni la démocratie ni les perspectives d'adhésion n'apparaissent clairement. Cependant, le sens de l'évolution ne fait pas de doute. L'UE et ses États membres doivent continuer à soutenir le développement des libertés publiques dans l'« étranger proche », en attendant une évolution dans ce sens de la Russie elle-même.

8. *Oblasts* de Kaliningrad et de Mourmansk, république autonome de Carélie.

9. Les membres du Conseil nordique ont systématiquement associé la Russie à la coopération dans la mer Baltique (Baltic Sea Council), la mer de Barents (Barents Euro-Arctic Region) et l'océan Arctique (Arctic Council), et mobilisé pour cela les fonds communautaires.

10. États voyous ou classés comme agressifs (Corée du Nord, Iran, Soudan, etc.).

Comme il faudra du temps pour cela, il est urgent de se doter des politiques communes nécessaires pour résister aux pressions.

Depuis la fin de l'URSS, les relations commerciales sont marquées par de nombreux contentieux, liés aux pratiques anticoncurrentielles en vigueur en Russie. Plus récemment, la constitution de puissants groupes dans le secteur des hydrocarbures, en position de monopole et fortement appuyés par le pouvoir, est en contradiction formelle avec la Charte de l'énergie établie par l'UE, que la Russie refuse de ratifier¹¹. Selon Bruxelles, les dangers de la dépendance énergétique apparaissent clairement. Bien que les pétroliers russes aient un besoin croissant de la technologie occidentale pour maintenir leurs exportations, le risque des pressions hivernales est évident. Compte tenu de la répartition actuelle des gisements dans le monde, l'Europe n'a pas une grande marge de choix. Elle ne peut donc différer davantage l'établissement d'une politique com-

mune de l'énergie, en déléguant au niveau communautaire des prérogatives comparables à celles obtenues lors de la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). En principe, la ratification du traité de Lisbonne lui en donnera les moyens.

Tout cela ne devrait pas améliorer les relations avec Moscou. Ce qui ne sera pas forcément une mauvaise chose si le despotisme « poutinien » exerce sur la construction européenne le même stimulant que les pressions soviétiques des années 1950. Enfin, l'appui à l'évolution démocratique n'est pas seulement de l'intérêt des populations concernées, il y va aussi de l'intérêt de l'UE. Bien qu'une Russie démocratique ne soit pas nécessairement pour elle un partenaire facile, on peut estimer qu'une des conditions de la sécurité énergétique soit un partenaire respectant la séparation des pouvoirs et les règles de la concurrence. À ce titre, les enjeux énergétiques et démocratiques sont liés. ■

11. En décembre 1994, ont été signés un traité sur la Charte de l'énergie et un protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, qui sont entrés en vigueur en avril 1998, car ayant été ratifiés par 30 des États signataires. Aujourd'hui la Charte compte 53 États membres dont ceux de l'UE. Seules la Biélorussie, la Russie, la Norvège et l'Islande ont refusé de ratifier ce traité. Les principales dispositions du traité concernent la protection des investissements, l'application des règles de l'Organisation mondiale du commerce aux échanges de matières et produits énergétiques, c'est-à-dire la libéralisation des prix, l'interdiction d'interrompre ou d'interdire le flux de matières premières ou de transit en cas de litige, ainsi que des procédures très rigoureuses de règlement des conflits entre États membres.

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 29 JANVIER 2009

INTRODUCTION À LA VEILLE ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS PRATIQUES

ANIMATEUR

Hugues de Jouvenel, directeur général du groupe Futuribles

OBJECTIFS

- Montrer l'utilité de la veille et de la démarche prospective comme instruments d'anticipation au service de la décision et de l'action. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et leurs limites.
- Rendre compte des méthodes et des outils de veille, d'intelligence stratégique et de prospective, et fournir aux participants une description précise et concrète de la manière d'organiser ce processus de veille et de réflexion prospective, au travers de la théorie et de la pratique (exemples d'application).
- Permettre aux participants de s'appropriier, en une journée, les concepts et les méthodes de veille, de prospective exploratoire et d'analyse stratégique.

PROGRAMME

- **Introduction à la veille et à la démarche prospective**
 - Concepts de base (veille, intelligence stratégique, prospective, prévision, projet...)
 - Nécessité de la veille au service de l'« intelligence » du monde contemporain
 - Utilité et limites de la prospective comme instrument d'aide à la décision
- **Veille et intelligence stratégique**
 - Le champ de vision : les facteurs de changement et d'inertie
 - Distinguer le conjoncturel du structurel (indicateurs, données, séries temporelles...)
 - Les facteurs de bévues
- **Les méthodes prospectives et leurs applications**
 - Caractéristiques de la démarche et outils disponibles
 - Étapes de la démarche prospective et méthode des scénarios
- **Études de cas et exemples d'application**
 - La prospective des territoires
 - La prospective et la stratégie des organisations

PRIX

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

Vers une pénurie de main-d'œuvre en Chine ?

La Chine, avec environ 800 millions de travailleurs, possède le plus important réservoir de main-d'œuvre au monde. Pourtant, depuis quelques années, la crainte d'une pénurie de population active, liée en partie aux conséquences de la politique de l'enfant unique, s'est installée dans le pays.

La population en âge de travailler, après avoir crû de 1,3 % par an entre 1995 et 2005, pourrait n'augmenter « que » de 0,7 % jusqu'en 2015, puis de 0,1 % entre 2015 et 2025. Parallèlement, le transfert de population active du secteur agricole vers celui de l'industrie devrait aussi ralentir dans les années à venir, en l'absence de modernisation de l'agriculture incitant les populations rurales à rejoindre les villes.

Or, ce flux de travailleurs vers l'industrie a jusqu'à présent permis de maintenir les salaires à des niveaux relativement faibles dans l'industrie, et ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à augmenter de manière significative.

Et c'est précisément cette accélération inédite de la croissance des salaires qui amène certains économistes à considérer que le stock de surplus de main-d'œuvre issue de l'exode rural, actuellement estimé

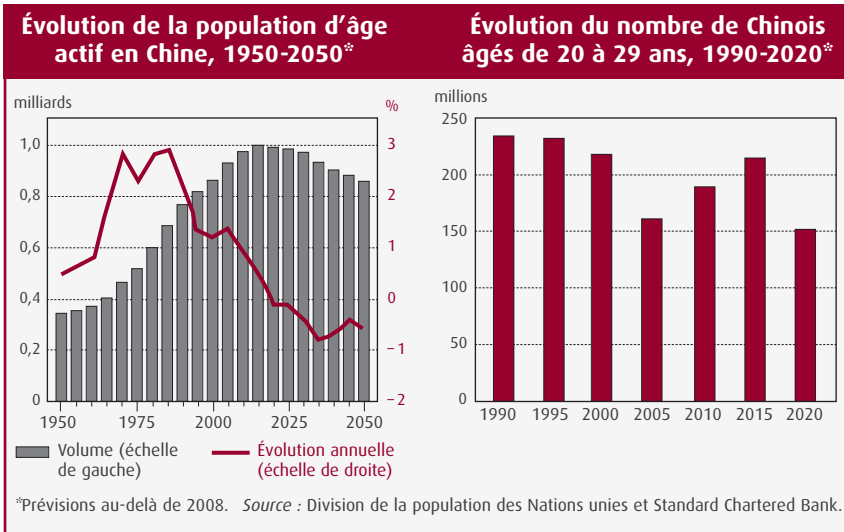
entre 150 millions et 250 millions de personnes, serait en réalité beaucoup moins important.

Ainsi, l'économiste Cai Fang, directeur de l'IPLE (Institute of Population and Labor Economics) soutient que dès 2009, le pays connaîtra une pénurie généralisée de main-d'œuvre qui tirera les salaires à la hausse.

À ce phénomène s'ajoute celui du vieillissement de la population active chinoise : le nombre de travailleurs âgés de 20 à 29 ans est passé de 233 millions en 1990 à 165 millions en 2005. Or, certaines industries (textile, électronique...) privilégient les travailleurs dans cette tranche d'âge pour leur « docilité » et leur endurance au travail.

Néanmoins, d'autres analystes, comme Stephen Green (de la Standard Chartered Bank) estiment que la Chine dispose encore de réserves de main-d'œuvre suffisantes pour au moins 10 ans, car la génération des 20-29 ans devrait augmenter d'un tiers entre 2005 et 2015, avec l'arrivée dans cette tranche d'âge des enfants des *baby-boomers* chinois. Cependant, même ces économistes reconnaissent qu'à partir de 2015, la diminution de la population active chinoise est, pour l'instant, inévitable.

Selon la Banque mondiale, une éventuelle pénurie de main-d'œuvre en Chine n'est pas à craindre pour l'instant, dans la mesure où le nombre de personnes qui pourraient quitter



le secteur agricole sans nuire à la production totale est encore important (même s'il reste difficile à estimer précisément). Selon l'institution, les pénuries de main-d'œuvre enregistrées récemment ne concernent que certains emplois délaissés par les travailleurs car trop faiblement rémunérés. Et les hausses de salaires ne seraient pas un indicateur fiable, car elles concerneraient avant tout les plus grandes entreprises (privées et publiques), et seraient beaucoup plus modérées dans les petites entreprises et pour les emplois informels.

Quoi qu'il en soit, les évolutions de la population active chinoise restent difficilement mesurables en l'absence de données fiables et précises à l'échelle nationale. Et le maintien d'un flux de travailleurs des campagnes vers les villes dépendra aussi des politiques de modernisation de l'agriculture permettant d'augmenter la productivité du secteur.

Cécile Désaunay

Sources : « Is China's Pool of Surplus Labour Drying up? » *The Economist*, vol. 388, n° 8 596,

6-12 septembre 2008, p. 81 ; BANQUE MONDIALE (CHINE). *China Quarterly Update*, septembre 2007, Pékin ; site Internet de l'IPLE <http://iple.cass.cn/e/e.htm>.

Les armes à feu aux États-Unis

La législation sur les armes à feu est un sujet passionnel aux États-Unis. Le port d'armes est, pour ses défenseurs, une liberté individuelle consacrée par le deuxième amendement de la Constitution. Pour ses détracteurs, il s'agit d'un danger quotidien. Aucun des deux camps n'a le monopole des incidents ou des tragédies qui peuvent appuyer son argumentation. Les armes sont présentées alternativement, à grands renforts de querelles statistiques, comme une protection ou un péril.

Les fusillades dramatiques de ces dernières années, sur des campus universitaires ou scolaires, sont exploitées à la fois par les partisans et par les adversaires du contrôle. Selon

Part (%) des Américains...	1993	1999	2000	2007	2008
...opposés aux interdictions de vente d'armes à feu	51	50	47	55	59
...considérant qu'il est plus important de contrôler la possession des armes que de faire respecter le droit de posséder ces armes	57	65	55	60	58
<i>Source : Pew Research Center.</i>					

les premiers, ces drames montrent qu'il est nécessaire de contrôler. Selon les autres, ces massacres, souvent perpétrés par des désaxés, prouvent au contraire qu'il faut libéraliser de manière à permettre aux attaqués de répliquer.

En juin 2008, la Cour suprême a estimé que la Constitution garantissait à tout Américain le droit de posséder une arme à feu et de s'en servir. C'est la première fois depuis 1939 que la Cour statue sur le port d'armes. Les juges examinaient l'interdiction des armes de poing, en vigueur à Washington depuis 1976. Par cinq voix contre quatre, ils ont considéré que cette interdiction allait à l'encontre du deuxième amendement, dont l'interprétation fait toujours l'objet d'un intense débat.

La décision de la Cour affecte de grandes villes comme San Francisco et Chicago qui ont également banni les armes de poing dans l'espoir d'enrayer la violence. Elle ne remet cependant pas en question les lois qui interdisent aux criminels et aux malades mentaux l'achat d'une arme.

Les Américains sont largement opposés à l'idée d'une loi qui viendrait interdire la vente des armes à feu. C'est le cas de près de trois personnes sur cinq en 2008. Les Américains sont cependant majoritaires à considérer qu'il est plus important de contrôler la possession de ces armes, que de protéger les droits des propriétaires d'armes. Ils revendiquent

donc un contrôle qui ne va pas jusqu'à l'interdiction.

Julien Damon

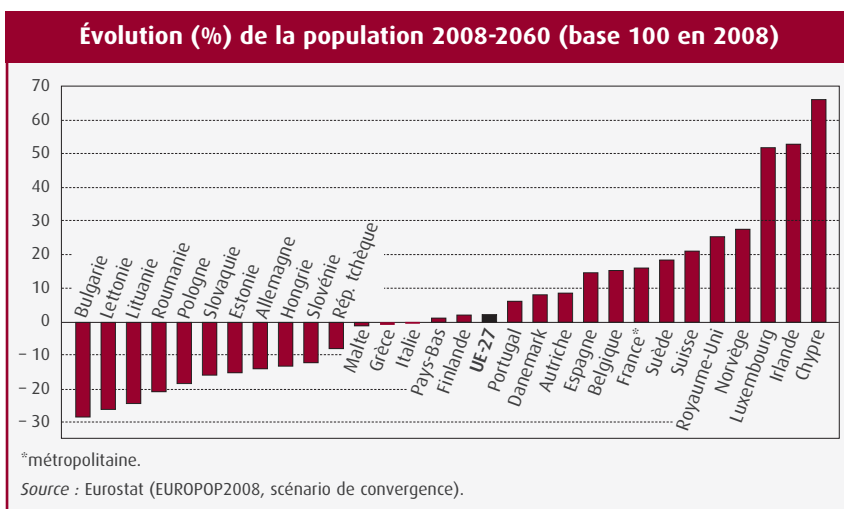
Une projection démographique de l'Europe

Selon les dernières projections d'Eurostat, la population de l'Union européenne à 27 (UE-27) augmenterait jusqu'en 2035, où elle atteindrait presque 521 millions (contre 495,4 millions en 2008), puis commencerait à décliner progressivement jusqu'à atteindre 506 millions en 2060.

La situation serait toutefois fort contrastée selon les pays (graphique page suivante) : 14 d'entre eux verraient leur population décliner, principalement des pays d'Europe centrale et orientale. La Bulgarie, qui afficherait le plus fort recul démographique, verrait sa population divisée par deux par rapport à 1989. D'autres pays (l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège ou la France) poursuivraient leur progression.

L'essentiel de la croissance démographique résulterait, comme c'est déjà le cas, du solde migratoire, lequel ne serait cependant plus suffisant pour compenser le solde naturel négatif à partir de 2035.

Le phénomène du vieillissement toucherait tous les pays : en moyenne dans l'UE-27, l'âge moyen passerait de 40,4 ans en 2008 à 47,9 ans en



2060. La part des plus de 65 ans dans la population totale passerait de 17 % à 30 % et leur nombre de 84,6 millions à 151,5 millions.

Le nombre des plus de 80 ans triplerait, de 21,8 millions en 2008 à 61,4 millions en 2060.

Les personnes d'âge actif (15-64 ans), 333,2 millions en 2008, veraient leur nombre diminuer à partir de 2010 pour arriver à 283,2 millions en 2060.

Alors qu'en 2008, il y a quatre personnes d'âge actif pour une personne de 65 ans ou plus, ce *ratio* serait de deux pour un en 2060.

Le vieillissement serait plus prononcé dans des pays comme la Pologne ou la Slovaquie, où l'âge moyen devrait augmenter de 15 ans sur la période 2008-2060, et moins dans des pays comme le Royaume-Uni, la France, la Suède ou le Danemark, où il ne croîtrait que de cinq ans.

Ces projections sont toutefois, comme toujours, à prendre avec prudence. Elles résultent cette fois non d'un scénario tendanciel, mais d'un scénario « de convergence », qui

suppose que les différences socio-économiques et culturelles entre pays s'estompent peu à peu, et qu'ils s'alignent tous sur les pays les plus avancés en matière de transition démographique et d'espérance de vie à l'horizon 2150. Et il n'y a pas cette fois de variantes « haute » et « basse ».

Eurostat précise que le choix d'autres hypothèses donnerait des résultats différents. En effet, ne peut-on imaginer, surtout à un horizon aussi éloigné que 2060, que les pays d'Europe centrale et orientale connaissent un regain de fécondité, sous l'effet d'une amélioration des niveaux de vie, de politiques natalistes ou d'une meilleure protection sociale ? Que les flux de migrations Est-Ouest se tarissent ?

Des scénarios un peu contrastés seraient utiles pour mieux anticiper l'avenir démographique de l'UE.

Céline Laisney

Source : EUROSTAT. « Ageing Characterises the Demographic Perspectives of the European Societies ». *Statistiques en bref*, n° 72/2008, 26 août 2008.

Un robot pour sauver l'humanité

Un dessin animé peut-il avoir l'ambition d'être autre chose qu'une jolie histoire pour enfants ? C'est en tout cas la prétention d'un récent film d'animation des studios Pixar (Disney), *Wall-e*, qui se présente comme une fable écologique et dont l'histoire des personnages principaux n'apparaît que comme un prétexte pour dénoncer certaines dérives de l'espèce humaine.

Wall-e est un robot nettoyeur, fabriqué par les humains pour débarasser la planète des déchets qui ont tout envahi. Pourtant, concrètement, ses fonctions ne lui permettent que de compacter les déchets en de gros cubes qu'il empile ensuite inlassablement, finissant par construire de véritables gratte-ciel de déchets. Les humains, eux, ont décidé de quitter la Terre pendant cette phase de nettoyage et se sont tous regroupés dans un vaisseau spatial.

Le dessin animé, s'il n'échappe pas à certaines facilités de la science-fiction, est aussi truffé de détails intéressants : la Terre est entourée d'un halo de satellites presque empilés les uns sur les autres, le vaisseau spatial des humains est commandé, à leur insu, par un robot omniprésent représenté par un œil rouge géant — petit clin d'œil à George Orwell.

Les humains ne quittent plus leur fauteuil incliné, qui les maintient en permanence en position semi-allongée et leur permet de se déplacer dans des allées remplies de leurs semblables. En conséquence, ils ne savent plus marcher ni même se parler : toutes les communications passent par un écran personnel qui ne quitte pas leur champ de vision. Leur existence se résume à une



Wall-e en action - © Disney-Pixar

consommation ininterrompue de nourriture et de vêtements à la mode (comprenez identiques pour tous).

Ayant quitté la Terre depuis 700 ans, ils continuent néanmoins à envoyer régulièrement des robots sur la planète afin de détecter une éventuelle trace de vie végétale, condition pour organiser leur retour. Un simple protocole pour ces hommes qui ont tout oublié de la vie terrestre. Un jour, Wall-e fait la connaissance de l'un de ces robots, une « robote » prénommée Ève (pour « évaluateur de végétation extraterrestre »), dont il tombe amoureux et à qui il offre une jeune plante trouvée au milieu des déchets. S'ensuit alors une lutte entre les méchants robots, opposés au retour sur Terre, et les humains, las de leur vie artificielle et intrigués par la Planète bleue.

LES DÉCHETS DE L'ESPACE

Les débris satellitaires ne cessent d'être de plus en plus nombreux dans l'espace : 200 000 de 1 à 10 cm, et 30 millions entre 1 mm et 1 cm. Il se dit même que l'on trouve des traces de sacs-poubelle lancés depuis la station MIR à la fin de l'époque soviétique. Pour éviter des accidents dans l'espace, il faudra bientôt des balayeurs du ciel !

Michel Drancourt

En Suisse, suite à un partenariat entre Disney et diverses associations, le site Internet du film propose aux enfants une présentation du tri sélectif et du recyclage, et un jeu pour aider Wall-e à recycler (site Internet www.helpwalle.ch).

Mais le film a également donné lieu à de vives critiques, notamment du côté des conservateurs américains, qui ont dénoncé « une propagande de gauche » et « un sermon sur les dangers de la surconsommation, les grosses corporations et la destruction de l'environnement ¹ ».

Plus objectivement, même si plusieurs degrés d'interprétation sont possibles, Wall-e laisse au spectateur l'impression que ses semblables se sentent incapables de faire face aux problèmes qu'ils ont eux-mêmes engendrés — ici, la surabondance de déchets, qui est à peine palliée par la mise au point d'une colonie de robots Wall-e dont le héros est le seul survivant. Surtout, la morale est que les hommes préfèrent quitter la planète, dont l'atmosphère devient irrespirable. Heureusement, la fin du film montre qu'après 700 ans, l'humanité (ou du moins ce qu'il en reste...) finit par retrouver de l'intérêt pour la Terre. Un soulagement...

Quoi qu'il en soit, le caractère politique du film n'a aucunement remis en cause la traditionnelle inondation de produits dérivés qui viendront bientôt grossir les décharges du monde entier...

C.D.

Source : Wall-e. Film des studios Pixar (Disney), sorti au cinéma en France le 30 juin 2008.

1. Voir « The Hypocrisy of Wall-e », sur le blog « Planet Gore » du conservateur Greg Pollowitz, 28 juin 2008, site Internet <http://planetgore.nationalreview.com/post/?q=OTYxNmliZjNiYzRhZDYyYWVhODI1YzVmMGQ0ODViMGQ=>.

La France numérique en mal de stratégie

À la suite d'assises rassemblant 2 500 experts, le 23 octobre 2008, un plan de développement de l'économie numérique en France ¹ présentait 154 « actions ». Certaines sont excellentes comme l'encouragement du télétravail ou la promesse de permettre aux acheteurs d'ordinateur de ne pas payer un logiciel d'exploitation imposé (en clair Windows)... Ces recommandations permettront-elles de « replacer la France parmi les grandes nations du numérique à l'horizon 2012 » ? Non, faute de vision prospective, d'options stratégiques claires et d'une synergie européenne, indispensable aujourd'hui.

Le plan, en accord sur ce point avec la commission numérique du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), souligne que « les investissements dans l'économie numérique sont [...] les plus productifs, parce qu'ils accroissent la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. En France, cet investissement est deux fois plus faible qu'aux États-Unis, et trois fois plus faible que dans les pays d'Europe du Nord, au Japon ou en Corée du Sud. Un doublement des investissements dans l'économie numérique représenterait un point de croissance supplémentaire. »

Mais la copie est à revoir pour « une réponse effective au ralentissement de la croissance » car, contrai-

1. France numérique 2012. Plan de développement de l'économie numérique. Paris : secrétariat d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, 2008, site Internet <http://francenumerique2012.fr/>.

rement à ce qui est écrit, les emplois induits sont en majorité délocalisables. Le plan met l'accent sur l'audiovisuel et l'accès à Internet à haut débit pour tous. On va donc intensifier l'importation de produits grand public, et augmenter un déficit de la balance commerciale française passé de 4 à 12 milliards d'euros entre 2000 et 2007 pour les technologies de l'information et de la communication, dont quatre milliards pour l'électronique grand public ².

Quant aux services, Américains et Japonais ne se contenteront plus de sponsoriser Versailles, le Louvre ou la rénovation de la chapelle Sixtine ; ils commercialiseront la visite numérique du patrimoine culturel européen. Les grands acteurs européens s'étant pour la plupart désengagés de la production en Europe, par exemple d'écrans plats, la seule parade est que des petites et moyennes entreprises (PME) grandissent assez pour prendre la relève. Mais le plan se borne à rappeler (p. 70) que selon la loi de modernisation de l'économie (LME) de juillet 2008, 15 % des marchés publics « pourront » être réservés aux PME innovantes « à titre expérimental ». Insuffisant, car 15 % est bien proche des 12 % atteints en 2006 mais bien en dessous des 23 % obtenus par les PME américaines dans les marchés fédéraux grâce au *Small Business Act* (SBA). Au lieu de « communication » auprès des PME, il faudrait des consignes strictes aux donneurs d'ordre publics pour en finir avec leur frilosité anti-PME innovantes. Si l'on parie vraiment sur les PME, la crise en cours impose de leur transférer toutes les aides en majorité réservées aux grands groupes.

2. PORTNOFF André-Yves. « Oser l'innovation ». *Futuribles*, n° 344, septembre 2008, p. 8.

Le plan ne tire pas les leçons des causes d'un retard largement dû au rejet d'Internet par l'ex-champion national des télécommunications, puis à son poids notamment face aux régions ³ et au manque de concurrence. Ainsi, le plan ne dit pas clairement si des fréquences seront enfin attribuées à la *wi-max* ⁴ mobile, solution hertzienne concurrente du haut débit pour les portables, aujourd'hui opérationnelle à Chicago, Baltimore et Washington, mais barrée en France. Pas de volonté stratégique claire de faire du logiciel libre un outil de compétitivité et d'économie en Europe. Le tort du plan est de ne trancher aucun des conflits d'intérêts qui bloquent la définition d'une stratégie. Peut et doit mieux faire !

André-Yves Portnoff

3. HUET Agnès et BULÉON Pascal. « Collectivités territoriales : le défi du haut débit ». *Futuribles*, n° 328, mars 2007, pp. 51-70.

4. *Worldwide Interoperability for Microwave Access*.

Un monde sans abeilles ?

L'histoire est bien connue : les abeilles seraient une espèce menacée et, compte tenu de l'importance de leur activité de pollinisation, c'est toute l'industrie agricole mondiale qui serait concernée. Mais comment appréhender le rôle des abeilles dans l'industrie agricole mondiale et l'impact réel d'une éventuelle disparition de cette espèce ?

Alors que les scientifiques s'inquiètent depuis longtemps de cette question, le gouvernement français semble commencer à s'y intéresser. Ainsi, le député Martial Saddier a rendu, début octobre, à la demande du Premier ministre, un rapport inti-

tulé *Pour une filière apicole durable*¹, qui s'intéresse précisément aux causes de la surmortalité des abeilles, un phénomène qui s'est intensifié et généralisé depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la surmortalité annuelle est estimée à 30 % voire 40 % dans tous les grands pays producteurs de miel où il existe des données suffisamment précises et fiables sur ces populations d'insectes. Et des recherches menées par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'institut allemand UFZ permettent d'apporter une première approche scientifique au problème.

L'action des insectes pollinisateurs, principalement les abeilles, représentait, en 2005, 9,5 % de la valeur de la production alimentaire mondiale, soit 153 milliards d'euros. Ces insectes participent, via la pollinisation, à plus des trois quarts des cultures (soit la majorité des cultures de fruits, de légumes et de plantes oléagineuses) et à 35 % en volume de la production mondiale de nourriture végétale.

Une éventuelle disparition totale (et brusque) des abeilles signifierait donc que la production agricole mondiale ne suffirait plus à satisfaire la demande, puisque « seuls » 60 % du volume de la production agricole mondiale ne dépendent pas de ces insectes. En particulier, les régions importatrices nettes telles que l'Union européenne seraient directement affectées.

La vulnérabilité des régions du monde (c'est-à-dire le rapport entre la production dépendante et la pro-

duction totale exprimée en valeur) à ce phénomène dépend en grande partie de leurs spécialisations agricoles. Ainsi, la partie orientale de l'Asie, qui assure la moitié de la production de légumes de la planète, serait vulnérable à hauteur de 15 % et le continent américain, d'où provient un tiers de la production mondiale d'oléagineux, à hauteur de 22 %. Pour l'Afrique de l'Ouest, où sont cultivés 56 % de la production mondiale de cacao et de café, le coefficient de vulnérabilité atteindrait 90 %.

En effet, la vulnérabilité est la plus grande pour les stimulants (café et cacao), estimée à 39 %, pour les fruits à coque (31 %) et pour les autres fruits (23 %). De fait, il apparaît que les cultures les plus dépendantes de la pollinisation des insectes sont aussi celles qui ont la valeur économique la plus élevée (760 euros la tonne en moyenne contre 150 euros pour les autres cultures).

Pour les consommateurs, la baisse de la production et la hausse des prix qui résulteraient d'une disparition des abeilles entraîneraient une dépense supplémentaire comprise entre 190 milliards et 310 milliards d'euros, même si la possibilité de remplacer un aliment devenu plus cher par un autre n'est pas prise en compte ici.

Ces premières recherches ne tiennent pas compte du rôle des pollinisateurs dans la production de semences ni de celui, pourtant crucial, qu'ils jouent sur la flore sauvage, dont dépendent un grand nombre d'espèces situées au bas de la chaîne alimentaire. Des études ultérieures menées par les mêmes chercheurs devraient permettre d'appréhender l'ampleur de ces phénomènes.

Malgré les premières pistes posées par cette étude, un certain nombre d'interrogations demeurent

1. SADDIER Martial. *Pour une filière apicole durable. Les abeilles et les pollinisateurs sauvages*. Paris : ministère de l'Agriculture et de la Pêche, octobre 2008, 64 p.

concernant les facteurs de baisse de la population des abeilles : des virus et l'utilisation d'insecticides sont des causes actuellement étudiées, mais elles semblent peu convaincantes.

Le rapport Saddier parle d'une « cause multifactorielle », tout en précisant que les maladies des abeilles et les intoxications semblent être des facteurs prépondérants. Mais l'identification de ces pathologies, quand elle est possible, ne suffit pas toujours à mettre en place un traitement adapté (qui n'est pas forcément disponible, ou trop coûteux, ou trop tardif...).

Quoi qu'il en soit, sans doute ne faut-il pas négliger deux recours importants pour faire face à ce problème. Tout d'abord, la capacité des producteurs et des filières agroalimentaires, d'une part à anticiper une disparition des insectes pollinisateurs pour l'heure largement hypothétique et qui serait *a priori* progressive, et d'autre part à trouver des réponses pour y faire face.

Les responsables politiques français semblent prêts à agir pour aider les apiculteurs à réorganiser la filière en tenant compte des nouveaux défis et des nouvelles menaces. En particulier, le ministre de l'Agriculture vient de nommer un « monsieur Abeille », Jean-Pierre Comparot, chargé de la coordination de l'administration pour bâtir un plan pour une apiculture durable.

C.D.

Source : SADDIER Martial. *Op. cit.* ; GALLAI Nicola, SALLES Jean-Michel, SETTELE Josef, VAISSIÈRE Bernard E. « Economic Valuation of the Vulnerability of World Agriculture Confronted with Pollinator Decline ». *Ecological Economics*, août 2008 ; INRA. « L'activité pollinisatrice des insectes dans le monde estimée à 153 milliards d'euros ». *Fiche de presse info de l'INRA*, 19 septembre 2008, site Internet www.inra.fr/presse/activite_pollinisatrice.

[insectes_estimee](#) ; et FOUCCART Stéphane. « Le déclin des abeilles produit ses premiers effets économiques » (entretien avec Dennis van Engelsdorp). *Le Monde*, 19 septembre 2008.

Pesticides : bon appétit !

En France, le Grenelle de l'environnement a entre autres mis l'accent sur la consommation très élevée de pesticides, le pays arrivant en tête en Europe en matière d'utilisation de ces substances (75 000 tonnes de produits phytosanitaires déversés chaque année). Entre 1945 et 1985, la consommation de pesticides en France a doublé tous les 10 ans selon l'ORP (Observatoire des résidus de pesticides) ; selon l'IFEN (Institut français de l'environnement), 55 % des nappes d'eau souterraines et 91 % des cours d'eau sont contaminés par les pesticides. D'où l'édiction d'un objectif précis : une baisse de 50 % du tonnage de pesticides utilisés en 10 ans, traduit en septembre 2008 par la mise en place du plan ÉcoPhyto 2018 par le ministère français de l'Agriculture¹. Et au vu des quelques études dont on dispose pour évaluer l'impact des pesticides sur la santé publique, cela ne relève pas du luxe.

L'exposition aux pesticides (dans lesquels sont aussi souvent inclus les fongicides, insecticides et herbicides) peut se faire de plusieurs façons : par l'air que nous respirons ou par la consommation de produits alimentaires concernés. À titre d'exemple, l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) a rendu publics, en mai 2008, les ré-

1. Téléchargeable à l'adresse Internet http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/phyto-2018-plan-pour/ecophyto-2018-plan-pour6154/downloadFile/FichierAttache_5_0/PLAN_ECOPHYTO_2018.pdf.

sultats d'une étude lancée en 2006 sur l'exposition aux pesticides dans l'environnement intérieur en Île-de-France. On y découvre que 70 % des enfants de l'échantillon présentaient des traces de pesticides dans leurs urines, dont certains interdits à la vente depuis plusieurs années. Selon certains toxicologues (notamment le professeur Jean-François Narbonne), on retrouve des résidus de pesticides interdits depuis 30 ans dans le corps de 100 % des individus, qui se sont transmis, pour les plus jeunes, de mère à enfant par le placenta.

De son côté, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a aussi rendu publics, en 2008, les résultats d'enquêtes menées en 2006 sur les résidus de pesticides présents dans les fruits et légumes : près de 45 % des échantillons analysés comportaient des résidus de pesticides, la plupart du temps (38,4 %) en quantité inférieure à la limite maximale autorisée, mais 6 % ne respectant pas cette norme. Le nombre de substances chimiques présentes dans une pomme peut par exemple atteindre 80.

Côté santé, des études ont montré, ces 20 dernières années, combien les pesticides pouvaient mettre en danger la santé humaine : lien démontré entre pesticides et troubles neurologiques (maladie de Parkinson) ou perturbations endocriniennes (féminisation des espèces, stérilité), rôle important dans la contraction de certains cancers, altération du développement cérébral des fœtus voire des jeunes enfants...

Ceci étant, la forte croissance du nombre de produits contaminés tient aussi à l'amélioration des techniques d'analyse (on parlait de zéro, donc forcément, cela paraît considérable).

Et les plus fortes expositions du consommateur ne représentent que 10 % de la dose maximale admissible telle que la définissent les organismes de contrôle. De fait, il n'y a peut-être pas lieu de s'alarmer... Sauf que la grande inconnue en cette matière concerne l'effet dit « cocktail », c'est-à-dire l'impact global ou synergique, tous résidus cumulés, qui n'a jamais été calculé par les industriels. Or, un quart des aliments végétaux contiennent jusqu'à huit pesticides différents et un même repas peut contenir plus de 20 substances actives différentes selon le toxicologue J.-F. Narbonne. De même, on ne dispose pas d'éléments concrets sur les conséquences d'une exposition prolongée à de faibles doses de polluants, seule la toxicité dite aiguë (dose maximale d'exposition à un polluant donné) étant prise en compte.

Dans un tel contexte, la tentation d'une alimentation exclusivement bio devient grande, même si les études montrent qu'il peut quand même rester quelques traces de pesticides dans ces produits également. C'est en effet une « bonne parade » selon J.-F. Narbonne, puisqu'on diminuerait ainsi de 5 à 10 fois son niveau d'exposition aux pesticides. Malheureusement, les cultures bio ne suffiraient pas à subvenir aux besoins alimentaires de toute la population française et le coût plus important des produits bio par rapport à ceux de l'agriculture classique dissuade une grande partie des consommateurs d'y recourir régulièrement.

Enfin, signalons, pour ceux qui, au terme de cette brève analyse, envisageraient la suppression pure et simple des fruits et légumes de leur alimentation, que même traités, leur bénéfice sur la santé humaine dépasse de loin les inconvénients en-

IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ : LE REcul DES ÉTATS-UNIS

Le département de l'Agriculture américain a annoncé, fin septembre 2008, l'arrêt de son programme de contrôle des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires (*Agriculture Chemical Use Program*), pour raisons budgétaires : son coût (huit millions de dollars US par an) a été jugé trop important.

L'*Agriculture Chemical Use Program* avait été mis en place en 1990, à la demande du Congrès, dans une optique de santé publique ; 120 fruits et légumes étaient testés chaque année afin de contrôler de manière régulière les quantités de pesticides utilisées par les agriculteurs. Le programme a également permis de constituer une base de données importante tant pour les chercheurs (université de l'Illinois) que pour les professionnels de l'agroalimentaire, afin notamment d'aider les agriculteurs à réduire leur recours aux pesticides.

Surtout, il servait aussi à l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) pour définir les normes d'utilisation à respecter pour les différents pesticides existants, ainsi que les seuils de tolérance (seuils de toxicité aiguë, notamment) des individus à leur égard. Étant entendu que sans mesure de évolutions en cette matière, il lui sera difficile d'adapter ces normes à la réalité, celle-ci a fait part de son inquiétude, relançant le débat sur les pesticides. Les chercheurs, quelque peu frustrés de cette décision, ont à cette occasion rappelé l'importance de ces mesures et le manque cruel d'informations plus précises, s'agissant par exemple des effets synergiques en cas d'utilisation de plusieurs polluants, ou des effets d'une exposition prolongée à de faibles doses de pesticides. Autant dire que les perspectives financières américaines laissent peu d'espoir de voir le programme retrouver des financements. La santé publique attendra...

S.D.

Source : DUMAS Agathe. « Le programme de contrôle des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires est stoppé aux États-Unis ». *Bulletin électronique États-Unis*, n° 136, 3 octobre 2008, ambassade de France aux États-Unis, ADIT (www.bulletins-electroniques.com/actualites/56166.htm).

gendrés par les pesticides. Bref, en attendant 2018 et les effets du plan ÉcoPhyto, ou une révolution de l'agriculture bio, les Français ont encore tout intérêt à continuer de se nourrir de denrées contaminées aux pesticides.

Stéphanie Debruyne

Sources : *Enquêtes 2006 sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes*. Paris : DGCCRF, 2008 ; « Exposition aux pesticides dans l'environnement intérieur ». Communiqué de presse de l'INERIS, 7 mai 2008 ; dossier « Faut-il avoir peur des pesticides ? » *Elle*, n° 3270, 1^{er} septembre 2008 ; « Les pesticides affecteraient le développement cérébral ». Dépêche Reuters, 24 octobre 2008.

Les migrations Est-Ouest : dans les deux sens

Au moment de l'élargissement de l'Union européenne (UE) aux huit pays d'Europe centrale et orientale (PECO), en 2004, le gouvernement britannique, qui leur a accordé d'emblée l'entrée sur son marché du travail sans restrictions (contrairement à la plupart des autres pays européens), prévoyait un flux de migrants nets limité, entre 5 000 et 13 000 par an. La Commission européenne, quant à elle, tablait sur 17 000 entrées les

deux premières années, puis sur une baisse.

En réalité, entre avril 2004 et décembre 2007, près de 800 000 personnes en provenance des PECO se sont inscrites au *Worker Registration Scheme*¹. En y ajoutant les travailleurs indépendants, le nombre total de migrants est-européens sur la période s'élèverait à un million, selon un rapport de l'Institute for Public Policy Research (IPPR).

Le nombre d'aéroports britanniques desservant la Pologne est passé de trois en 2003 à 22 (la plupart des vols sont des *low-cost*) et 10 millions de personnes ont voyagé entre les deux pays en 2007 (soit trois fois plus qu'avant 2004). Les Polonais, qui représentent les deux tiers des nouveaux arrivants, forment à présent le plus grand groupe d'étrangers sur le territoire britannique. Mais peut-être plus pour très longtemps.

En effet, depuis quelques mois, les entrées de travailleurs de l'Est chutent, revenant à leur niveau le plus bas depuis 2004. Parallèlement, les départs augmentent : selon l'IPPR, la moitié des nouveaux arrivants seraient déjà repartis et les départs pourraient dépasser les arrivées d'ici un an².

Ceci s'explique par le fait que le travail devient plus rare dans l'hôtellerie et le bâtiment au Royaume-Uni, tandis qu'en Pologne, l'économie affiche une croissance de 5 % par an. De plus, le taux de change n'est plus autant favorable aux immigrés : alors qu'une livre sterling s'échangeait contre sept zlotys en 2004, elle n'en vaut plus que quatre à présent.

1. Système d'enregistrement des voyageurs, obligatoire.

2. Son rapport se base sur les chiffres officiels mais aussi sur une enquête qualitative auprès de Polonais vivant au Royaume-Uni.

D'autres facteurs pourraient encore favoriser ce retournement de tendance : d'une part les autres pays européens commencent à lever les restrictions d'accès à leur marché du travail (la fin de la période transitoire approche) et il est probable que les migrants choisissent de s'installer plus près de chez eux. Les Pays-Bas, notamment, commencent à voir les travailleurs de l'Est arriver ; la France a décidé de leur ouvrir totalement ses frontières depuis le 1^{er} juillet 2008. D'autre part la natalité ayant décliné en Pologne à partir du milieu des années 1980, le volume de jeunes susceptibles de migrer va donc diminuer.

Le ralentissement de ces flux en direction du Royaume-Uni fait d'ores et déjà sentir ses conséquences sur le secteur du bâtiment, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, qui luttent actuellement pour trouver de la main-d'œuvre immigrée.

Selon les auteurs du rapport, ce phénomène annonce une tendance émergente, celle de la « supermobilité » : les personnes migrent temporairement dans un pays puis reviennent dans leur pays d'origine. Cela a également été noté par l'OCDE qui consacre un chapitre de ses *Perspectives des migrations internationales 2008* aux « migrations de retour ». Entre 20 % et 50 % des immigrants quittent en effet le pays d'accueil dans les cinq ans qui suivent leur arrivée.

C.L.

Sources : POLLARD Naomi, LATORRE Maria, SRISKANDARAJAH Dhananjayan. *Floodgates or Turnstiles? Post-EU Enlargement Migration Flows to (and from) the UK*. Londres : IPPR, 2008, 71 p. ; « Sarkozy ouvre grand la porte aux travailleurs de l'Est ». *Libération*, 29 mai 2008 ; OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). *Perspectives des migrations internationales 2008*. Paris : OCDE, 2008, 422 p.

Jouer pour changer le monde ?

Le réchauffement climatique, les problèmes de faim dans le monde et la recherche de nouvelles sources d'énergie ne seraient-ils que des jeux ? Hélas non, mais de plus en plus de *serious games* (jeux sérieux) proposent de sensibiliser leurs utilisateurs à certains des défis du monde actuel sous une forme « ludique ».

Ainsi, le PAM (Programme alimentaire mondial) a développé le jeu « Food Force », dans lequel le joueur se met à la place d'une ONG (organisation non gouvernementale) de lutte contre la faim. Six missions sont proposées, dans lesquelles il s'agit d'organiser toutes les étapes de la distribution alimentaire, du calcul des rations à l'acheminement, sans se faire piller par les groupes armés. Et pour que les efforts du joueur ne demeurent pas virtuels, il peut ensuite s'informer de la réalité de la faim dans le monde et des activités du PAM, puis faire un don.

Dans un autre registre, l'entreprise 1E, fournisseur de Microsoft, a développé le jeu « Turn It All Off » (Éteignez tout), plutôt simpliste, qui consiste à éteindre le maximum d'appareils électriques d'un bureau d'entreprise en 60 secondes. Après avoir joué, l'internaute affolé par le gaspillage d'électricité généré dans son entreprise pourra heureusement se rassurer en achetant un logiciel d'1E permettant d'éteindre les ordinateurs laissés inutilement allumés...

L'entreprise Starbucks et l'association Global Green ont quant à elles mis au point le jeu « Planet Green ». Le principe ? Propulsé à la tête d'une ville, le joueur doit trouver des solutions pour diminuer ses émissions de

CO₂. Une série de défis lui sont proposés (test de consommation de carburant pendant un trajet en voiture, identification des économies d'énergie facilement réalisables dans un logement...) qui lui permettent d'accumuler des points et d'en apprendre plus sur les initiatives déjà en place dans le monde.

Sur le même principe, l'entreprise Chevron et le groupe The Economist ont créé le jeu « Energyville » : responsable de la politique énergétique d'une ville, le joueur doit en déterminer le *mix* énergétique pour la période 2007-2015 et décider s'il tentera d'améliorer l'efficacité énergétique de la ville sur la période. Sont ensuite présentés sur une série d'événements susceptibles de modifier l'approvisionnement énergétique de la ville jusqu'en 2015 : catastrophe nucléaire, activités terroristes accrues dans certains pays du Moyen-Orient producteurs de pétrole, coupures d'électricité qui incitent certains pays à investir plus dans le solaire et l'éolien... Puis, en 2015, le joueur doit redéfinir un tiers du *mix* énergétique de sa ville en fonction de ces nouvelles données. De nouveaux événements inattendus se produisent jusqu'en 2030, date à laquelle se termine le jeu. Le joueur est alors évalué par un triple bilan : économique, environnemental et sécuritaire.

Comment interpréter cet intérêt soudain des entreprises pour les questions de prospective, et d'environnement en particulier ? Une interprétation optimiste laisserait penser qu'il s'agit de faire écho aux préoccupations des citoyens-consommateurs et de les aider à se projeter au-delà du court terme. Mais il serait sans doute naïf de ne pas percevoir aussi l'utilisation de thématiques auxquelles l'opinion publique est de plus

en plus sensible à des fins, *a priori*, surtout commerciales (et éventuellement de valorisation de l'image de l'entreprise).

Enfin, beaucoup plus ambitieux, le jeu « Superstruct » place le joueur en 2019. À cette date, le monde doit affronter cinq menaces : la production d'énergie est insuffisante (le baril de pétrole atteint 287 dollars US), le système agricole mondial n'a pas su se moderniser et ne satisfait pas la demande (en alimentation et en biocarburants), un nouveau virus ravage les plus grandes villes du monde, les flux de migrations sont incontrôlables (à cause du réchauffement climatique, des guerres...) et les gouvernements adoptent des pratiques d'hypersurveillance (alors qu'Internet ne résiste plus au piratage).

Dans ce nouveau contexte catastrophiste, les joueurs doivent inventer une « superstructure » (d'où le nom du jeu) permettant de sortir le monde du chaos.

Ce jeu, développé par l'IFTF (Institute for the Future), est disponible en ligne depuis le 8 octobre 2008, et les participants disposent de six semaines pour réinventer de nouveaux modes de vie et de nouveaux usages

compatibles avec les défis mondiaux anticipés. Avec ce projet, l'IFTF espère favoriser de nouvelles formes de collaboration et n'a pas hésité à utiliser les outils du *Web 2.0* : *blogs*, vidéos (de faux reportages informent les joueurs sur l'état du monde en 2019), forums, réseaux sociaux, *wikis*.

Reste que ces jeux, aussi réalistes soient-ils, peuvent difficilement échapper à leur essence même d'univers imaginaire, le risque étant que les joueurs perçoivent les thématiques abordées uniquement d'un point de vue ludique. Il faut donc espérer que les internautes mettront autant d'énergie à résoudre ces défis virtuels (du moins pour le moment) qu'à s'engager dans des actions plus « réelles ».

C.D.,

brève issue du système Vigie

Sources : sites Internet suivants

- www.consoglobe.com/ac-actus-developpement-durable_2609_serious-game-jeu-video-engage-ecolo.html
- www.food-force.com/fr
- www.planetgreengame.com
- www.turnitalloff.com
- www.willyoujoinus.com/energyville
- www.superstructgame.org
- www.iftf.org/node/2302

QUATRIÈME SAISON DES CAFÉS DE LA STATISTIQUE

Les Cafés de la statistique sont des soirées-débats publiques examinant comment la statistique peut éclairer les grandes questions qui traversent nos sociétés. Elles se tiennent régulièrement à Paris et très bientôt aussi à Lyon.

Prochaine séance : jeudi 11 décembre 2008, de 19h à 21h30, à Paris
La prospective, avec Hugues de Jovenel, directeur de Futuribles

*Lieu : Café du Pont-Neuf, 14 quai du Louvre, 75001 Paris
(métro Pont-Neuf ou Châtelet)*

Contact : e-mail statcafe@sfds.asso.fr
site Internet de la Société française de statistique : www.sfds.asso.fr

ANALYSES CRITIQUES



MONTBRIAL Thierry (de) / MOREAU DEFARGES Philippe (sous la dir. de) / IFRI (Institut français des relations internationales)

RAMSES 2009. Turbulences économiques et géopolitique planétaire

Paris : Dunod, 2008, 351 p.

RAMSES 2009, le Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies de l'IFRI, poursuit sa modernisation entamée dans le rapport 2008. L'esprit demeure celui d'éclairer sans rien imposer, mais les articles sont plus musclés. Les auteurs sont souvent jeunes, ce qui contribue au renouvellement du style. La rédaction a été achevée à la mi-juillet 2008.

Facilités financières

Jacques Mistral, qui a dirigé la partie consacrée à l'économie mondiale, avait déjà souligné les dangers d'un accès trop facile, depuis des années, aux liquidités, qui ont donné aux opérateurs financiers un sentiment d'impunité. Ceux-ci ont utilisé avec « trop d'audace » les possibilités offertes par les nouveaux instruments financiers, titrisation et dérivés du crédit. L'auteur n'annonce pas l'écroulement du château de cartes récent. En revanche, il note que les deux tiers de la population mondiale vivaient, il y a quelques mois, avec des taux d'inflation à deux chiffres, ce qui est difficilement durable.

André Lévy Lang, dans la partie consacrée à l'économie mondiale, annonce que les pertes consécutives à la baisse des valeurs immobilières et financières seront de plusieurs centaines de milliards de dollars US. Le coût sera finalement beaucoup plus élevé mais l'analyse des causes des dérives est juste. La titrisation des crédits a été abusivement utilisée aux États-Unis par des organismes qui n'entraient pas dans le moule bancaire, mais dont cependant les banques connaissaient l'existence. Anticipant sur les mesures à prendre pour sortir du chaos, André Lévy Lang insiste sur la nécessité de ramener les risques dans les banques. Il espérait que cela éviterait les faillites. Cela n'a pas été le cas. Mais raison de plus pour insister sur la nécessité de mise au point à faire dans le cadre des normes bancaires et des instances nationales de supervision.

Quel pétrole ?

Comme la crise financière, le défi pétrolier occupe une place importante dans le rapport. Mais c'est pour constater qu'aucun substitut miracle

au pétrole n'existe aujourd'hui. D'importants efforts de recherche sont en cours. En attendant, des changements de comportements sont nécessaires. La fin du pétrole n'est pas pour demain, mais l'ère du pétrole facile, abondant et bon marché est en train de laisser la place à l'ère du pétrole « technologique », cher et sale.

S'ajoute à ces risques écologiques l'obligation pour de nombreux pays à économie croissante de multiplier leur production d'énergie. Il s'agit souvent de centrales au charbon. Mais le RAMSES, par vocation, s'intéresse plus aux aspects stratégiques de l'énergie qu'aux contraintes techniques. D'une façon générale, il souligne les problèmes mondiaux les plus brûlants et insiste cette année sur la fin de la transition chaotique postsoviétique. « Du point de vue politique, le XXI^e siècle commence maintenant. »

Le nouveau système international

Dans ses « Perspectives », Thierry de Montbrial constate que le nouveau système international est « multipolaire, hétérogène et global ». Mais quels sont les « pôles » qui façonnent ce système ?

Les États-Unis restent puissants mais sont en recul très net. Ils ont fréquemment le sentiment qu'ils orientent les affaires du monde mais cette époque est révolue. Certes, on aurait tort d'ignorer leur capacité de rebond et d'innovation. Mais les crises financières montrent qu'il manque un pilote crédible dans l'avion (l'auteur ne dit pas cela en ces termes mais c'est bien ce qu'on en retient). Cela étant, au moment où le rapport s'écrivait, les élections à la Présidence étaient en préparation.

La Chine

Autre pôle dont il est fortement question tous les jours : la Chine. Elle est en fait de retour depuis 1978 et ce retour s'est confirmé avec force au cours de la dernière décennie. Les Chinois, qui ont un passé politique bien plus ancien qu'en Occident, ont beaucoup de savoir-faire dans l'art de gouverner, y compris des populations abondantes. Ils ont certainement des ambitions mondiales comme le montre le rappel insistant de leur passé et de leur poids dans l'histoire, masqué par notre manière de l'écrire et par l'écroulement de l'Empire pendant des décennies. Mais la puissance est revenue.

Thierry de Montbrial est plus circonspect quand il évoque l'Inde. Il s'agit certes d'un pays à capacité nucléaire. Mais son économie souffre de bien des faiblesses, notamment d'infrastructures. Et les pressions régionalistes y sont fortes.

Le pôle russe s'affirme, on y reviendra. Parmi les autres grands acteurs, on peut citer le Brésil, important par son poids et ses activités économiques, mais qui n'est pas en mesure de jouer un rôle majeur.

L'Union européenne ? Une puissance économique mais un nain politique dont l'influence ne peut être que de suggestion et d'accompagnement.

Le Japon n'est pas retenu dans le classement : encore trop lié aux États-Unis et manquant de moyens politiques pour peser dans les affaires mondiales, mais influent dans la zone asiatique.

Réalisme et idéologie

La fin de la guerre froide a changé la nature des conflits entre les peuples. Elle leur donnait un tour

idéologique. Aujourd'hui, dit Thierry de Montbrial, la plupart des peuples sont réalistes, cherchant à défendre les intérêts plus que des idéologies. Ce sont désormais plutôt certains Européens ou Américains qui sont idéologues en voulant exporter la démocratie telle qu'ils la conçoivent dans des pays qui n'en veulent pas ou ne sont pas prêts à l'adopter.

L'idéologie risque de revenir avec le terrorisme et l'islam politique. L'islamisme politique est une menace réelle. Plusieurs sous-ensembles régionaux, Maghreb, Égypte, bassin du Nil jusqu'à la corne de l'Afrique, Moyen-Orient stricto sensu avec Israël, les territoires palestiniens, la Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, ont une importance réellement mondiale, car les soubresauts qui ne cessent de les agiter peuvent affecter les intérêts des principaux pôles du nouveau système international.

Directement (terrorisme, soulèvements de populations) ou indirectement (enjeux économiques liés au pétrole et au gaz), États-Unis et Europe sont en première ligne mais la Chine, l'Inde, la Russie sont également exposées, comme le Japon.

Ces menaces devraient orienter les politiques des pays concernés vers une approche commune ou coordonnée de la gouvernance mondiale en vue de limiter ou d'éviter les risques de conflit. Le RAMSES n'est pas débordant d'optimisme sur ces sujets.

La Russie

Venons-en à la Russie. Elle était à terre après les ères Gorbatchev et

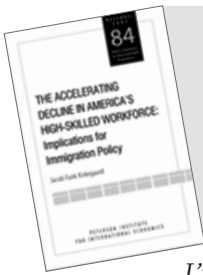
Eltisine. Elle s'est redressée en tant que puissance, encore secouée mais réelle, sous l'ère Poutine. Détesté, croyait-on au départ, celui-ci bénéficie du fait que les Russes lui reconnaissent le redressement opéré.

Thierry de Montbrial s'engage fortement sur le thème des erreurs commises, selon lui, à l'égard de la Russie. La politique de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) consistant à s'intéresser aux États proches de la Russie sous prétexte, par exemple, de se protéger de l'Iran, est mauvaise. Le fait d'avoir favorisé l'indépendance du Kosovo qui n'a jamais été un véritable État, l'est aussi. La Géorgie ? Les Russes considèrent que les zones qu'ils revendiquent sont effectivement russes. L'Ukraine compte 14 millions de Russes. La Crimée est russe. Donc, contrer les Russes dans ces régions, c'est leur donner à penser que l'on revient à l'ère des deux blocs.

Il importe de trouver avec eux des règles du jeu et de ne pas les imaginer comme ce que nous pensons qu'ils devraient être, mais de les voir comme ils sont, susceptibles quand ils se croient attaqués, prêts aux discussions quand elles portent sur des intérêts économiques.

Une allusion est faite à l'influence des religions dans la politique internationale. Mais ce sujet est tellement vaste qu'il mériterait un numéro spécial du RAMSES. Celui de 2009 est assez riche pour être consulté, carte en mains.

Michel Drancourt



KIRKEGAARD Jacob Funk

The Accelerating Decline in America's High-skilled Workforce: Implications for Immigration Policy

Washington, D.C. : Peterson Institute for International Economics (*Policy Analyses in International Economics*, n° 84), décembre 2007, 132 p.

L'importance de la main-d'œuvre hautement qualifiée pour la croissance et la compétitivité n'est plus à démontrer dans le contexte du vieillissement démographique et de la mondialisation économique. Or, si les États-Unis ont longtemps bénéficié d'un fort avantage comparatif en matière de connaissances scientifiques, grâce à un réseau d'excellentes universités et de centres de recherche, à l'existence d'une main-d'œuvre locale hautement qualifiée et à une politique d'immigration qui permettait d'attirer les cerveaux les plus brillants des quatre coins du monde, cette situation est en train de changer rapidement et dangereusement. Tel est le cri d'alarme d'un chercheur du Peterson Institute for International Economics.

L'immigration est devenue un sujet de plus en plus important de l'agenda économique mondial, et de plus en plus contesté en politique intérieure. Or, aux États-Unis, les décideurs politiques ne semblent pas avoir accordé une attention suffisante aux changements accélérés qui se manifestent d'une part dans l'évolution démographique de la main-d'œuvre hautement qualifiée d'origine nationale, et d'autre part dans les migrations de cette main-d'œuvre.

Si les États-Unis ont atteint une prééminence dans l'économie mondiale au cours du XX^e siècle grâce à

l'excellence et aux hautes compétences de leur main-d'œuvre, la situation a commencé à changer au cours des trois dernières décennies avec l'arrêt de l'amélioration continue des qualifications. En effet, note l'auteur, la classe d'âge qui à aujourd'hui 25-34 ans ne possède pas de qualifications supérieures à celles de leurs aînés — les baby-boomers proches de la retraite —, alors que les qualifications de la main-d'œuvre dans plusieurs autres économies avancées dépassent déjà celles des Américains. Une proportion importante des quinquagénaires d'aujourd'hui possédaient des diplômes universitaires à leur entrée sur le marché du travail et ont ainsi facilité la transition réussie vers l'économie de services. Ce n'est plus le cas actuellement.

Parallèlement, diverses mesures en matière d'immigration tendent à réduire l'apport des personnes qualifiées de l'étranger. Certes, note l'auteur, une réforme de la politique de l'éducation est urgente pour encourager davantage les jeunes à poursuivre leurs études au niveau universitaire, notamment dans les disciplines scientifiques et l'ingénierie. Toutefois, dans le meilleur des cas, de telles mesures prennent du temps et ne pourront remédier au problème que sur le long terme.

L'auteur recommande donc une série de mesures qui assoupliraient la politique d'immigration à l'égard

des plus « brillants » esprits, pour leur permettre soit de poursuivre toute leur carrière aux États-Unis, soit d'y prolonger leur séjour à la fin de leurs études. Mais, même dans ce domaine, l'attrait mondial des universités américaines très réputées subit l'effet, d'une part, des restrictions sécuritaires qui ont suivi le 11 septembre 2001 et, d'autre part, de l'émergence de centres universitaires d'excellence en Europe et en Asie, voire au Proche-Orient. Par ailleurs, remarque l'auteur, contrairement à la perception générale, la politique d'immigration nord-américaine est davantage axée sur des considérations familiales (regroupement) que sur la sélectivité par les qualifications.

Chiffres à l'appui, l'auteur montre les risques auxquels s'expose l'économie américaine en freinant l'immigration des compétences. Cet apport étranger a largement contribué à la performance économique des États-Unis dans le passé, qu'il s'agisse de salariés de centres de recherche ou d'entrepreneurs qui ont créé, seuls ou avec des collaborateurs américains, des entreprises innovantes aujourd'hui réputées, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

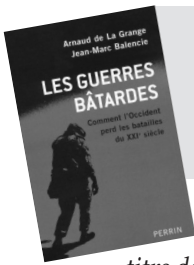
L'auteur reconnaît que le débat actuel très animé sur l'immigration — notamment dans le secteur des TIC — est marqué par les craintes de voir les étrangers soit remplacer les spécialistes nord-américains (notamment les programmeurs), soit peser sur la baisse de leurs salaires, sans oublier les délocalisations (dont l'auteur parle peu). Ces craintes poussent les décideurs politiques

vers le protectionnisme (qui risque d'avoir des effets pervers sur l'économie). Or, les statistiques du chômage, de l'emploi et de l'évolution des rémunérations, notamment dans le domaine des services informatiques (et plus généralement des TIC), montrent à l'évidence qu'il n'en est rien. Les trois séries de chiffres sont positives et indiquent une meilleure performance que la moyenne du marché du travail en général. Certes, après la fébrilité qui a saisi ce secteur avec le « bogue de l'an 2000 » et l'explosion de la « bulle informatique » le chômage a crû, mais il s'est graduellement complètement résorbé depuis (du moins à la date de parution de cette étude).

Ce bref volume, très accessible, comporte des analyses fort pertinentes, étayées par des données chiffrées et touchant aux nombreux volets de la politique d'immigration (il signale au passage les lourdeurs bureaucratiques à éliminer, des doubles emplois et des mesures contradictoires mises en œuvre par différents secteurs de l'administration). L'auteur conclut par une série de recommandations très judicieuses pour assurer une plus grande cohérence aux politiques de l'immigration et de l'éducation.

Cet ouvrage intéressera donc en premier lieu les décideurs politiques, ainsi que les employeurs et les syndicats. Il intéressera bien sûr également les économistes et les prévisionnistes puisqu'il traite d'un changement qualitatif de taille qui semble ne pas encore retenir suffisamment l'attention aux États-Unis comme ailleurs.

Hedva Sarfati



LA GRANGE Arnaud (de) / BALENCIE Jean-Marc

Les Guerres bâtarde. Comment l'Occident perd les batailles du XXI^e siècle

Paris : Perrin, 2008, 174 p.

Plus qu'une question, le sous-titre des Guerres bâtarde est une affirmation : « comment l'Occident perd les batailles du XXI^e siècle ». À partir de trois conflits récents ou en cours — les guerres en Afghanistan et en Irak, la campagne israélienne contre le Hezbollah au Sud Liban à l'été 2006 —, Arnaud de La Grange et Jean-Marc Balencie font le constat sans appel d'une incapacité des armées occidentales, et notamment de l'armée américaine, à s'adapter à un nouveau type de guerre. Leur livre présente deux explications à ce phénomène : d'une part, l'apparition d'un ennemi d'un nouveau genre aux méthodes de combat d'une redoutable efficacité ; d'autre part, une pensée stratégique américaine — puisque c'est essentiellement des États-Unis qu'il s'agit dans ce livre — qui peine à trouver une réponse adéquate aux défis militaires du XXI^e siècle.

L'ennemi contre lequel les armées occidentales doivent combattre dans certaines parties du monde, à savoir le croissant proche-oriental et l'Afghanistan, diffère profondément des adversaires du temps de la guerre froide. Hier étatique et clairement identifié, l'adversaire contemporain est un véritable caméléon. Civil le matin, militaire l'après-midi, il a bien souvent des référents identitaires autres que nationaux, davantage religieux ou ethniques. Il n'appartient pas à une armée conventionnelle mais est l'un des multiples chaînons d'un ré-

seau informel, peu hiérarchisé et à l'autonomie sans précédent.

Plus insurgé que véritable soldat, il adopte de nouvelles modalités de combat qui parviennent à mettre en échec des armées hypersophistiquées. Loin des champs de bataille traditionnels, il impose la confrontation au milieu des populations civiles et fait des grandes mégapoles du Sud, telle la ville de Bagdad, son terrain d'affrontement par excellence. Ses moyens d'action sont un curieux mélange de sophistication technologique et de méthodes artisanales. Ainsi, le Hezbollah a étonné tous les stratèges occidentaux en utilisant de nombreux missiles lors de la guerre du Sud Liban à l'été 2006, mais les insurgés anti-occidentaux de ce début de XXI^e siècle ont surtout recours à des engins explosifs d'une redoutable efficacité (voitures piégées ou kamikazes).

Face à de tels modes de combat, les armées occidentales sont extrêmement démunies et mènent une politique sécuritaire qui a deux revers : elle tend à couper l'armée de la population civile (instauration de la zone verte à Bagdad, par exemple) et coûte très cher (recherche de nouveaux blindages plus efficaces). Dans cette course à l'innovation destructrice, l'insurgé a toujours une longueur d'avance et bénéficie d'un « cycle d'innovation » beaucoup plus court. Une autre modalité d'action de ce nouveau type d'adversaire est la nuisance indirecte. C'est ainsi que

les insurgés irakiens ne se contentent pas de s'attaquer à l'armée américaine, ils tentent également de rendre la plus difficile possible la vie quotidienne des Irakiens en s'attaquant par exemple aux réseaux de distribution d'eau ou d'électricité.

Plus globalement, on est en présence, en Afghanistan comme en Irak, de deux systèmes militaires aux fonctionnements antithétiques. D'un côté, un réseau peu hiérarchisé aux modalités de combat peu économes en sang versé mais peu coûteuses financièrement et dont l'impact médiatique est énorme. De l'autre, une armée conventionnelle extrêmement sophistiquée mais très coûteuse et peu disposée à perdre beaucoup d'hommes.

Face à la transformation profonde de leurs adversaires, les armées occidentales, et en particulier celle des États-Unis, ont mal su s'adapter. Loin d'être les naïfs aux concepts simplistes que les Européens ont tendance à décrire, les néoconservateurs s'inscrivent dans la lignée doctrinale d'un exceptionnalisme messianique américain ancien. Étant parvenus à surmonter une inclination toujours forte à l'isolationnisme, ces néoconservateurs se sont fait les chantres d'un type de guerre dont les principales caractéristiques remontent à la guerre de Sécession.

La première est que la guerre ne doit pas être ou alors être totale : les États-Unis, lorsqu'ils décident d'intervenir militairement, mettent en branle la force de frappe la plus puissante possible et ont pour objectif la destruction complète de leurs adversaires. Le deuxième principe

est que la guerre doit être justifiée moralement : les Européens ont beau se gausser des volontés de démocratisation affichées des stratèges américains, elles tiennent cependant une place centrale dans la compréhension de la guerre, ce qui explique les désillusions parfois cruelles auxquelles se heurtent certains officiers américains. Enfin, la guerre telle qu'elle est envisagée par les Américains est une guerre où les militaires ont une grande marge de manœuvre face aux politiques et où la foi en la technologie règne, où la guerre se veut « numérique », quasi virtuelle.

C'est l'ensemble de ces principes qui sont actuellement remis en cause par le déroulement des campagnes d'Afghanistan et d'Irak. Face à une guerre que les spécialistes des affaires stratégiques qualifient de « quatrième génération », les Occidentaux, et en particulier les Américains, doivent repenser leur stratégie. Dans un type de conflit où la perception du rapport de forces est au moins aussi importante que le rapport de forces lui-même, les nouvelles stratégies devront mêler plus étroitement la technologie et les dimensions humaines et culturelles des confrontations. L'après-guerre et les problématiques de reconstruction sont à intégrer dès la phase première des combats. Si cet aggiornamento que les auteurs appellent de leurs vœux n'est pas fait, alors, sans conteste, l'Occident perdra les batailles du XXI^e siècle et cela d'autant plus certainement que la nouvelle façon asymétrique de faire la guerre risque d'essaimer dans d'autres parties du monde.

Maïa Werth



CAPELLE-POGĂCEAN Antonela / MICHEL Patrick / PACE Enzo (sous la direction de)

**Religion(s) et identité(s) en Europe
L'épreuve du pluriel**

Paris : Presses de Sciences Po, 2008, 344 p.

La publication d'ouvrages comparatifs sur les religions en Europe semble mobiliser les auteurs puisque celui-ci a été publié peu après celui qu'a dirigé François Foret, *L'Espace public européen à l'épreuve du religieux*¹. Comme le précédent, ce nouvel ouvrage collectif, sous-produit d'un colloque, est très riche.

Bien sûr, il ne faut pas y chercher un développement cartésien : ce genre d'ouvrage dépend trop de la focale de chaque chercheur pour donner à lire une problématique très unifiée, même si les directeurs font de louables efforts dans l'introduction et la conclusion pour montrer les points forts et les cohérences qui se dégagent des différents chapitres, notamment autour de la place des religions dans les recompositions identitaires contemporaines. D'autant plus que plusieurs chapitres décryptent les conceptions de l'identité religieuse et nationale à travers un événement particulier, jugé révélateur, comme le projet de construction d'une « cathédrale de la nation » à Bucarest, un début de schisme à l'intérieur de l'Église orthodoxe bulgare, la construction de la cathédrale d'Évry à la fin des années 1990...

Le rôle de l'islam est particulièrement bien traité, à travers plusieurs

chapitres sur l'islam migratoire (Chantal Saint-Blancat), qui doit « s'acculturer » aux pays d'accueil, notamment en Italie (Fabio Perocco) et en Allemagne (Nikola Tietze). Mais le rôle public de l'islam est aussi étudié en Albanie (Nathalie Clayer) et en Turquie (Ferhat Kentel), pays où l'identité nationale a été imposée d'en haut et où les religions sont longtemps restées en marge, exprimant un point de vue communautaire traditionnel plutôt qu'une identité nationale.

Si de riches problématiques sont développées sur l'orthodoxie dans les contextes roumain (Antonela Capelle-Pogăcean) et bulgare (Nadège Ragaru) à partir d'une monographie d'événements, les liens complexes entre religion et identité nationale sont aussi observés de manière plus globale et passionnante dans trois pays. En Italie (Enzo Pace), à majorité catholique, l'autonomie des croyants est de plus en plus forte, mais le catholicisme reste le symbole des valeurs nationales et incarne la mémoire collective. Dans l'Europe du Nord (Ole Riis), tout spécialement au Danemark, la tradition luthérienne fait bon ménage avec la sécularisation. En Pologne (Iris Urban-Hillman), l'Église catholique — devenue plurielle dans une société composite — a dû accepter de ne plus avoir le monopole sur les orientations collectives pour retrouver récemment une image positive dans la population.

1. Bruxelles : éditions de l'université de Bruxelles, 2007, 257 p.

La gestion publique du religieux est en fait toujours nécessaire, contrairement à ce que pourraient laisser penser certaines conceptions de la laïcité. Le chapitre consacré à la France (Claire de Galember) le montre fort bien à travers le dossier emblématique de la construction de la cathédrale d'Évry. La participation des pouvoirs publics à ce projet, fortement soutenus par l'opinion publique, montre que la laïcité de compromis a remplacé la laïcité de combat et que la construction d'une cathédrale peut incarner l'identité collective d'une ville nouvelle à la recherche d'un supplément d'âme.

Un dernier chapitre (Wojtek Kalinowski) traite de la place du religieux dans la construction européenne, montrant notamment que le christianisme peut se revendiquer source unificatrice de la culture européenne diversifiée, et qu'en même temps, la tradition judéo-chrétienne est réinterprétée comme un fondement des droits de l'homme. Cette vision d'un christianisme mémoriel, à la fois lié à une culture mais aussi porteur de valeurs universalistes, se révèle être en affinité avec une identité religieuse sécularisée.

Pierre Bréchon



SUROWIECKI James / ROSNAY Joël (de) (préface)

La Sagesse des foules

Paris : Jean-Claude Lattès, 2008, 384 p.

Ce livre a été écrit par le chroniqueur économique du New Yorker et préfacé, dans son édition française, par Joël de Rosnay. C'est un livre à thèse : le plus grand nombre est souvent à l'origine de meilleures décisions qu'un homme seul ou une équipe spécialisée. La théorie, selon l'auteur, s'applique aussi bien en politique, en économie qu'en management.

La première partie de l'ouvrage est plutôt abstraite, bien qu'illustrée par des exemples concrets. Pour que la foule fasse preuve de sagesse, plusieurs conditions doivent être réunies : diversité, indépendance des membres. La deuxième partie est nourrie de faits. Les amateurs de finance y trouveront notamment un chapitre consacré aux concours de beauté, au

bowling et aux cours de la Bourse : « L'économiste John Maynard Keynes a décrit ce processus par l'image célèbre du concours de beauté : "l'investissement professionnel peut se comparer à ces concours dans les journaux où des concurrents élisent les six plus beaux visages sur des centaines de photographies, le prix allant à celui dont l'évaluation se rapproche le plus de la préférence moyenne de l'ensemble des concurrents ; de telle sorte que chaque concurrent doit choisir non pas les visages qui le séduisent le plus personnellement, mais ceux dont il pense qu'ils séduiront le plus les autres concurrents, qui tous adoptent le même point de vue que lui sur ce problème". »

Ce passage est un peu complexe. Mais le message le plus important est contenu dans la dernière ligne.

Keynes a reconnu que ce qui fait toute l'étrangeté du marché d'actions est que souvent les investisseurs ne s'intéressent pas seulement à l'opinion de l'investisseur moyen mais à l'opinion de l'investisseur moyen sur l'opinion de l'investisseur moyen. Et la vérité est : pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Peut-être devez-vous penser à ce que la personne moyenne pense de ce que devrait être la perspective de la personne moyenne.

Une fois que l'on entre dans ce jeu, de toute évidence, il est très difficile d'en sortir. Mais la vérité, n'en déplaise à Keynes, dit l'auteur, est que tout le monde sur le marché ne joue pas à ce jeu. Certains agissent « indépendamment » et choisissent l'action des meilleures entreprises en pensant que le marché va finir par les choisir lui aussi. D'autres optent pour les actions que d'autres investisseurs trouveront probablement intéressantes. La plupart du temps, le marché ne cesse d'évoluer, mais c'est un composé relativement stable de prises de décisions dépendantes et indépendantes.

Les bulles et les krachs se produisent quand le composé fait place à un bloc. Dans un krach, les investisseurs se désintéressent tous de la même façon de la valeur « réelle » d'une action et développent une même idée fixe : la revendre. Le vrai mystère n'est pas la cause des krachs mais le moment de leur déclenchement, puisque la plupart des grands krachs de l'histoire financière ont semblé disproportionnés par rapport à leurs causes initiales. « La meilleure analogie, peut-être, est offerte par le biologiste Per Bak, qui compare un krach de marché à l'effondrement d'un tas de sable. À mesure

qu'on ajoute des grains à la pile, elle semble garder sa forme et s'élever plus haut. Mais à un certain moment, un grain de sable de trop la fait dégringoler. »

Tout cela pour dire que les foules prennent les bonnes décisions automatiquement. « Les groupes ne sont intelligents que lorsqu'il y a un équilibre entre l'information que tout le monde partage dans le groupe et l'information que possède à part soi chaque membre du groupe. C'est de la combinaison de toutes ces bribes d'information indépendantes, certaines vraies, certaines fausses, que naît la sagesse du groupe. »

À cela James Surowiecki ajoute une remarque à la Warren Buffet, le meilleur « boursier » américain du moment : « Moins les investisseurs traitent le marché comme un concours de beauté et plus les décisions du marché seront solides et intelligentes. »

Sans minimiser les qualités de la réflexion de l'auteur, on mesure par ce constat que sa thèse est plus nuancée qu'il l'affirme dans son titre général. On trouve aussi une nuance d'importance dans le chapitre consacré à la démocratie : « Sans pour autant supposer que l'homme de la rue a une intuition profonde qui fait défaut à l'expert, ou est exempt de démagogie, on peut toutefois trouver rassurant que le pouvoir politique se partage entre experts et non-experts plutôt que d'être le monopole des premiers. »

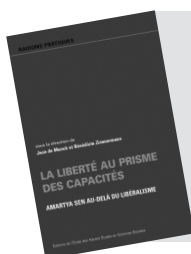
Ce que l'auteur ne souligne pas assez, c'est que le jugement du grand nombre peut souffrir de déviations dangereuses. Il suffit de penser au nazisme, au stalinisme ou même, dans un registre moins dramatique,

au boulangisme ou à l'emballlement pour les fonds russes avant 1914.

En réalité, il n'a pas trouvé de meilleure définition que celle de Churchill

(en 1947) : « La démocratie est le plus mauvais des régimes à l'exception de tous les autres. »

Michel Drancourt



MUNCK Jean (de) / ZIMMERMANN Bénédicte
(sous la direction de)

La Liberté au prisme des capacités
Amartya Sen au-delà du libéralisme

Paris : éditions de l'EHESS (École des hautes études
en sciences sociales), 2008, 333 p.

Intellectuel humaniste indien, Amartya Sen a reçu, de manière retentissante, le prix Nobel d'économie 1998 pour « sa contribution à l'analyse du bien-être économique ». Désormais louées — au sens de célébrées — par la Banque mondiale ou l'Organisation des Nations unies, ses études sur la famine (qu'il a vue au Bengale), la pauvreté (dont il évalue l'intensité) et le développement (qui ne peut se passer de la liberté) font école. Partisan d'une économie politique non dissoute dans les mathématiques, A. Sen réintroduit une dimension éthique en appelant à se préoccuper davantage du bien-être et de la dignité des pauvres que des marchandises. Parmi les grands penseurs contemporains des théories de la justice et de la (re)distribution des ressources, il développe l'idée d'une « responsabilité sociale », assez générale, à l'égard des « groupes vulnérables ». Et c'est là qu'intervient son concept de « capacités », traité ici en profondeur comme une notion et un programme aptes à rénover substantiellement nos manières de compter et de voir, tout comme les modalités de conduite de l'action publique.

Faut-il mesurer la justice sociale à l'aune de la distribution des biens ou de la plus ou moins grande satisfaction des individus ? L'alternative est biaisée répond A. Sen, ce qu'il faut égaliser ce sont les « capacités ». Le terme donne d'abord lieu à d'étranges débats sur sa traduction. Certains parlent d'aptitudes, de potentialités, voire de « capacités ». Ce qu'exprime la notion, ce sont les « capacités réelles des choix de vie ». Dans les contributions réunies dans cet intéressant ouvrage spécialisé, les auteurs optent, simplement, pour « capacités ». Avec un tel outil d'analyse, A. Sen veut dépasser John Rawls et les controverses sur le degré acceptable d'inégalité. Analytiquement, il distingue égalité entre les personnes et égalité vis-à-vis des choses. Il cherche alors à fonder la justice comme égalité, non pas des biens, mais des capacités fondamentales de tout un chacun à pouvoir bénéficier de ces biens.

Cette approche par les capacités est un nouveau mode pour penser le développement. Cependant, malgré son attractivité théorique et philosophique, le concept et la démarche

sont malaisés à transcrire en politiques et en instruments de mesure. Une des raisons de ces difficultés est que les capacités ne sauraient s'évaluer seulement individuellement. Pour que ces capacités individuelles aient un sens et une chance de réalisation, il faut des capacités institutionnelles.

Dans une première partie de cette collection d'articles, les auteurs montrent que raisonner en termes de capacités, même si la notion est toujours difficile à mettre en œuvre, fournit un cadre propice à des enquêtes sociales de qualité. Dans une deuxième partie, les auteurs (dont A. Sen lui-même) soulignent que démocratie, marché et droits sont les « supports de la liberté ». Dans une troisième partie, des exemples concrets des « capacités en situation » sont traités : les droits au congé parental en Europe, les conventions statistiques telles que négociées dans le cadre de la construction européenne, l'organisation d'une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels pour des caissières de supermarché en Belgique. On le voit, l'ouvrage cherche à équilibrer concret et abstrait.

Au-delà des exemples, ce qui ressort c'est une perspective générale consistant à considérer les êtres humains comme des individualités dotées de droits à exercer, « non comme des unités de bétail ». Selon A. Sen, l'humanité n'est pas qu'un agrégat de comportements utiles et intéressés, c'est aussi une communauté qui peut être mue par le « souci des autres ». L'idée et l'idéal d'A. Sen visent alors à minimiser la part inutilisée des potentialités humaines.

Théoricien des rapports entre liberté politique et prospérité économique, il considère qu'il n'y a « pas de bonne économie sans vraie démocratie ». Ses travaux sont toujours séduisants, en particulier dans leurs applications potentielles. Ils donnent lieu, notamment pour ce qui relève des capacités, à une littérature pléthorique que cette édition scientifique permet de découvrir ou d'approfondir. Les groupies liront aussi l'ouvrage dirigé par Flavio Comim, Mozaffar Qizilbash et Sabina Alkire, *The Capability Approach. Concepts, Measures and Applications* (Cambridge : Cambridge University Press, 2008).

Julien Damon



DAVEZIES Laurent

La République et ses territoires
La circulation invisible des richesses

Paris : Seuil (La République des idées), 2008, 109 p.

Voir l'analyse de cet ouvrage par Stéphane Cordobes, en page 25 de ce numéro.

COMPTES RENDUS



COHEN Daniel / VERDIER Thierry

La Mondialisation immatérielle

Paris : La documentation Française (Rapport du Conseil d'analyse économique n° 76), 2008, 223 p.

Le groupe de travail du CAE (Conseil d'analyse économique) dirigé par Daniel Cohen et Thierry Verdier a cherché à mieux cerner la réalité économique de la mondialisation immatérielle dans la balance des paiements.

Son rapport rappelle la difficulté de mesurer directement l'impact des échanges internationaux de biens immatériels et informationnels. Par ailleurs, le marché des échanges internationaux de services reste aujourd'hui largement dominé par les pays développés, l'Inde étant l'un des seuls pays en développement à avoir conquis des parts de marché dans le domaine des services d'informatique et d'information. De manière générale, l'internationalisation des services se concrétise la plupart du temps par l'implantation de filiales à l'étranger plutôt que par l'exportation.

Les auteurs soulignent également la difficulté de réaliser des comparaisons internationales compte tenu des différences dans l'enregistrement des données selon les pays. Ils proposent ensuite des recommandations pour faciliter l'adaptation de plusieurs secteurs clés de la culture et de l'économie à la mondialisation immatérielle. En premier lieu, le secteur du livre devrait, pour ne pas être victime du numérique, proposer un assouplissement des conditions d'exercice du droit d'auteur, par exemple en autorisant la copie physique ou numérique d'un ouvrage quelques années après sa sortie.

D'autres secteurs sont également directement touchés par l'essor du numérique : la musique, le cinéma, la télévision, l'industrie pharmaceutique, l'informatique... Le groupe de travail du CAE propose, pour chacun de ces secteurs, un rappel de leur évolution économique récente, des perspectives d'évolution et des recommandations pour qu'ils réussissent leur adaptation au numérique.

Cécile Désaunay



HOLZMAN Marie / CHEN Yan

Écrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle

La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube (Poche), 2008, 345 p.
(1^{re} édition, 2003)

Non, ce n'est pas un problème de traduction, le titre dit bien ce qu'il veut dire. Il exprime parfaitement, en outre, les euphémismes caractéristiques de la pensée chinoise, la dissidente comprise, notamment sur la nature même du

sujet : quel avenir pour la Chine dans le siècle qui vient de s'ouvrir ? « Édifiant » tout d'abord au sens même d'un édifice à ériger, mais aussi qui en dit long sur l'ampleur des défis du pays. « Curieux » ensuite au sens de l'angle d'analyse et des thèmes retenus, qui pourront paraître surprenants pour l'intellectuel français moyen qui cherche toujours ses repères dans une approche cartésienne des problèmes. L'ensemble des sujets abordés autour des 11 chapitres de l'ouvrage, ainsi que le mode d'analyse retenu tranchent en effet par rapport à l'analyse binaire dominante en Occident : la Chine va s'écrouler, ou bien elle va au contraire retrouver son statut millénaire de puissance impériale. On est ici dans un monde intellectuel tout en finesse.

L'économiste Cheng Xiaonong fournit ainsi de nouvelles clefs pour analyser le fameux paradoxe de la bicyclette (à moins de 7 % de croissance, le régime s'effondre) autour du concept de « croissance en contraction » (des profits et donc de la soutenabilité de l'accumulation).

Le politologue Li Shenzi offre de son côté un panorama saisissant de l'histoire politique de la civilisation chinoise : chamanisme, ère des rites, puis autocratie inaugurée par l'empereur Qin Shi Huangdi il y a 2 200 ans, et dont la Chine aurait autant de mal à s'extirper malgré le bref intermède de la révolution de 1911 (dont l'inspiration remonterait à la politique de la canonnière menée par les Occidentaux en 1840). Sa conclusion, « Mondialisation, modernisation et démocratisation », fera, espérons-le, réfléchir les altermondialistes et frémir ceux qui craignent un retour du protectionnisme dans la crise actuelle.

Les sociologues apprécieront enfin les « curiosités » de l'analyse sur les élites en phase de transition (Sun Liping) ou encore l'analyse « édifiante » du phénomène Falungong (He Qinglian), trop sous-estimé en Occident ou attribué à un phénomène sectaro-religieux alors qu'il exprime bien une crise d'identité profonde et de masse face au nationalisme que tentent désormais d'inculquer les autorités chinoises.

Jean-Joseph Boillot



LEMARCHAND François / FLÉCHET Grégory (interview)

Hors du développement durable, pas d'avenir pour les entreprises

Paris : éd. Milan (coll. Terre !), 2008, 120 p.

Comment l'entreprise de demain réussira-t-elle à intégrer le développement durable dans ses stratégies de développement ?

Grégory Fléchet, journaliste indépendant, interroge François Lemarchand, fondateur et président de l'enseigne Nature & Découvertes, sur ces questions. Ses réponses sont complétées par des commentaires de trois spécialistes du développement durable appliqué aux entreprises.

L'ouvrage, volontairement synthétique et pédagogique, se présente sous forme de questions-réponses concrètes et pratiques concernant le rôle des entreprises dans l'avènement d'un développement plus durable. Sont ainsi évoqués le retard des entreprises françaises par rapport aux entreprises anglo-saxonnes en matière de responsabilité environnementale, le manque de formation au développement durable dans les écoles de commerce, l'éco-conception, l'apparition de consommateurs « responsables »... Un certain nombre d'idées reçues sont aussi invalidées : l'incompatibilité entre croissance de l'activité de l'entreprise et développement durable, le mythe du consommateur « tout-puissant » peu disposé à modifier ses habitudes... Un petit glossaire ainsi qu'une bibliographie indicative clôturent l'ouvrage.

Si ce livre n'a pas pour objectif de proposer une réflexion approfondie sur le développement durable, il offre néanmoins un éventail assez complet des nouveaux enjeux qui attendent les entreprises, et ce quels que soient leur taille et le secteur dans lequel elles évoluent.

C.D.



ROGERS Richard / GUMUCHDJIAN Philip
Des villes durables pour une petite planète
 Paris : éd. du Moniteur, 2008, 216 p.,
 traduction de *Cities for a Small Planet* (Londres :
 Faber & Faber, 1997, 196 p.)

Quand l'architecte Richard Rogers fit paraître, en 1997, *Cities for a Small Planet*, la notion de durabilité n'était pas encore un lieu commun de l'urbanisme. Depuis la publication de ce texte pionnier, traduit en français trois ans plus tard, l'idée de développement urbain durable a peut-être été trop souvent et trop vaguement convoquée pour conserver toute sa force initiale, évidente dans l'ouvrage de Richard Rogers. Sa réédition en France, après que son auteur s'est vu décerner le Pritzker Price 2007 (sorte de Nobel de l'architecture), permet de mesurer combien celui qui fut, avec Renzo Piano, le créateur du Centre Pompidou, avait saisi l'importance d'une véritable écologie urbaine, et combien ce projet pour la ville future garde aujourd'hui sa pertinence politique, écologique et prospective.

Le propos de Richard Rogers est tourné vers la recherche d'un « nouvel équilibre dynamique entre la société, les villes et la nature », à l'heure où la ville contemporaine agonise et aggrave le déclin de l'environnement. Cette décadence des villes, signalée notamment par la raréfaction de l'espace public, démêle la complexité de la communauté, la dissèque en cellules individuelles repliées sur elles-mêmes, déplore l'auteur.

À la catastrophe écologique et sociale, il est urgent d'opposer une vision holistique fondée sur la durabilité, qui encourage la gouvernance démocratique. Une telle innovation « aurait sur la ville du XXI^e siècle un impact aussi radical que celui de la révolution industrielle sur la ville du XIX^e siècle ». La ville durable apparaît ainsi compacte et polycentrique. Elle limite son empreinte écologique en adoptant un métabolisme circulaire économe en énergie et en ressources. À cette révolution, estime Richard Rogers, l'architecture peut apporter une contribution essentielle, par la conception de bâtiments innovants, propres, évolutifs, régénérant la vie publique et le sentiment d'appartenance.

Aurélien Fabre

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney à Futuribles :
 tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 • e-mail : documentation@futuribles.com

futuribles - no. 347 - December 2008

Prospects for a European Labour Market

Florence Lefresne

Since its inception, the European Union has advanced on two fronts: the expansion of its geographical space and the widening of the scope of its powers. With 27 member states today, the Union is a success with regard to free trade. It has also made great strides in terms of economic integration, but its advances in this area are still complicated by the absence, as yet, of a unified social policy, that brief remaining very largely in the hands of the member states. In a context of this kind, what is the current state of the European labour market, which, as we know, relates to both economic and social policies? And are there any prospects of unification?

Florence Lefresne presents a view of Europe's labour markets here, showing the extent to which European specificity, which is real when the Union is compared with other entities (the United States, Japan etc.), masks great internal diversity (in terms of employment rates, wage policies, unemployment management etc.). She also stresses the diversity that exists in respect of flexibility, pointing out that the most flexible countries do not systematically perform the best in employment terms, and that training schemes and unemployment insurance provision have a key role to play in the efficiency of labour markets.

On the basis of this analysis, she goes on to discuss the issues surrounding the mobility of European workers and, in particular, the real risks of social dumping in a union of individual states that still have very disparate developmental levels and social models. She assesses the European Employment Strategy, showing that the prevailing situation remains one of a "policy mix", with its attendant danger of a "race for the bottom", whereas the positive solution for a more homogeneous operation of European labour markets can indisputably be said to lie in "upward convergence", which requires the prior definition of a European social model.

Regional Dynamics in France. On Laurent Davezies's Book, *La République et ses territoires*

Stéphane Cordobes

As a specialist in regional development, Laurent Davezies has for many years explored the dynamics at work in France at the local level. In his latest work, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses [The Republic and its Territories. The Invisible Circulation of Wealth]* (Paris: Seuil, 2008), he shows how the French regions are sites of every kind of paradox: for example, it is in the richest regions that poverty is increasing most, and some of the least productive areas may also be places where social well-being is most widespread. This confirms the argument he has been making for a long time, but which has not until now received the hearing it deserved: the logics of growth and the logics of development occur in different spaces.

Stéphane Cordobes has read this book for *Futuribles* and presents its main lessons here, which relate, *inter alia*, to new regional inequalities, wealth transfers and their role in local development, the residential economy, and town and country planning issues.

The Assets Held by French Households. A Key Element Requiring Interpretation

Charles du Granrut

Whereas many analysts are forecasting a deterioration of the French economic situation in the short term, the assets held by French people must be taken into account if we are to have a comprehensive view of the situation. But what do we know about these assets? What are they based on and who is involved?

In this article, Charles du Granrut has studied the assets held by French households. He presents here the long-term trends in those holdings, the way they are evaluated, their main characteristics (mainly the preponderance of residential property), their distribution among the French population,

the role they could play in the management of the risks with which households are likely to be confronted etc. This very detailed analysis enables us to grasp both the central place and the great complexity of asset holdings, the composition and accumulation of which remain very much linked to the psychology and life itineraries of individuals, as do the strategies for their allocation. However, if it is highly probable that they will play an increased role in intergenerational relations and in covering life risks (such as dependency), we must nevertheless keep in mind – alongside a certain ignorance on the part of individuals in respect of their asset holdings and the use they can make of them – the very great inequality of their distribution, which prevents them being used as a universal instrument in respect, for example, of social insurance needs.

The Crisis and the Shift towards Asia: Issues for Europe

Jean-Raphaël Chaponnière

Last October Philippe Delalande enquired, in this journal, into the impact of the current Western financial crisis on the Chinese economy, indicating that that crisis might ultimately present an opportunity for China to stabilize its economic development at a “sustainable” level. This month Jean-Raphaël Chaponnière goes beyond this and offers an analysis of the mid- and long-term consequences of recent economic developments on the global equilibrium and, more particularly, on the influence of the Asian continent, and the ensuing issues for Europe.

After recalling demographic changes and prospects in Asia, he shows that the economic shift begun in the 1970s with the rise of Japan and confirmed in the 1990s by the “miracle” of the new industrialized countries, is currently being reaffirmed, despite the sideshow of the 1997 crisis. Hence, unless a scenario emerges in which “globalization grinds to a halt,” the heart of the global economy could well come to reside lastingly in Asia, with internal (national or regional) demand as its main engine. Drawing on the relevant statistical evidence, Jean-Raphaël Chaponnière illustrates his argument by examining recent developments in, and the future prospects of, the main countries of Asia (China, India, South Korea, Taiwan etc.). Lastly, he outlines the consequences of this economic shift: competition over costs and quality of labour, an explosion in the

number of consumers (the middle classes), an aggravation of the environmental situation (two elements Europe could draw on to reposition itself), geopolitical changes (the growing influence of China and India in Africa) etc.

Derivatives and Other Mathematical Aberrations

Pierre Papon

Much ink is still to flow on the financial crisis of autumn 2008. It is difficult as yet to evaluate the extent of the damage and if we do venture some mid- or long-term forecasts in the pages of *Futuribles*, we do so only with the utmost caution. It seems, in fact, to have become virtually impossible to determine how things are going to develop in the financial sphere, since the players have lost all confidence in each other and, despite intervention on an unprecedented scale, the powers that be are finding it difficult to restore trust.

Analysts have remained cautious even on the deep causes of this crisis, given that those in the world of finance themselves still find it hard to understand how matters raced so far out of their control. Is mathematical modelling, which is a key element in the operation of global financial markets, in some way to blame for the current parlous situation, and, if so, to what extent? Pierre Papon inquires here into the significant role played by that modelling, demonstrating, in substance, that mathematical tools are undoubtedly very useful in the financial field, but that they have to be regularly submitted to both theoretical and practical testing.

Russia and Europe

Jean-François Drevet

Various recent events (particularly the Russian intervention in Georgia in August 2008) suggest that Russia is currently repositioning itself on the international scene, displaying power ambitions toward the former republics of the Soviet Union and “nearby foreign states.” If this were to be confirmed, the situation would smack somewhat of a Cold War, with the European Union in the front line. How exactly do matters stand here? In this article, Jean-François Drevet shows what Russia’s aims are, what weapons it has available to it (mainly in the

energy field) and how the European Union (which today includes former satellite states of the USSR) is reacting in this new context. He is none too optimistic about the improvement of Russo-European relations and

stresses the (urgent) need to develop common European policies (particularly on energy) to resist possible future pressure and continue to support democratic advance in Eastern Europe. ■

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year), also available in electronic form on the *Futuribles* website. Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor: Hugues de Jouvenel

Futuribles : 47, rue de Babylone, 75007 Paris, France. - Tel. 33 (0)1 53 63 37 70
Fax 33 (0)1 42 22 65 54 - E-Mail revue@futuribles.com - Website www.futuribles.com

futuribles

TABLE DES MATIÈRES 2008

Liste par auteurs

- ALLEMAND Frédéric, FABRY Elvire
« Les Européens face à la mondialisation ». N° 337, janvier 2008, pp. 35-47
- BADEY-ANDRÉ Marie, SAINT SALVY Anne-François (de)
« Pour une vision stratégique du budget français de la Défense ». N° 341, mai 2008, pp. 75-80
- BAMBERGER Yves, MARCHAND Christophe,
LAURENT Marie-Hélène, REZAKHANLOU Rouzbeh
« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100
- BENSEBAA Faouzi, CASTEL Viviane (du)
« Russie : l'arme énergétique ». N° 337, janvier 2008, pp. 5-20
- BIGOT Bernard, HAIGNERÉ Claudie
« Le programme ITER. Une coopération intergouvernementale européenne réussie dans le domaine scientifique et technique ». N° 339, mars 2008, pp. 29-43
- BLANC Pierre
« Les violences hydrauliques au Proche-Orient ». N° 339, mars 2008, pp. 5-18
« Palestine : sortir de la fatalité hydraulique ». N° 341, mai 2008, pp. 61-74
- BOILLOT Jean-Joseph
« Inde 2025 : les perspectives économiques. La "Grande Transformation" de l'économie indienne ». N° 340, avril 2008, pp. 17-33
- BOILLOT Jean-Joseph, HUMBERT Philippe
« La dynamique des grandes entreprises indiennes ». N° 340, avril 2008, pp. 49-56
- BOISMENU Isabelle (de)
« Le SCoT du pays de Rennes. La prospective territoriale, levier du renouvellement de la planification urbaine ». N° 342, juin 2008, pp. 55-65
- CASTEL Viviane (du), BENSEBAA Faouzi
« Russie : l'arme énergétique ». N° 337, janvier 2008, pp. 5-20
- CAZES Bernard
« La dégénérescence des sociétés selon Max Nordau (1893) ». N° 337, janvier 2008, pp. 73-77
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« L'Inde et l'Asie à l'horizon 2025. L'Inde rejoindra-t-elle le vol des oies sauvages ? » N° 340, avril 2008, pp. 35-48
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67

- COLIN Jean-Paul
« Grandir et rester innovant ». N° 344, septembre 2008, pp. 33-36
- CORDOBES Stéphane
« La dynamique des territoires en France. À propos du livre de Laurent Davezies, *La République et ses territoires* ». N° 347, décembre 2008, pp. 25-33
- DELALANDE Philippe
« La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? » N° 345, octobre 2008, pp. 69-78
- DELCROIX Geoffrey
« Changement climatique : enjeu géostratégique. Un panorama critique des exercices de prospective récents ». N° 341, mai 2008, pp. 17-29
- DELCROIX Geoffrey (interview), SCHWARTZ Peter
« Changement climatique : risque géopolitique ? » N° 341, mai 2008, pp. 5-16
- DRANCOURT Michel
« General Motors : essor et déclin. La mort lente d'une Amérique triomphante ». N° 346, novembre 2008, pp. 21-26
- DREVET Jean-François
« L'Europe et les référendums ». N° 337, janvier 2008, pp. 79-83
« La politique agricole commune et sa réforme ». N° 338, février 2008, pp. 63-67
« Les enjeux de la mer Noire ». N° 339, mars 2008, pp. 67-71
« La Commission européenne face au changement ». N° 340, avril 2008, pp. 77-81
« L'indépendance du Kosovo et ses conséquences ». N° 341, mai 2008, pp. 75-79
« Le Royaume-Uni hors d'Europe ? » N° 342, juin 2008, pp. 67-71
« L'Europe et l'immigration ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 113-116
« L'Europe impopulaire ? » N° 344, septembre 2008, pp. 69-72
« Et la Suisse ? » N° 345, octobre 2008, pp. 79-84
« Le Caucase et l'Europe ». N° 346, novembre 2008, pp. 61-66
« La Russie et l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 75-79
- DUMONT Gérard-François
« Immigration étrangère et développement local en France ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 5-20
- ECALLE François
« Le bouclier sanitaire en France ». N° 340, avril 2008, pp. 5-16
- ÉTIENNE Bruno
« La controverse foi / raison. Réflexions tirées de la lecture du livre *La Conférence de Ratisbonne. Enjeux et controverses* ». N° 340, avril 2008, pp. 65-75
- EUZÉBY Chantal
« Vers un revenu de solidarité active au rabais ? » N° 345, octobre 2008, pp. 61-68
- FABRY Elvire, ALLEMAND Frédéric
« Les Européens face à la mondialisation ». N° 337, janvier 2008, pp. 35-47
- FABRY Elvire, RICARD-NIHOUL Gaëtane
« Penser le monde, faire l'Europe. La présidence de l'UE face à la tentation du court terme ». N° 344, septembre 2008, pp. 63-68
- FAIVRE Didier
« Nouveau souffle pour Galileo. La relance du programme européen de localisation et navigation par satellite ». N° 342, juin 2008, pp. 35-47
- FEN CHONG Stéphanie, WEIL Thierry
« Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26

- FLORIN Denis, TEMIME Florian
« La filière éolienne : le jeu des acteurs ». N° 342, juin 2008, pp. 27-33
- FRAGNIÈRE Augustin
« La compensation carbone : un marché de dupes ? Changement climatique : le leurre des mécanismes de compensation des émissions de gaz à effet de serre ». N° 346, novembre 2008, pp. 5-19
- GABUS André
« Emilio Fontela : la prospective, un mode de vie ». N° 338, février 2008, pp. 17-30
- GEIST Anna, KIEFER Anna, LINDGREN Mats
« Valeurs et modes de vie des jeunes européens. Analyse comparative d'une enquête menée dans 17 pays ». N° 337, janvier 2008, pp. 21-34
- GENTIL Bernard
« La population française à l'étranger ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 21-39
- GONOD Pierre F.
« L'urgence d'une métamorphose. À propos de l'ouvrage d'Edgar Morin, *Vers l'abîme* ? » N° 345, octobre 2008, pp. 21-26
- GRANRUT Charles (du)
« L'essor des fonds souverains. La nouvelle géographie de la richesse ». N° 338, février 2008, pp. 5-16
« La croissance par décret ? À propos des rapports *Les Leviers de la croissance française et 300 décisions pour changer la France* ». N° 341, mai 2008, pp. 45-59
« Le patrimoine des ménages français. Une donnée essentielle sujette à interprétations ». N° 347, décembre 2008, pp. 35-53
- GRARE Frédéric
« Inde, Europe, États-Unis : quels partenariats stratégiques ? » N° 338, février 2008, pp. 31-43
- HAËNTJENS Jean
« Les "villes lièvres". Rendre désirable le développement durable ». N° 342, juin 2008, pp. 49-53
- HAIGNERÉ Claudie, BIGOT Bernard
« Le programme ITER. Une coopération intergouvernementale européenne réussie dans le domaine scientifique et technique ». N° 339, mars 2008, pp. 29-43
- HUGONNIER Bernard
« Les acquis des adolescents. PISA : une évaluation internationale des acquis des élèves ». N° 344, septembre 2008, pp. 47-61
- HUMBERT Philippe, BOILLOT Jean-Joseph
« La dynamique des grandes entreprises indiennes ». N° 340, avril 2008, pp. 49-56
- JOUVENEL Hugues (de), SCHMÉDER Geneviève, LEBEAU André
« Hommage à Jean-Jacques Salomon ». N° 339, mars 2008, pp. 45-52
- KIEFER Anna, GEIST Anna, LINDGREN Mats
« Valeurs et modes de vie des jeunes européens. Analyse comparative d'une enquête menée dans 17 pays ». N° 337, janvier 2008, pp. 21-34
- LACROIX Denis, PAILLARD Michel
« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60
- LAMBALLE Alain
« Les freins à l'essor de l'Inde ». N° 339, mars 2008, pp. 53-65

- LAURENT Marie-Hélène, MARCHAND Christophe,
REZAKHANLOU Rouzbeh, BAMBERGER Yves
« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100
- LEAPE Jonathan
« Le péage urbain londonien ». N° 337, janvier 2008, pp. 49-71
- LEBEAU André
« Climat : science, idéologie et politique. Une controverse emblématique ». N° 345, octobre 2008, pp. 5-19
- LEBEAU André, SCHMÉDER Geneviève, JOUVENEL Hugues (de)
« Hommage à Jean-Jacques Salomon ». N° 339, mars 2008, pp. 45-52
- LEFRESNE Florence
« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- LINDGREN Mats, GEIST Anna, KIEFER Anna
« Valeurs et modes de vie des jeunes européens. Analyse comparative d'une enquête menée dans 17 pays ». N° 337, janvier 2008, pp. 21-34
- MARCHAND Christophe, LAURENT Marie-Hélène,
REZAKHANLOU Rouzbeh, BAMBERGER Yves
« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100
- MIKAÏL Barah
« Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil ? » N° 346, novembre 2008, pp. 27-38
- MORIN Edgar
« Sauver l'enfant Mozart ! Donner à l'innovation le moyen de s'épanouir ». N° 344, septembre 2008, pp. 29-32
- PAILLARD Michel, LACROIX Denis
« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60
- PAPON Pierre
« Énergie : science et technique, remparts contre la pénurie ? » N° 346, novembre 2008, pp. 39-54
« Produits dérivés et dérive des mathématiques ». N° 347, décembre 2008, pp. 69-73
- PARANT Alain
« Pénuries de main-d'œuvre en France. Immigration : la fuite en avant ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 101-112
- PIGUET Étienne
« Migrations et changement climatique ». N° 341, mai 2008, pp. 31-43
- PORTNOFF André-Yves
« Oser l'innovation ». N° 344, septembre 2008, pp. 5-27
- QUINET Émile
« Peut-on réformer l'économie française ? » N° 346, novembre 2008, pp. 55-60
- REZAKHANLOU Rouzbeh, MARCHAND Christophe,
LAURENT Marie-Hélène, BAMBERGER Yves
« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100

- RICARD-NIHOUL Gaëtane, FABRY Elvire
« Penser le monde, faire l'Europe. La présidence de l'UE face à la tentation du court terme ». N° 344, septembre 2008, pp. 63-68
- ROGEAUX Bernard
« Une brève histoire des 15 prochaines années ». N° 345, octobre 2008, pp. 27-42
- SAINT-MÉZARD Isabelle
« Inde, Chine et Japon : quelle puissance asiatique demain ? » N° 338, février 2008, pp. 45-56
- SAINT SALVY Anne-François (de), BADEY-ANDRÉ Marie
« Pour une vision stratégique du budget français de la Défense ». N° 341, mai 2008, pp. 75-80
- SARFATI Hedva
« Vie et vieillissement des immigrés en France. À propos du livre de Claudine Attias-Donfut, *L'Enracinement* ». N° 338, février 2008, pp. 57-62
- SCHMÉDER Geneviève, LEBEAU André, JOUVENEL Hugues (de)
« Hommage à Jean-Jacques Salomon ». N° 339, mars 2008, pp. 45-52
- SCHWARTZ Peter, DELCROIX Geoffrey (interview)
« Changement climatique : risque géopolitique ? » N° 341, mai 2008, pp. 5-16
- SÉRIEYX Hervé
« Le partage des talents. La flexicurité par les groupements d'employeurs ». N° 344, septembre 2008, pp. 43-46
- TEMIME Florian, FLORIN Denis
« La filière éolienne : le jeu des acteurs ». N° 342, juin 2008, pp. 27-33
- THIERRY Xavier
« Migrations : le défi statistique européen ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 61-77
- TOULEMON Robert
« Regard sur le traité de Lisbonne ». N° 340, avril 2008, pp. 57-64
- TRIBALAT Michèle
« Effets démographiques de l'immigration étrangère. Éléments de comparaison européenne ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 41-59
- VACHERON André
« La santé en France : les évolutions récentes ». N° 339, mars 2008, pp. 19-27
- WEIL Thierry, FEN CHONG Stéphanie
« Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26
- ZOBRIST Jean-François
« L'intelligence de terrain ». N° 344, septembre 2008, pp. 37-41

Liste par thèmes

Agriculture

DREVET Jean-François

« La politique agricole commune et sa réforme ». N° 338, février 2008, pp. 63-67

Biologie. Aliments. Santé

ECALLE François

« Le bouclier sanitaire en France ». N° 340, avril 2008, pp. 5-16

VACHERON André

« La santé en France : les évolutions récentes ». N° 339, mars 2008, pp. 19-27

Cadre institutionnel

BADÉY-ANDRÉ Marie, SAINT SALVY Anne-François (de)

« Pour une vision stratégique du budget français de la Défense ». N° 341, mai 2008, pp. 75-80

BOISMENU Isabelle (de)

« Le SCoT du pays de Rennes. La prospective territoriale, levier du renouvellement de la planification urbaine ». N° 342, juin 2008, pp. 55-65

CORDOBES Stéphane

« La dynamique des territoires en France. À propos du livre de Laurent Davezies, *La République et ses territoires* ». N° 347, décembre 2008, pp. 25-33

DREVET Jean-François

« L'Europe et les référendums ». N° 337, janvier 2008, pp. 79-83

« La politique agricole commune et sa réforme ». N° 338, février 2008, pp. 63-67

« La Commission européenne face au changement ». N° 340, avril 2008, pp. 77-81

« L'indépendance du Kosovo et ses conséquences ». N° 341, mai 2008, pp. 75-79

« Le Royaume-Uni hors d'Europe ? » N° 342, juin 2008, pp. 67-71

« L'Europe impopulaire ? » N° 344, septembre 2008, pp. 69-72

« La Russie et l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 75-79

ECALLE François

« Le bouclier sanitaire en France ». N° 340, avril 2008, pp. 5-16

EUZÉBY Chantal

« Vers un revenu de solidarité active au rabais ? » N° 345, octobre 2008, pp. 61-68

FABRY Elvire, RICARD-NIHOUL Gaëtane

« Penser le monde, faire l'Europe. La présidence de l'UE face à la tentation du court terme ». N° 344, septembre 2008, pp. 63-68

GENTIL Bernard

« La population française à l'étranger ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 21-39

GRANRUT Charles (du)

« L'essor des fonds souverains. La nouvelle géographie de la richesse ». N° 338, février 2008, pp. 5-16

« La croissance par décret ? À propos des rapports *Les Leviers de la croissance française et 300 décisions pour changer la France* ». N° 341, mai 2008, pp. 45-59

HAËNTJENS Jean

« Les "villes lièvres". Rendre désirable le développement durable ». N° 342, juin 2008, pp. 49-53

- HAIGNERÉ Claudie, BIGOT Bernard
« Le programme ITER. Une coopération intergouvernementale européenne réussie dans le domaine scientifique et technique ». N° 339, mars 2008, pp. 29-43
- LEBEAU André
« Climat : science, idéologie et politique. Une controverse emblématique ». N° 345, octobre 2008, pp. 5-19
- LEFRESNE Florence
« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- MORIN Edgar
« Sauver l'enfant Mozart ! Donner à l'innovation le moyen de s'épanouir ». N° 344, septembre 2008, pp. 29-32
- PORTNOFF André-Yves
« Oser l'innovation ». N° 344, septembre 2008, pp. 5-27
- QUINET Émile
« Peut-on réformer l'économie française ? » N° 346, novembre 2008, pp. 55-60
- TOULEMON Robert
« Regard sur le traité de Lisbonne ». N° 340, avril 2008, pp. 57-64
- WEIL Thierry, FEN CHONG Stéphanie
« Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26

Commerce

- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67

Conditions économiques. Recherche économique. Systèmes économiques

- BOILLOT Jean-Joseph
« Inde 2025 : les perspectives économiques. La "Grande Transformation" de l'économie indienne ». N° 340, avril 2008, pp. 17-33
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67
- COLIN Jean-Paul
« Grandir et rester innovant ». N° 344, septembre 2008, pp. 33-36
- DELANDE Philippe
« La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? » N° 345, octobre 2008, pp. 69-78
- FABRY Elvire, RICARD-NIHOUL Gaëtane
« Penser le monde, faire l'Europe. La présidence de l'UE face à la tentation du court terme ». N° 344, septembre 2008, pp. 63-68
- FRAGNIÈRE Augustin
« La compensation carbone : un marché de dupes ? Changement climatique : le leurre des mécanismes de compensation des émissions de gaz à effet de serre ». N° 346, novembre 2008, pp. 5-19
- GABUS André
« Emilio Fontela : la prospective, un mode de vie ». N° 338, février 2008, pp. 17-30

- GRANRUT Charles (du)
« L'essor des fonds souverains. La nouvelle géographie de la richesse ». N° 338, février 2008, pp. 5-16
« La croissance par décret ? À propos des rapports *Les Leviers de la croissance française* et *300 décisions pour changer la France* ». N° 341, mai 2008, pp. 45-59
« Le patrimoine des ménages français. Une donnée essentielle sujette à interprétations ». N° 347, décembre 2008, pp. 35-53
- LEAPE Jonathan
« Le péage urbain londonien ». N° 337, janvier 2008, pp. 49-71
- LEFRESNE Florence
« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- MORIN Edgar
« Sauver l'enfant Mozart ! Donner à l'innovation le moyen de s'épanouir ». N° 344, septembre 2008, pp. 29-32
- PAPON Pierre
« Produits dérivés et dérive des mathématiques ». N° 347, décembre 2008, pp. 69-73
- PORTNOFF André-Yves
« Oser l'innovation ». N° 344, septembre 2008, pp. 5-27
- QUINET Émile
« Peut-on réformer l'économie française ? » N° 346, novembre 2008, pp. 55-60
- SÉRIEYX Hervé
« Le partage des talents. La flexicurité par les groupements d'employeurs ». N° 344, septembre 2008, pp. 43-46

Coopération internationale. Relations internationales

- BENSEBAA Faouzi, CASTEL Viviane (du)
« Russie : l'arme énergétique ». N° 337, janvier 2008, pp. 5-20
- BLANC Pierre
« Les violences hydrauliques au Proche-Orient ». N° 339, mars 2008, pp. 5-18
« Palestine : sortir de la fatalité hydraulique ». N° 341, mai 2008, pp. 61-74
- BOILLOT Jean-Joseph
« Inde 2025 : les perspectives économiques. La "Grande Transformation" de l'économie indienne ». N° 340, avril 2008, pp. 17-33
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« L'Inde et l'Asie à l'horizon 2025. L'Inde rejoindra-t-elle le vol des oies sauvages ? » N° 340, avril 2008, pp. 35-48
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67
- DELALANDE Philippe
« La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? » N° 345, octobre 2008, pp. 69-78
- DELCROIX Geoffrey
« Changement climatique : enjeu géostratégique. Un panorama critique des exercices de prospective récents ». N° 341, mai 2008, pp. 17-29
- DREVET Jean-François
« La politique agricole commune et sa réforme ». N° 338, février 2008, pp. 63-67
« Les enjeux de la mer Noire ». N° 339, mars 2008, pp. 67-71
« La Commission européenne face au changement ». N° 340, avril 2008, pp. 77-81

- « L'indépendance du Kosovo et ses conséquences ». N° 341, mai 2008, pp. 75-79
 « Le Royaume-Uni hors d'Europe ? » N° 342, juin 2008, pp. 67-71
 « L'Europe et l'immigration ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 113-116
 « L'Europe impopulaire ? » N° 344, septembre 2008, pp. 69-72
 « Et la Suisse ? » N° 345, octobre 2008, pp. 79-84
 « Le Caucase et l'Europe ». N° 346, novembre 2008, pp. 61-66
 « La Russie et l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 75-79
- DUMONT Gérard-François
 « Immigration étrangère et développement local en France ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 5-20
- FABRY Elvire, ALLEMAND Frédéric
 « Les Européens face à la mondialisation ». N° 337, janvier 2008, pp. 35-47
- FAIVRE Didier
 « Nouveau souffle pour Galileo. La relance du programme européen de localisation et navigation par satellite ». N° 342, juin 2008, pp. 35-47
- GEIST Anna, KIEFER Anna, LINDGREN Mats
 « Valeurs et modes de vie des jeunes européens. Analyse comparative d'une enquête menée dans 17 pays ». N° 337, janvier 2008, pp. 21-34
- GENTIL Bernard
 « La population française à l'étranger ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 21-39
- GONOD Pierre F.
 « L'urgence d'une métamorphose. À propos de l'ouvrage d'Edgar Morin, *Vers l'abîme ?* » N° 345, octobre 2008, pp. 21-26
- GRANRUT Charles (du)
 « L'essor des fonds souverains. La nouvelle géographie de la richesse ». N° 338, février 2008, pp. 5-16
- GRARE Frédéric
 « Inde, Europe, États-Unis : quels partenariats stratégiques ? » N° 338, février 2008, pp. 31-43
- HAIGNERÉ Claudie, BIGOT Bernard
 « Le programme ITER. Une coopération intergouvernementale européenne réussie dans le domaine scientifique et technique ». N° 339, mars 2008, pp. 29-43
- HUGONNIER Bernard
 « Les acquis des adolescents. PISA : une évaluation internationale des acquis des élèves ». N° 344, septembre 2008, pp. 47-61
- HUMBERT Philippe, BOILLOT Jean-Joseph
 « La dynamique des grandes entreprises indiennes ». N° 340, avril 2008, pp. 49-56
- LAMBALLE Alain
 « Les freins à l'essor de l'Inde ». N° 339, mars 2008, pp. 53-65
- LEFRESNE Florence
 « Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- MIKAÏL Barah
 « Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil ? » N° 346, novembre 2008, pp. 27-38
- PIGUET Étienne
 « Migrations et changement climatique ». N° 341, mai 2008, pp. 31-43
- ROGEAUX Bernard
 « Une brève histoire des 15 prochaines années ». N° 345, octobre 2008, pp. 27-42

- SAINT-MÉZARD Isabelle
« Inde, Chine et Japon : quelle puissance asiatique demain ? » N° 338, février 2008, pp. 45-56
- SCHWARTZ Peter, DELCROIX Geoffrey (interview)
« Changement climatique : risque géopolitique ? » N° 341, mai 2008, pp. 5-16
- THIERRY Xavier
« Migrations : le défi statistique européen ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 61-77
- TOULEMON Robert
« Regard sur le traité de Lisbonne ». N° 340, avril 2008, pp. 57-64
- TRIBALAT Michèle
« Effets démographiques de l'immigration étrangère. Éléments de comparaison européenne ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 41-59

Culture. Société

- CAZES Bernard
« La dégénérescence des sociétés selon Max Nordau (1893) ». N° 337, janvier 2008, pp. 73-77
- DRANCOURT Michel
« General Motors : essor et déclin. La mort lente d'une Amérique triomphante ». N° 346, novembre 2008, pp. 21-26
- DREVET Jean-François
« L'Europe impopulaire ? » N° 344, septembre 2008, pp. 69-72
- ÉTIENNE Bruno
« La controverse foi / raison. Réflexions tirées de la lecture du livre *La Conférence de Ratisbonne. Enjeux et controverses* ». N° 340, avril 2008, pp. 65-75
- EUZÉBY Chantal
« Vers un revenu de solidarité active au rabais ? » N° 345, octobre 2008, pp. 61-68
- FABRY Elvire, ALLEMAND Frédéric
« Les Européens face à la mondialisation ». N° 337, janvier 2008, pp. 35-47
- GEIST Anna, KIEFFER Anna, LINDGREN Mats
« Valeurs et modes de vie des jeunes européens. Analyse comparative d'une enquête menée dans 17 pays ». N° 337, janvier 2008, pp. 21-34
- GONOD Pierre F.
« L'urgence d'une métamorphose. À propos de l'ouvrage d'Edgar Morin, *Vers l'abîme ?* » N° 345, octobre 2008, pp. 21-26
- GRANRUT Charles (du)
« Le patrimoine des ménages français. Une donnée essentielle sujette à interprétations ». N° 347, décembre 2008, pp. 35-53
- HUGONNIER Bernard
« Les acquis des adolescents. PISA : une évaluation internationale des acquis des élèves ». N° 344, septembre 2008, pp. 47-61
- LEBEAU André
« Climat : science, idéologie et politique. Une controverse emblématique ». N° 345, octobre 2008, pp. 5-19
- ROGEAUX Bernard
« Une brève histoire des 15 prochaines années ». N° 345, octobre 2008, pp. 27-42

- SARFATI Hedva
 « Vie et vieillissement des immigrés en France. À propos du livre de Claudine Attias-Donfut, *L'Enracinement* ». N° 338, février 2008, pp. 57-62
- SCHMÉDER Geneviève, LEBEAU André, JOUVENEL Hugues (de)
 « Hommage à Jean-Jacques Salomon ». N° 339, mars 2008, pp. 45-52

Démographie. Population

- BOISMENU Isabelle (de)
 « Le SCoT du pays de Rennes. La prospective territoriale, levier du renouvellement de la planification urbaine ». N° 342, juin 2008, pp. 55-65
- CORDOBES Stéphane
 « La dynamique des territoires en France. À propos du livre de Laurent Davezies, *La République et ses territoires* ». N° 347, décembre 2008, pp. 25-33
- DREVET Jean-François
 « L'Europe et l'immigration ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 113-116
- DUMONT Gérard-François
 « Immigration étrangère et développement local en France ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 5-20
- GENTIL Bernard
 « La population française à l'étranger ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 21-39
- PARANT Alain
 « Pénuries de main-d'œuvre en France. Immigration : la fuite en avant ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 101-112
- PIGUET Étienne
 « Migrations et changement climatique ». N° 341, mai 2008, pp. 31-43
- SARFATI Hedva
 « Vie et vieillissement des immigrés en France. À propos du livre de Claudine Attias-Donfut, *L'Enracinement* ». N° 338, février 2008, pp. 57-62
- THIERRY Xavier
 « Migrations : le défi statistique européen ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 61-77
- TRIBALAT Michèle
 « Effets démographiques de l'immigration étrangère. Éléments de comparaison européenne ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 41-59
- VACHERON André
 « La santé en France : les évolutions récentes ». N° 339, mars 2008, pp. 19-27

Éducation. Formation

- HUGONNIER Bernard
 « Les acquis des adolescents. PISA : une évaluation internationale des acquis des élèves ». N° 344, septembre 2008, pp. 47-61
- WEIL Thierry, FEN CHONG Stéphanie
 « Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26

Environnement. Ressources naturelles

- BENSEBAA Faouzi, CASTEL Viviane (du)
 « Russie : l'arme énergétique ». N° 337, janvier 2008, pp. 5-20

BLANC Pierre

« Les violences hydrauliques au Proche-Orient ». N° 339, mars 2008, pp. 5-18

« Palestine : sortir de la fatalité hydraulique ». N° 341, mai 2008, pp. 61-74

DELCROIX Geoffrey

« Changement climatique : enjeu géostratégique. Un panorama critique des exercices de prospective récents ». N° 341, mai 2008, pp. 17-29

DREVET Jean-François

« Les enjeux de la mer Noire ». N° 339, mars 2008, pp. 67-71

FLORIN Denis, TEMIME Florian

« La filière éolienne : le jeu des acteurs ». N° 342, juin 2008, pp. 27-33

FRAGNIÈRE Augustin

« La compensation carbone : un marché de dupes ? Changement climatique : leurre des mécanismes de compensation des émissions de gaz à effet de serre ». N° 346, novembre 2008, pp. 5-19

HAËNTJENS Jean

« Les "villes lièvres". Rendre désirable le développement durable ». N° 342, juin 2008, pp. 49-53

LACROIX Denis, PAILLARD Michel

« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60

LEBEAU André

« Climat : science, idéologie et politique. Une controverse emblématique ». N° 345, octobre 2008, pp. 5-19

MARCHAND Christophe, LAURENT Marie-Hélène,

REZAKHANLOU Rouzbeh, BAMBERGER Yves

« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100

MIKAÏL Barah

« Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil ? » N° 346, novembre 2008, pp. 27-38

PAPON Pierre

« Énergie : science et technique, remparts contre la pénurie ? » N° 346, novembre 2008, pp. 39-54

PIGUET Étienne

« Migrations et changement climatique ». N° 341, mai 2008, pp. 31-43

ROGEAUX Bernard

« Une brève histoire des 15 prochaines années ». N° 345, octobre 2008, pp. 27-42

SCHWARTZ Peter, DELCROIX Geoffrey (interview)

« Changement climatique : risque géopolitique ? » N° 341, mai 2008, pp. 5-16

Finances publiques. Opérations bancaires. Relations monétaires internationales

BADEY-ANDRÉ Marie, SAINT SALVY Anne-François (de)

« Pour une vision stratégique du budget français de la Défense ». N° 341, mai 2008, pp. 75-80

DELALANDE Philippe

« La crise financière occidentale : une chance pour la Chine ? » N° 345, octobre 2008, pp. 69-78

- GRANRUT Charles (du)
« L'essor des fonds souverains. La nouvelle géographie de la richesse ». N° 338, février 2008, pp. 5-16
- PAPON Pierre
« Produits dérivés et dérive des mathématiques ». N° 347, décembre 2008, pp. 69-73

Gestion. Productivité

- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67
- COLIN Jean-Paul
« Grandir et rester innovant ». N° 344, septembre 2008, pp. 33-36
- DRANCOURT Michel
« General Motors : essor et déclin. La mort lente d'une Amérique triomphante ». N° 346, novembre 2008, pp. 21-26
- HUMBERT Philippe, Boillot Jean-Joseph
« La dynamique des grandes entreprises indiennes ». N° 340, avril 2008, pp. 49-56
- LEFRESNE Florence
« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- MORIN Edgar
« Sauver l'enfant Mozart ! Donner à l'innovation le moyen de s'épanouir ». N° 344, septembre 2008, pp. 29-32
- PORTNOFF André-Yves
« Oser l'innovation ». N° 344, septembre 2008, pp. 5-27
- SÉRIEYX Hervé
« Le partage des talents. La flexicurité par les groupements d'employeurs ». N° 344, septembre 2008, pp. 43-46
- ZOBRIST Jean-François
« L'intelligence de terrain ». N° 344, septembre 2008, pp. 37-41

Industrie

- BENSEBAA Faouzi, CASTEL Viviane (du)
« Russie : l'arme énergétique ». N° 337, janvier 2008, pp. 5-20
- COLIN Jean-Paul
« Grandir et rester innovant ». N° 344, septembre 2008, pp. 33-36
- DRANCOURT Michel
« General Motors : essor et déclin. La mort lente d'une Amérique triomphante ». N° 346, novembre 2008, pp. 21-26
- FAIVRE Didier
« Nouveau souffle pour Galileo. La relance du programme européen de localisation et navigation par satellite ». N° 342, juin 2008, pp. 35-47
- FLORIN Denis, TEMIME Florian
« La filière éolienne : le jeu des acteurs ». N° 342, juin 2008, pp. 27-33
- GRARE Frédéric
« Inde, Europe, États-Unis : quels partenariats stratégiques ? » N° 338, février 2008, pp. 31-43

- HAIGNERÉ Claudie, BIGOT Bernard
« Le programme ITER. Une coopération intergouvernementale européenne réussie dans le domaine scientifique et technique ». N° 339, mars 2008, pp. 29-43
- HUMBERT Philippe, BOILLOT Jean-Joseph
« La dynamique des grandes entreprises indiennes ». N° 340, avril 2008, pp. 49-56
- LACROIX Denis, PAILLARD Michel
« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60
- MARCHAND Christophe, LAURENT Marie-Hélène,
REZAKHANLOU Rouzbeh, BAMBERGER Yves
« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100
- PAPON Pierre
« Énergie : science et technique, remparts contre la pénurie ? » N° 346, novembre 2008, pp. 39-54
- PORTNOFF André-Yves
« Oser l'innovation ». N° 344, septembre 2008, pp. 5-27
- WEIL Thierry, FEN CHONG Stéphanie
« Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26
- ZOBRIST Jean-François
« L'intelligence de terrain ». N° 344, septembre 2008, pp. 37-41

Information. Documentation

- THIERRY Xavier
« Migrations : le défi statistique européen ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 61-77
- TRIBALAT Michèle
« Effets démographiques de l'immigration étrangère. Éléments de comparaison européenne ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 41-59

Politique économique. Politique sociale. Planification

- BOISMENU Isabelle (de)
« Le SCoT du pays de Rennes. La prospective territoriale, levier du renouvellement de la planification urbaine ». N° 342, juin 2008, pp. 55-65
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël
« La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». N° 347, décembre 2008, pp. 55-67
- CORDOBES Stéphane
« La dynamique des territoires en France. À propos du livre de Laurent Davezies, *La République et ses territoires* ». N° 347, décembre 2008, pp. 25-33
- ECALLE François
« Le bouclier sanitaire en France ». N° 340, avril 2008, pp. 5-16
- EUZÉBY Chantal
« Vers un revenu de solidarité active au rabais ? » N° 345, octobre 2008, pp. 61-68
- GRANRUT Charles (du)
« La croissance par décret ? À propos des rapports *Les Leviers de la croissance française et 300 décisions pour changer la France* ». N° 341, mai 2008, pp. 45-59
« Le patrimoine des ménages français. Une donnée essentielle sujette à interprétations ». N° 347, décembre 2008, pp. 35-53

- LEFRESNE Florence
« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24
- PARANT Alain
« Pénuries de main-d'œuvre en France. Immigration : la fuite en avant ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 101-112
- QUINET Émile
« Peut-on réformer l'économie française ? » N° 346, novembre 2008, pp. 55-60
- VACHERON André
« La santé en France : les évolutions récentes ». N° 339, mars 2008, pp. 19-27

Prospective (concepts et méthodes)

- BOISMENU Isabelle (de)
« Le SCoT du pays de Rennes. La prospective territoriale, levier du renouvellement de la planification urbaine ». N° 342, juin 2008, pp. 55-65
- DELGROIX Geoffrey
« Changement climatique : enjeu géostratégique. Un panorama critique des exercices de prospective récents ». N° 341, mai 2008, pp. 17-29
- GABUS André
« Emilio Fontela : la prospective, un mode de vie ». N° 338, février 2008, pp. 17-30
- LACROIX Denis, PAILLARD Michel
« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60

Science. Recherche. Méthodologie

- PAPON Pierre
« Énergie : science et technique, remparts contre la pénurie ? » N° 346, novembre 2008, pp. 39-54
« Produits dérivés et dérive des mathématiques ». N° 347, décembre 2008, pp. 69-73
- WEIL Thierry, FEN CHONG Stéphanie
« Les pôles de compétitivité français ». N° 342, juin 2008, pp. 5-26

Sciences de la Terre. Sciences de l'espace

- BLANC Pierre
« Les violences hydrauliques au Proche-Orient ». N° 339, mars 2008, pp. 5-18
« Palestine : sortir de la fatalité hydraulique ». N° 341, mai 2008, pp. 61-74
- FAIVRE Didier
« Nouveau souffle pour Galileo. La relance du programme européen de localisation et navigation par satellite ». N° 342, juin 2008, pp. 35-47
- FRAGNIÈRE Augustin
« La compensation carbone : un marché de dupes ? Changement climatique : le leurre des mécanismes de compensation des émissions de gaz à effet de serre ». N° 346, novembre 2008, pp. 5-19
- LACROIX Denis, PAILLARD Michel
« L'avenir des énergies renouvelables marines. Synthèse de l'étude Ifremer sur les énergies renouvelables marines à l'horizon 2030 ». N° 345, octobre 2008, pp. 43-60
- LEBEAU André
« Climat : science, idéologie et politique. Une controverse emblématique ». N° 345, octobre 2008, pp. 5-19

MARCHAND Christophe, LAURENT Marie-Hélène,
REZAKHANLOU Rouzbeh, BAMBERGER Yves

« Le bâtiment sans énergies fossiles ? Les bâtiments pourront-ils se passer des énergies fossiles en France à l'horizon 2050 ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 79-100

MIKAÏL Barah

« Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil ? » N° 346, novembre 2008, pp. 27-38

PAPON Pierre

« Énergie : science et technique, remparts contre la pénurie ? » N° 346, novembre 2008, pp. 39-54

SCHWARTZ Peter, DELCROIX Geoffrey (interview)

« Changement climatique : risque géopolitique ? » N° 341, mai 2008, pp. 5-16

Transport

DRANCOURT Michel

« General Motors : essor et déclin. La mort lente d'une Amérique triomphante ». N° 346, novembre 2008, pp. 21-26

DREVET Jean-François

« Les enjeux de la mer Noire ». N° 339, mars 2008, pp. 67-71

HAËNTJENS Jean

« Les "villes lièvres". Rendre désirable le développement durable ». N° 342, juin 2008, pp. 49-53

LEAPE Jonathan

« Le péage urbain londonien ». N° 337, janvier 2008, pp. 49-71

Travail

DUMONT Gérard-François

« Immigration étrangère et développement local en France ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 5-20

EUZÉBY Chantal

« Vers un revenu de solidarité active au rabais ? » N° 345, octobre 2008, pp. 61-68

LEFRESNE Florence

« Les perspectives d'un marché du travail européen ». N° 347, décembre 2008, pp. 5-24

PARANT Alain

« Pénuries de main-d'œuvre en France. Immigration : la fuite en avant ? » N° 343, juillet-août 2008, pp. 101-112

SARFATI Hedva

« Vie et vieillissement des immigrés en France. À propos du livre de Claudine Attias-Donfut, *L'Enracinement* ». N° 338, février 2008, pp. 57-62

SÉRIEYX Hervé

« Le partage des talents. La flexicurité par les groupements d'employeurs ». N° 344, septembre 2008, pp. 43-46

ZOBRIST Jean-François

« L'intelligence de terrain ». N° 344, septembre 2008, pp. 37-41

Informations complémentaires / commandes :

Benjamin Privey - Futuribles - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris

Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail bprivey@futuribles.com

www.futuribles.com